RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011-2012

du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011-2012

du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination
Secrétariat général

Révision linguistique, graphisme et édition
Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère : **www.mels.gouv.qc.ca**.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012

ISBN 978-2-550-66140-5 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-66141-2 (Version électronique PDF)
ISSN 1715-8818 (Version imprimée)
ISSN 1715-8826 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Note au lecteur

Le 19 septembre 2012, le gouvernement nouvellement élu a annoncé la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Ce ministère regroupe notamment les missions « Enseignement supérieur » et « Aide financière aux études » du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que la mission « Innovation » du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son plan stratégique 2009-2013 et de son plan d'action de développement durable 2008-2012, ainsi que des engagements formulés dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Il fournit également de l'information sur l'utilisation des ressources du Ministère et son respect de diverses exigences législatives et gouvernementales.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez que les résultats obtenus au cours de l'année 2011-2012 reflètent pleinement les aspirations et la volonté du Ministère de relever de nombreux défis pour faire en sorte que l'éducation, du préscolaire à l'enseignement universitaire, soit une valeur fondamentale du développement social, culturel et économique au Québec. Outre le volet éducatif, c'est avec fierté que nous observons des avancées significatives en matière de développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire.

Nous profitons de l'occasion pour souligner l'engagement des membres du personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, qui réalisent avec efficacité les mandats qui leur sont confiés. Nous tenons à les remercier pour le travail accompli de même que pour leur constant souci envers les citoyennes et les citoyens.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir
et du Sport,

MARIE MALAVOY

Le ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science et de la Technologie,

PIERRE DUCHESNE

Québec, novembre 2012

Madame Marie Malavoy
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Monsieur Pierre Duchesne
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
de la Science et de la Technologie

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2012.

Ce rapport fait état des principales réalisations du Ministère ainsi que des résultats obtenus en fonction des orientations, des objectifs et des engagements du Plan stratégique 2009-2013, du Plan d'action de développement durable 2008-2012 et de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Par ailleurs, nous tenons à souligner la compétence et le professionnalisme du personnel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de même que l'apport essentiel des partenaires des deux ministères. Au nom des équipes de direction et en notre nom personnel, nous saluons le dévouement dont ils font preuve afin que l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, la science, la technologie, le loisir et le sport demeurent porteurs d'avenir pour toute la collectivité québécoise.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir
et du Sport,

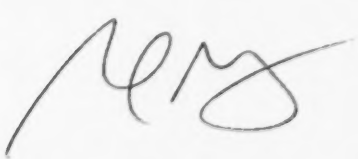

Bernard Matte

La sous-ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche, de la Science et de la Technologie,

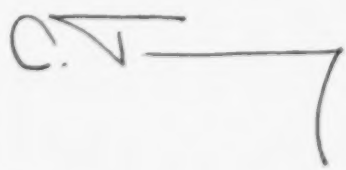

Christyne Tremblay

Québec, novembre 2012

Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Monsieur Bernard Matte
Sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Madame Christyne Tremblay
Sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
de la Science et de la Technologie

Monsieur le Sous-Ministre,
Madame la Sous-Ministre

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il incombe à la direction du Ministère d'assurer l'exactitude et l'intégralité de ces renseignements de même que leur divulgation.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur l'examen que nous avons effectué. Notre examen a été mené conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à mener des discussions à partir de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

Christian Boivin

Québec, novembre 2012

Table des matières

La présentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 13

Section 1 21

Le sommaire des résultats 22

Enjeu 1 L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans 33

Enjeu 2 Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir 44

Enjeu 3 Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux 61

Enjeu 4 L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation 75

Enjeu 5 L'engagement de la population dans un mode de vie actif 78

Enjeu 6 Une prestation de services de qualité 83

Section 2 Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens 87

2.1 Les renseignements généraux et la documentation 87

2.2 Les services d'aide financière aux études 89

2.3 L'admissibilité à l'enseignement en anglais 90

2.4 Les preuves d'études secondaires 91

2.5 Les preuves d'études collégiales 92

2.6 Les autorisations d'enseigner 93

2.7 L'aide financière en matière de loisir et de sport 94

2.8 Le traitement des plaintes 95

Section 3 Les résultats relatifs au développement durable 97

3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2012 97

3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques 107

3.3 Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable 108

Section 4 L'utilisation des ressources 109

4.1 La gestion des ressources humaines 109

4.2 La gestion des ressources financières et budgétaires 116

4.3 La gestion des ressources informationnelles 122

Section 5 Les autres exigences législatives et gouvernementales 125

5.1 L'aide financière aux études accordée par dérogation en 2011-2012 125

5.2 Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais 125

5.3 L'égalité entre les femmes et les hommes 126

5.4 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration 131

5.5 La protection des renseignements personnels 131

5.6 Le Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 La diversité : une valeur ajoutée 133

5.7 La politique de financement des services publics 137

5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 145

Section 6 Les rapports d'activité 2011-2012 des fonds spéciaux 153

6.1 Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique 153

6.2 Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires 164

Annexe Les lois et règlements 165

La présentation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La mission

De par sa loi constitutive, les fonctions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport en vue notamment :

- de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de même que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.

Les créneaux d'activité et les outils d'intervention

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités qui lui sont conférés par les lois en exerçant six grandes fonctions qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives;
- contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- assurer une saine gestion des ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- conseiller le législateur et les responsables politiques.

Pour exercer ses fonctions, le Ministère dispose de différents outils d'intervention dont :

- les lois et les règlements qui sont sous sa responsabilité, dont la liste est présentée en annexe;
- les orientations données aux réseaux de l'enseignement, de même que les règles annuelles d'attribution des ressources financières affectées à l'éducation, au loisir et au sport par l'Assemblée nationale;
- la négociation et l'agrément, en collaboration avec les commissions scolaires et les cégeps, des conditions de travail du personnel syndiqué, la délivrance des autorisations d'enseigner et la détermination, par règlement, des conditions de travail du personnel d'encadrement;

- l'autorisation des projets d'immobilisations des commissions scolaires et des cégeps et l'attribution de subventions aux universités pour leur plan d'investissements;
- les programmes d'études de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, y compris ceux de la formation professionnelle et technique, ainsi que les épreuves uniques servant à la sanction des études secondaires et collégiales;
- la délivrance, le renouvellement et la modification des permis d'enseignement des établissements du réseau de l'enseignement privé et l'attribution des agréments aux fins de subventions;
- la gestion de programmes de recherche, l'évaluation de programmes, la collecte, le traitement et la diffusion de données utiles à la gestion du système d'éducation;
- les programmes d'aide financière aux études ainsi qu'en matière de loisir et de sport;
- les orientations données aux organismes de sport dans les quatre sphères de la pratique sportive, à savoir l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;
- la recherche, l'éducation du public, la conception de méthodes de formation, l'aide à l'élaboration de règles de sécurité et la promotion de l'éthique en matière de loisir et de sport.

Les partenaires

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui offrent les programmes d'études et les autres services éducatifs. Ces organismes constituent les premiers interlocuteurs du Ministère avec lesquels il partage sa mission.

De plus, le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs acteurs du milieu qui se préoccupent de la formation des élèves de même que des étudiantes et des étudiants ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : les regroupements d'organismes d'enseignement, les associations syndicales, les représentants du marché du travail, les organismes socioéconomiques, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations étudiantes et les regroupements de parents.

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires qui travaillent à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Selon leurs champs d'action, ils sont issus des milieux associatifs ou municipaux, des domaines de l'éducation ou de la santé ou encore du secteur privé.

Des centaines de milliers de bénévoles et de permanents font partie des organisations récréatives et sportives, sans compter les personnes-ressources qui encadrent les athlètes et les participantes et participants aux diverses activités, qui investissent temps et énergie dans le développement du loisir et du sport. Ces personnes collaborent ainsi à la réalisation de la mission du Ministère en ces matières.

Enfin, le Ministère s'associe aux autres ministères et organismes gouvernementaux afin de contribuer au développement de la société québécoise.

Les conseils et les organismes relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La ministre peut compter sur les avis et les travaux de divers conseils ou organismes. Certains d'entre eux existent en vertu d'une loi constitutive spécifique ou comme dispositif d'application d'une loi spécifique. D'autres sont des comités dont l'importance est soulignée dans la Loi sur l'instruction publique.

Conseils et organismes relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport	
En vertu d'une loi constitutive spécifique	Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
	Conseil supérieur de l'éducation
	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
	Institut national des mines
Comme dispositif d'application d'une loi spécifique	Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants
	Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement
	Comité sur les affaires religieuses
	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
	Comité d'examen des demandes dérogatoires (Aide financière aux études)
	Commission consultative de l'enseignement privé
	Comité d'examen sur la langue d'enseignement
Autres conseils	Comité-conseil sur l'évaluation des ressources didactiques
	Comité-conseil sur les programmes d'études
	Comité-conseil sur la formation du personnel enseignant
	Commission de l'éducation en langue anglaise
	Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques
	Comité d'évaluation du Fonds des services aux collectivités

Les services

En matière d'éducation, les organismes des réseaux de l'enseignement, c'est-à-dire les commissions scolaires et les établissements d'enseignement publics et privés (écoles, centres de formation professionnelle, centres d'éducation des adultes, cégeps, collèges et universités), sont chargés d'offrir les programmes d'études et les services éducatifs.

Le Ministère offre certains services directs à la population. À cet égard, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère, disponible sur son site Web, dresse l'inventaire des services offerts et indique où il faut s'adresser pour les obtenir. Elle définit le niveau et la qualité des services auxquels les citoyennes et les citoyens peuvent s'attendre de la part du Ministère et les invite à participer à l'amélioration de ces services en exprimant leurs attentes.

Portrait des réseaux de l'éducation

Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire

Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 commissions scolaires (60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier). En 2009-2010[1], les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes par 2 726 établissements d'enseignement.

Répartition des établissements d'enseignement (réseau public)

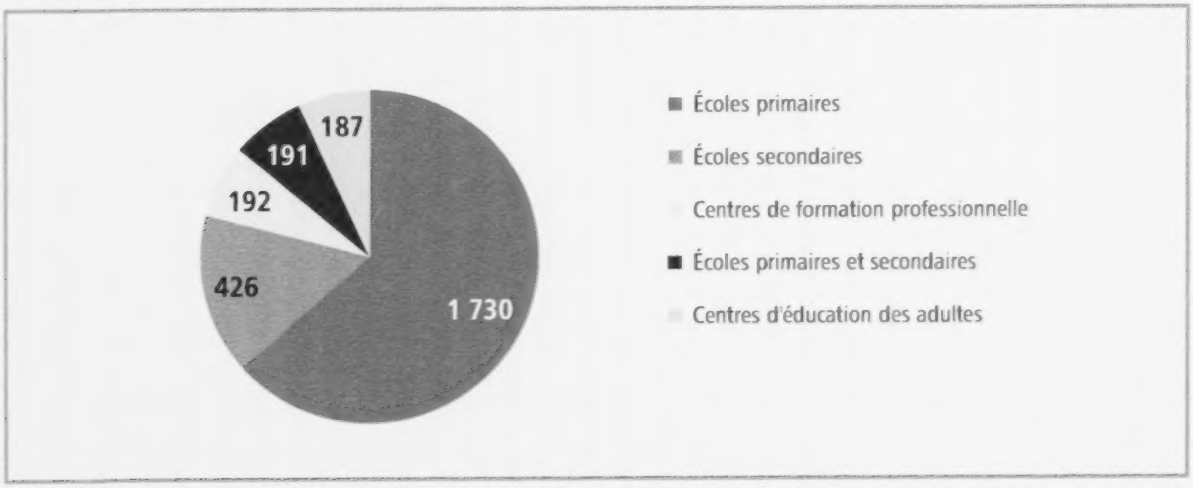

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation (réseau public)

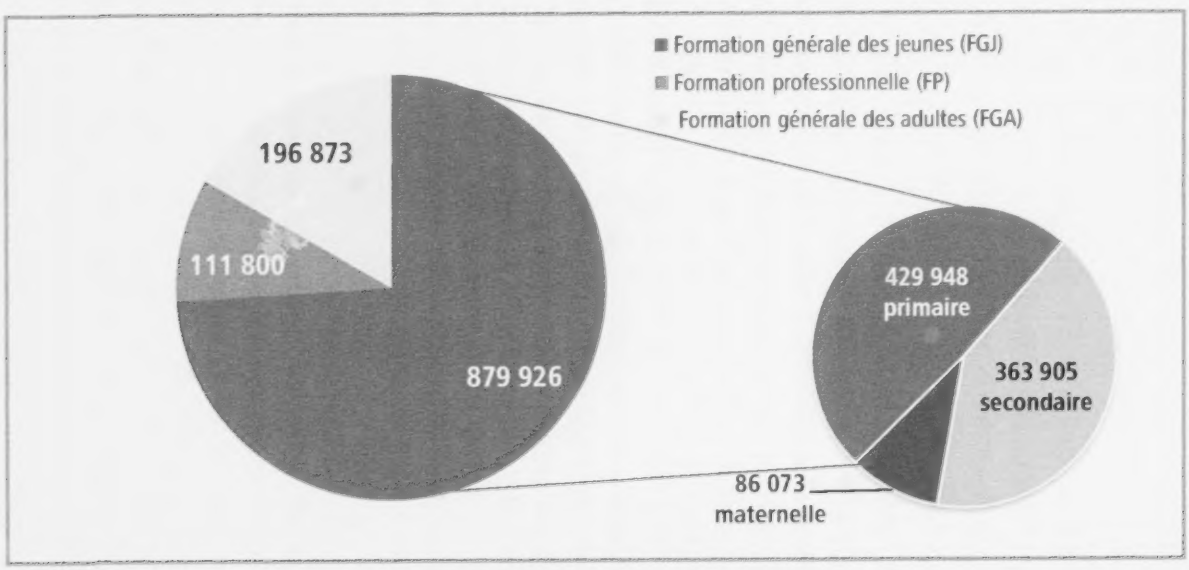

1 Il s'agt de l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

En 2009-2010, le réseau public comptait un effectif enseignant de 56 297 personnes détenant leur permanence. S'y ajoutaient 25 610 personnes à temps partiel et 22 065 faisant partie du personnel d'appoint. Les trois quarts du personnel enseignant permanent étaient des femmes.

Répartition des enseignants permanents (réseau public)

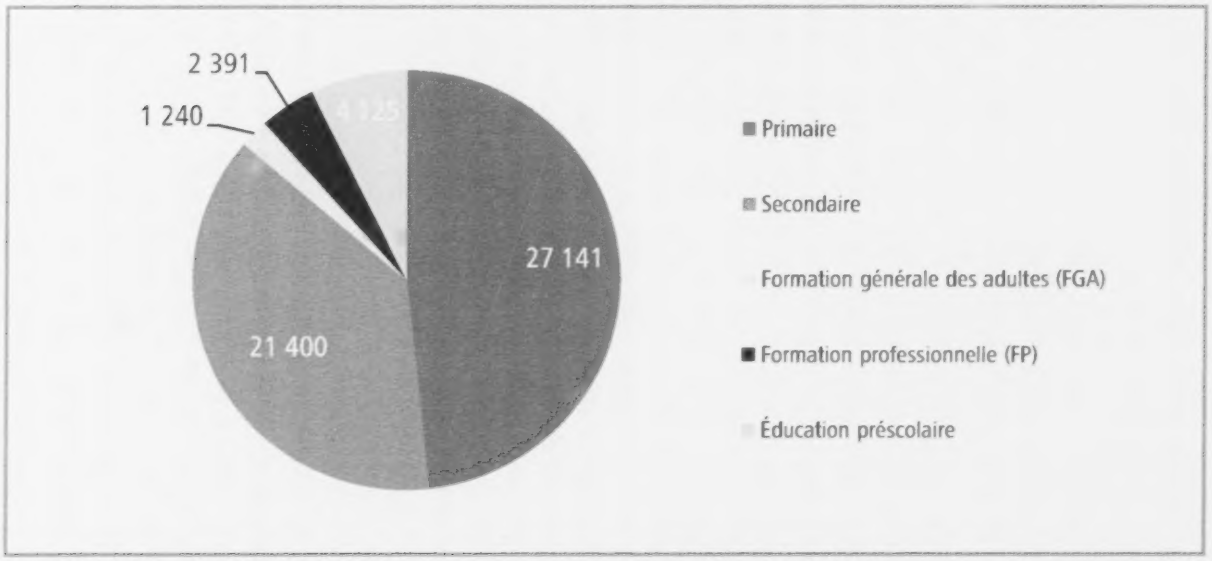

Le Québec est également doté d'un important réseau privé à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. En 2009-2010, 275 organismes, gérant 363 écoles privées, étaient titulaires d'un permis les autorisant à dispenser des services éducatifs. Le nombre d'élèves dans le réseau privé était de 131 801.

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation (réseau privé)

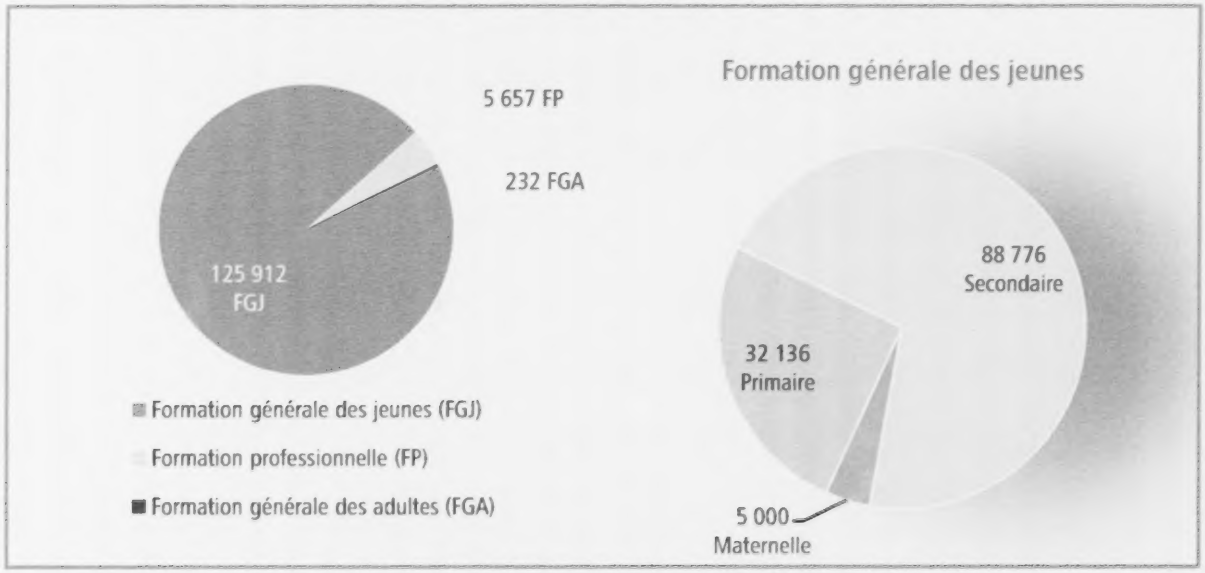

Enseignement collégial

Le réseau collégial public québécois compte 48 cégeps, dont 5 anglophones. En 2009-2010, 191 520 étudiants y étaient inscrits, dont 26 630 en formation continue. Un important réseau collégial privé est également implanté au Québec. Il est composé de 49 établissements qui, en 2009-2010, accueillaient 20 485 étudiants, dont 7 573 en formation continue.

Effectif étudiant collégial selon le type de formation

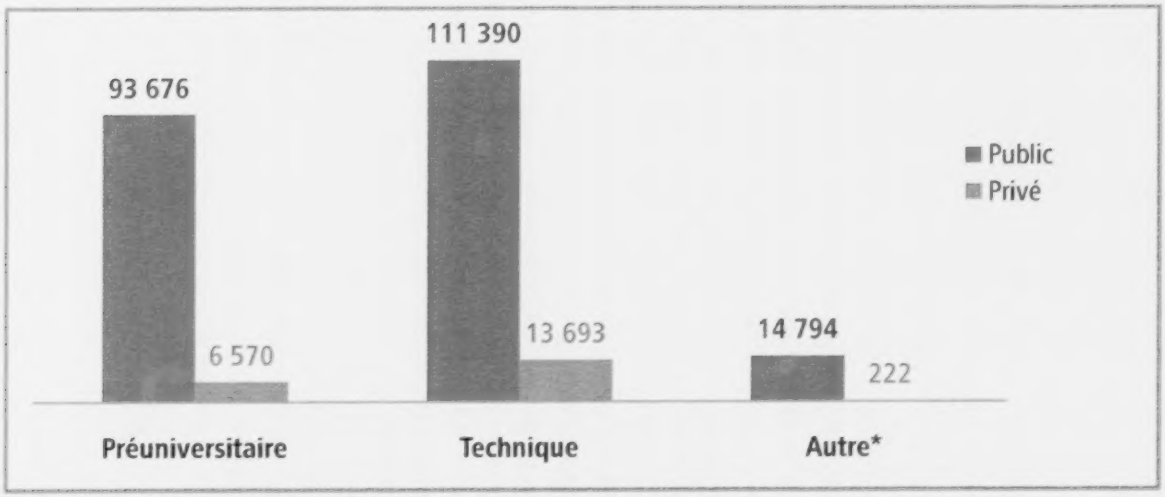

*La catégorie « Autre » comprend les étudiants inscrits à la session Accueil et intégration, à la session Transition ou à une session hors programme.

Enseignement universitaire

En 2009-2010, le réseau universitaire était composé de 19 entités (18 universités et 1 siège social). L'enseignement en anglais était offert dans 3 universités. Ce réseau comptait 272 011, la majorité étant inscrite au premier cycle.

Effectif étudiant selon le cycle d'enseignement universitaire

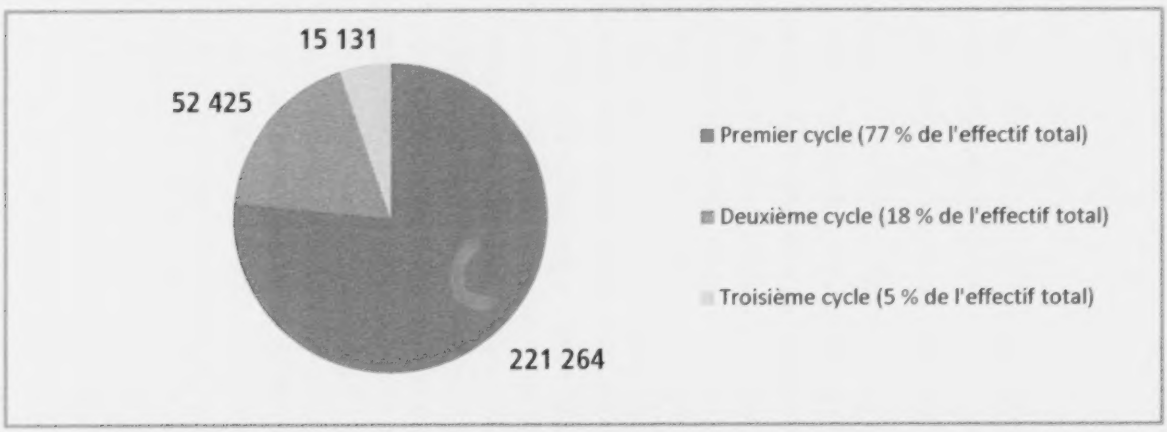

La structure organisationnelle

Pour réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur huit secteurs. L'organigramme présenté à la fin du document illustre la structure organisationnelle au 31 mars 2012.

Mise en garde

Sauf mention contraire, les données financières exposées dans le présent rapport annuel de gestion renvoient à l'année financière, soit à la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire englobe une période allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 pour les commissions scolaires et les collèges, tandis que celle des universités s'étend du 1er juin 2011 au 31 mai 2012.

Pour certains indicateurs, la reddition de comptes est effectuée en fonction des résultats de la dernière année à la disposition du Ministère.

Section 1

Les résultats en 2011-2012 au regard du Plan stratégique 2009-2013

Le Plan stratégique 2009-2013 du Ministère comprend huit orientations lui permettant de guider son action.

Ces orientations sont les suivantes :

Orientation 1	Améliorer la persévérance et la réussite scolaires;
Orientation 2	Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre;
Orientation 3	Contribuer au rehaussement des savoirs;
Orientation 4	Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études;
Orientation 5	Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés;
Orientation 6	Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation;
Orientation 7	Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise;
Orientation 8	Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.

Dans cette section, les plus récents résultats obtenus au regard des différents indicateurs retenus seront présentés sous forme de tableau sommaire dans un premier temps, et de manière détaillée dans un second temps.

La légende ci-dessous facilite l'interprétation du tableau sommaire.

Légende	
✓	Toutes les cibles associées à cet indicateur ont été atteintes.
☑	La cible annuelle a été atteinte.
☒	La cible annuelle n'a pas été atteinte.

Le sommaire des résultats

Il faut noter que seuls les derniers résultats disponibles figurent dans le tableau sommaire. Par conséquent, certains font référence aux années financières 2009-2010 ou 2010-2011.

Orientation 1
Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 1.1 **Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique**				
1.1-1	Nombre de programmes d'études mis à jour	Adaptation continue des programmes d'études	Adaptation de 1 programme d'études du secondaire	☑	35
1.1-2	Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées	3 épreuves	4 épreuves	☑	35
1.1-3	Quantité de matériel approuvé selon les disciplines	Disponibilité des ensembles didactiques et des ouvrages didactiques conformes aux programmes d'études chaque année	55 ensembles didactiques et ouvrages de référence	☑	36
⚜	Objectif 1.2 **Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire**				
1.2-1	Variété des formations offertes	Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire	54 formations pendant l'année scolaire 2011-2012	☑	36
1.2-2	Taux global de satisfaction des participants	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 20).			
⚜	Objectif 1.3 **S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires**				
1.3-1	Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles	2 orientations mises en place dans 60,0 % des écoles en 2011-2012	83,0 % des écoles	☑	37
⚜	Objectif 1.4 **Réduire la taille des groupes**				
1.4-1	Taux de respect du calendrier de réduction de la taille des groupes au primaire	55,0 % du calendrier de réduction de la taille des groupes mis en œuvre	55,0 % du calendrier de réduction de la taille des groupes mis en œuvre	☑	37
⚜	Objectif 1.5 **Valoriser la profession enseignante**				
1.5-1	Nombre de mesures mises en place	Au moins 5 activités chaque année	9 activités	☑	38
⚜	Objectif 1.6 **Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans**				

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
1.6-1	Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans	80,0 %, d'ici 2020	74,3 %	☑	39
1.6-2	Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région, et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)	Amélioration continue du taux	79,9 %	☑	39
⚜	Objectif 1.7 **Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)**				
1.7-1	Publication de lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire	100 % du projet réalisé	Version définitive du projet terminée à 100 %	✓	40
1.7-2	Nombre de commissions scolaires ayant reçu la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires et des gestionnaires des écoles dans la diversification des modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Toutes les commissions scolaires	63 commissions scolaires	☒	41
⚜	Objectif 1.8 **Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration**				
1.8-1	Nombre de mesures mises en place	**Services aux communautés culturelles :** Mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre à la clientèle	12 projets	☑	41
		Interventions en milieux défavorisés : Mise en place chaque année du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles SIAA	9 mesures	☑	
1.8-2	Nombre et qualité des planifications SIAA transmises par les écoles	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 33).			
⚜	Objectif 1.9 **Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées**				
1.9-1	Âge moyen d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP)	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 33).			
1.9-2	Taux de persévérance et de réussite scolaires par service d'enseignement en formation générale des adultes dans différents lieux et selon différents modes de formation	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 33).			
⚜	Objectif 1.10 **Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde**				
1.10-1	Taux de réussite aux épreuves uniques de français	**Langue d'enseignement :** maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	91,1 %	☑	42
		Langue seconde : maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	85,5 %	☒	

Orientation 2
Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 2.1 **Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue**				
2.1-1	Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre	Tenue de la Semaine québécoise des adultes en formation et de 700 activités par année	1 106 activités	☑	46
		Maintien de 2 lignes téléphoniques d'aide et de référence, accessibles chaque année	2 lignes téléphoniques	☑	
		Maintien de la tenue de 4 actions de promotion chaque année	5 actions	☑	
⚜	Objectif 2.2 **Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle**				
2.2-1	Nombre de mesures mises en place par le Ministère	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 38).			
2.2-2	Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006	19 040 nouveaux inscrits	17 554 nouveaux inscrits	☒	47
⚜	Objectif 2.3 **Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base**				
2.3-1	Nombre de personnes inscrites à des services de formation générale des adultes et spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement	Augmentation annuelle de 2 % des inscriptions de personnes en 9e année et plus	131 243 inscriptions	☒	47
		Augmentation annuelle de 5 % des inscriptions de personnes en 8e année et moins	49 573 inscriptions	☒	
⚜	Objectif 2.4 **Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences**				
2.4-1	Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique et en formation générale des adultes	Présence de 15,0 % de l'effectif annuel en formation générale des adultes	15,7 % de l'effectif annuel en formation générale des adultes	☑	48
		Augmentation de 20,0 % de l'effectif annuel en formation professionnelle et technique	Augmentation de 1,9 % de l'effectif annuel en formation professionnelle et technique	☒	
⚜	Objectif 2.5 **Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique**				
2.5-1	Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique	Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique au regard des besoins reconnus par le marché du travail	46 186 personnes diplômées en formation professionnelle	☑	49
			31 969 diplômes émis en formation technique	☑	
2.5-2	Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales	Augmentation de 10,0 % par année	Augmentation de 5,3 %	☒	50

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 2.6 **Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés**				
2.6-1	Taux de placement par programme d'études en formation professionnelle et en formation technique	Augmentation du taux de placement par programme d'études	ASP : 79,5 % DEP : 77,4 % DEC : 66,0 %	☑ ☑ ☑	50
2.6-2	Proportion de programmes de la formation professionnelle et technique en déficit de clientèle par rapport aux besoins du marché du travail	22 %	Aucun résultat	–	51
2.6-3	Taux de satisfaction des employeurs quant à la compétence des recrues diplômées en formation professionnelle et en formation technique	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 33).			
⚜	Objectif 2.7 **Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre**				
2.7-1	Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels	**Formations offertes par les universités** : 100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires	☑	51
		Formations offertes par le secteur de la formation professionnelle et technique : 100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires	☑	
2.7-2	Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec	**Enseignement universitaire** : augmentation de 10 %, d'ici 2011, soit un total de 24 518	Données non disponibles	–	52
		Enseignement collégial : augmentation de 10 %, d'ici 2011, soit un total de 2 824	Données non disponibles	–	
2.7-3	Pourcentage de dossiers d'enseignants étrangers évalués	100 % des dossiers reçus analysés chaque année	100 % des dossiers reçus analysés	☑	52

Orientation 3
Contribuer au rehaussement des savoirs

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 3.1 **Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés**				
3.1-1	État de l'implantation des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales	Toutes les cibles liées à cet indicateur sont atteintes (voir la page 47 du Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport).		✓	
3.1-2	État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise	Programme d'études Arts plastiques actualisé à 100 %	100 %	☑	54
		Programme d'études Arts et lettres actualisé à 100 %	85 %	☒	
		Programmes d'études Sciences informatiques et mathématiques actualisés à 20 %	0 %	☒	
⚜	Objectif 3.2 **Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat**				
3.2-1	Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat	Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	Cohorte 2007 : 78 %	☒	54
3.2-2	Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études	Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	Cohorte 2003 : 48 %	☒	55
⚜	Objectif 3.3 **Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite**				
3.3-1	Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités	3,0 %	1,72 %	☒	56
3.3-2	État de l'implantation des modifications visant la réussite apportées au Règlement sur les études collégiales	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 40).			
3.3-3	Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités	Augmentation du rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes en génie et en administration, d'ici 2013	Génie : 1,36 Administration : 0,96	☒	56
		Diminution du rapport effectif étudiant en équivalence à temps plein (EEETP)/professeur dans les domaines du génie et de l'administration, d'ici 2013	Génie : 22,16 Administration : 36,4	☒	
⚜	Objectif 3.4 **Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial**				
3.4-1	Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel	28 collèges publics 9 collèges privés	31 collèges publics 10 collèges privés	☑	57

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
3.4-2	Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français	82,7 %	84,2 %	☑	57
⚜	Objectif 3.5 **Mieux soutenir la recherche**				
3.5-1	Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges	14,2 M$	14,1 M$	☑	58
3.5-2	Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial	45 % du plan d'action 2010-2014	45 % du plan d'action 2010-2014	☑	59
3.5-3	Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie subventionnés	125 projets, d'ici 2013 45 CCTT reconnus, d'ici 2012	111 projets 46 CCTT	☑ ☑	59
⚜	Objectif 3.6 **Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements**				
3.6-1	Proportion des revenus des établissements selon les différentes sources	Augmentation de la proportion des revenus au fonds de fonctionnement des universités autres que des transferts du Ministère, d'ici 2013	Étudiants : 23,4 % Autres revenus : 13,1 % Ministère : 63,5 %	☑	60
3.6-2	Évolution des transferts fédéraux	Allocation intégrale de la majoration des transferts fédéraux aux établissements d'enseignement supérieur chaque année	194,57 M$	☒	60

Orientation 4
Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 4.1 **S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention**				
4.1-1	Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif	**Saine alimentation** : 91,0 % des écoles	95,3 % des écoles	☑	62
		Mode de vie physiquement actif : 79,0 % des écoles	97,9 % des écoles	☑	
		Éducation, promotion et communication : 81,0 % des écoles	94,5 % des écoles	☑	
		Partenariats avec la communauté : 90,0 % des écoles	70,0 % des écoles	☒	
4.1-2	Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence	40,0 % des écoles primaires	57 % des écoles primaires révèlent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	☑	63
		40,0 % des écoles secondaires	66 % des écoles secondaires révèlent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	☑	

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
4.1-3	Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche *École en santé*	18,0 % des écoles	24,8 % des écoles	☑	64
4.1-4	Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité	25,0 % des écoles	16,5 % des écoles	☒	64
⚜	Objectif 4.2 **S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel**				
4.2-1	Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'approche orientante	50,0 % des écoles primaires	9,8 % des écoles primaires	☒	65
		60,0 % des écoles secondaires	43,3 % des écoles secondaires	☒	
		-	31,7 % des écoles qui accueillent à la fois des groupes du primaire et du secondaire	–	
⚜	Objectif 4.3 **Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire**				
4.3-1	Nombre de services de garde en milieu scolaire qui se sont donné un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 61).			
⚜	Objectif 4.4 **Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives**				
4.4-1	Pour les commissions scolaires, sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier	134,4 M$	133,5 M$	☑	66
4.4-2	Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier	Diminution de 6,0 % par année, d'ici 2013	6,10 %	☑	66
4.4-3	Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier	Diminution de 6,7 % par année, d'ici 2013	5,96 %	☒	66
4.4-4	Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental	33,4 M$	11,8 M$	☒	67
⚜	Objectif 4.5 **Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec**				
4.5-1	Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études	1 recherche chaque année	1 recherche	☑	68
4.5-2	Pourcentage de demandes d'aide financière remplies par Internet	90,0 % chaque année	94,9 %	☑	68
⚜	Objectif 4.6 **Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études**				
4.6-1	Pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt en conformité avec les règles du régime	90,0 % chaque année	88,7 %	☑	69
4.6-2	Nombre de personnes bénéficiant du Programme de remise de dette et ampleur du soutien	900 bénéficiaires par année	876 bénéficiaires	☑	69
		1 000 remises de dette par année	975 remises de dette	☑	
		1,5 M$ par année	1 378 298 $	☑	

Orientation 5
Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 5.1 **Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires**				
5.1-1	Nombre de mesures mises en place	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 50).			
5.1-2	Soutien accordé	Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis chaque année	55 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	☑	71
⚜	Objectif 5.2 **Soutenir la formation à distance**				
5.2-1	État d'avancement de l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance et état de sa mise en œuvre	100 % du projet de politique élaboré	65 % du projet de politique élaboré	☒	71
⚜	Objectif 5.3 **Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone**				
5.3-1	Pourcentage de documents ministériels traduits en anglais selon les échéanciers prévus	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite à la page 71 du présent rapport annuel de gestion.			
5.3-2	Nombre d'activités de formation offertes aux personnels du milieu anglophone	Offre d'un nombre d'activités de formation correspondant au nombre de demandes chaque année	31 formations 6 colloques 3 instituts d'été	☑	72
⚜	Objectif 5.4 **Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration**				
5.4-1	Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire	Rédaction du guide administratif et des outils complémentaires et production de tous les documents	Guide pédagogique en production, élaboration des outils connexes terminée	☑	72
⚜	Objectif 5.5 **Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales**				
5.5-1	Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle et technique en région	**Fonctionnement** : 5 M$ par année	5 M$	☑	72
		Investissement : 6 M$ par année	45,3 M$	☑	
⚜	Objectif 5.6 **Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions**				
5.6-1	Bilan des centres scolaires communautaires	Publication de la version définitive du rapport d'évaluation	Rapport d'évaluation en voie d'être publié	☑	73
⚜	Objectif 5.7 **Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions**				
5.7-1	Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement supérieur	**Commissions scolaires** : 320,0 M$, à maintenir, d'ici 2013	361,6 M$	☑	73
		Collégial (public) : 20,5 M$, à maintenir, d'ici 2013	20,0 M$ (en 2010-2011)	☑	
		Universités : 56,1 M$, à maintenir, d'ici 2013	57,6 M$	☑	

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 5.8 **Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents**				
5.8-1	Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place	10 mécanismes	22 mécanismes	☑	74
⚜	Objectif 5.9 **Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées**				
5.9-1	Nombre d'engagements réalisés	4 engagements	4 engagements	☑	74

Orientation 6
Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 6.1 **Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics**				
6.1-1	Mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives	Signature d'une convention de partenariat par 69 commissions scolaires	Conclusion et signature de 69 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère	✓	76
6.1-2	Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités	Développement de nouvelles façons de produire certaines redditions de comptes et de nouveaux suivis avec les cégeps, et introduction d'ententes de partenariat avec les universités	Travaux du Groupe de travail sur l'allégement des processus et de la reddition de comptes, envoi électronique du rapport annuel des cégeps et introduction d'ententes de partenariat avec les universités	☑	76
6.1-3	Mise en application des recommandations du Vérificateur général au regard de la gestion des réseaux des collèges et des universités	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 58).			
6.1-4	Évolution du déficit annuel dans les universités	Atteinte de l'équilibre financier pour tous les établissements universitaires	Atteinte de l'équilibre financier pour 18 des 19 établissements universitaires	☑	77
6.1-5	Indicateurs généraux et quantitatifs communs aux établissements d'enseignement universitaire	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite à la page 77 du présent rapport annuel de gestion.			
⚜	Objectif 6.2 **Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement**				
6.2-1	Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux	6 suivis (cégeps et Université du Québec et ses constituantes)	3 suivis (cégeps et Université du Québec et ses constituantes)	☒	77
		6 suivis (commissions scolaires)	6 suivis (commissions scolaires)	☑	

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 7.1 **Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport**				
7.1-1	Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique	2 campagnes	2 campagnes	☑	79
7.1-2	Nombre de plans de développement de la pratique sportive déposés par les fédérations sportives	Toutes les cibles liées à cet indicateur sont atteintes (voir la page 81 du Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport).		✓	
7.1-3	Nombre de plans de développement en loisir déposés par les organismes nationaux de loisir	Dépôt de 26 plans de développement englobant la période 2011-2014	Dépôt de 26 plans de développement	✓	80
⚜	Objectif 7.2 **Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité**				
7.2-1	Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité	80 actions	73 actions	☒	80
7.2-2	Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport	30 adhérents	12 adhérents	☒	81
⚜	Objectif 7.3 **Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale**				
7.3-1	Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux	Part relative des athlètes du Québec au sein des délégations canadiennes qui prennent part aux grands jeux se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 % chaque année	Jeux panaméricains de Guadalajara : 19,9 % (98 athlètes sur 491) Jeux para-panaméricains de Guadalajara : 27,3 % (33 athlètes sur 121)	☒	81
7.3-2	Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement	500 athlètes d'excellence chaque année	507 athlètes	☑	81
		120 entraîneures et entraîneurs chaque année	110 entraîneures et entraîneurs	☒	
7.3-3	Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec	Tenue de 20 événements (PSESIP)	31 événements	☑	82
		Tenue de 150 événements (PSES)	134 événements	☒	
⚜	Objectif 7.4 **Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport**				
7.4-1	Nombre de moyens visant le soutien au bénévolat, sa promotion et sa reconnaissance	5 moyens	7 moyens	☑	82

Orientation 8
Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

	Indicateur	Cible annuelle	Résultat		Page
⚜	Objectif 8.1 **S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère**				
8.1-1	Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère	90 % chaque année	Aucun résultat	—	83
8.1-2	Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes	Implantation d'un nouveau processus de traitement des plaintes soutenu par un outil de suivi, d'ici 2013	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes en cours	☑	84
⚜	Objectif 8.2 **Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère**				
8.2-1	Taux de satisfaction des usagers des services du Ministère à l'égard de l'accès à l'information et des services en ligne	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 66).			
8.2-2	Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée	Consolidation de l'environnement Web ministériel et réorganisation des contenus en fonction des clientèles chaque année	Création de 13 sections Web : de ce nombre, 8 ont été intégrées en langue anglaise	☑	84
		Réorganisation des publications ministérielles dans l'ensemble de l'environnement Web chaque année	Dépôt de 2 234 publications dans l'environnement Web du Ministère	☑	
⚜	Objectif 8.3 **Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats**				
8.3-1	Nombre d'évaluations de programmes réalisées	4 évaluations	4 évaluations	☑	84
8.3-2	Nombre de recommandations mises en œuvre	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite à la page 85 du présent rapport annuel de gestion.			
⚜	Objectif 8.4 **Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail**				
8.4-1	Élaboration d'une politique sur la santé et la qualité de vie au travail	Toutes les cibles liées à cet indicateur sont atteintes (voir la page 68 du Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport).		✓	
⚜	Objectif 8.5 **Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère**				
8.5-1	Réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel	Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II au 31 mai 2011	Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II	✓	85
8.5-2	Taux de satisfaction des organismes des réseaux relativement aux systèmes refondus de déclaration de l'effectif et de sanction des études pour l'éducation préscolaire et les ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial	Cet indicateur n'est plus mesuré. La justification est inscrite dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (page 93).			

Enjeu 1

L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Orientation 1

Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires représente, dans le contexte mondial moderne, un enjeu de société majeur. En effet, dans ce monde en constante mutation, l'avenir des jeunes sera tributaire de leur formation et celui du Québec, de la capacité de ces mêmes jeunes à relever les défis sociaux, économiques et culturels qui se poseront. L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires constitue conséquemment un des objectifs fondamentaux du Ministère qui guident un ensemble d'actions à tous les ordres d'enseignement.

Au primaire et au secondaire, compte tenu de tous les facteurs personnels, familiaux et sociaux susceptibles d'avoir un effet sur la réussite d'un élève, il est clair que celle-ci ne peut être assurée par le seul engagement de l'école. Ainsi, en collaboration avec ses partenaires du monde scolaire, des services sociaux et de la société civile, le Ministère s'est doté, en 2009, d'une stratégie d'action impliquant tous les acteurs concernés. Intitulée *L'école, j'y tiens!*, cette stratégie fixe à 80 % le taux de diplomation à atteindre au secondaire chez les moins de 20 ans, d'ici 2020. Y sont aussi énoncées 13 voies de réussite, à mettre en œuvre selon les particularités de chacun des milieux, en fonction des besoins des écoles et des élèves.

Comme l'une de ces voies est la réduction du nombre d'élèves par classe, le Ministère a poursuivi, en 2011-2012, la diminution des groupes d'élèves au primaire, l'objectif final à atteindre en 2012-2013 étant un maximum de 20 à 24 élèves par groupe en milieux défavorisés et de 26 élèves dans les autres milieux. À la fin de l'exercice 2011-2012, 55 % du calendrier de réduction de la taille des groupes était réalisé. Ainsi, 500 nouveaux groupes ont été créés cette seule année et un investissement supplémentaire de 68 millions de dollars a été consenti, notamment pour l'embauche d'enseignants.

Le renforcement des mesures de soutien aux écoles en milieux défavorisés constitue aussi une des voies de réussite mentionnées dans la stratégie. Afin de soutenir le milieu scolaire dans ses efforts pour assurer une plus grande réussite des élèves issus de milieux défavorisés, le Ministère s'appuie sur une démarche de planification des interventions, accompagnée d'une mesure budgétaire allouée aux commissions scolaires ayant un fort indice de défavorisation. En 2011-2012, il a accordé plus de 47,5 millions de dollars à 66 commissions scolaires en vue de soutenir les efforts consentis dans les 778 écoles primaires et secondaires les plus défavorisées et d'assurer leur accompagnement.

À cette mesure s'ajoute le Programme de soutien à l'école montréalaise, destiné à soutenir l'élaboration et la mise en place de stratégies efficaces pour relever les défis présents en milieu montréalais où se conjuguent défavorisation et pluriethnicité; 165 écoles de l'île de Montréal ont ainsi pu bénéficier, en 2011-2012, d'une allocation supplémentaire totalisant plus de 10 millions de dollars.

L'offre d'un accompagnement individualisé aux élèves du secondaire est une autre des voies de réussite de la stratégie. En 2011-2012, 11 millions de dollars ont été investis dans cette voie par l'augmentation du nombre d'enseignants-ressources. Cet ajout d'intervenants devrait permettre d'accroître les interventions destinées à appuyer étroitement chaque élève qui entre au secondaire avec une année de retard en lui assurant notamment un suivi scolaire hebdomadaire et en le soutenant dans diverses facettes de sa vie scolaire.

Dans un autre ordre d'idées, à la suite d'une consultation de tous les partenaires concernés, le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a été rendu public en 2008. Bien que toutes les mesures soient déjà réalisées ou en cours de mise en œuvre, de nouveaux éléments de soutien à la réussite de ces élèves ont été intégrés en 2011-2012.

Ainsi, une importante entente est intervenue entre les différents syndicats d'enseignants concernés et les comités patronaux de négociation pour les commissions scolaires au sujet des conditions d'enseignement aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté, dans la foulée de la convention collective 2010-2015. Cette entente porte sur la composition des groupes, sur le soutien au personnel enseignant et sa formation continue de même que sur l'intervention rapide auprès de ce type d'élèves. Globalement, il est important de rappeler que le Ministère investit annuellement près de 2 milliards de dollars pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Enfin, le Ministère a publié, en juin 2011, des lignes directrices visant à définir les conditions favorisant une intégration harmonieuse des élèves handicapés ou en difficulté, question faisant l'objet de différents débats depuis quelques années. Ces lignes directrices, réclamées par les participants lors de la rencontre des partenaires en éducation d'octobre 2010, guideront dorénavant les gestionnaires des commissions scolaires et des écoles publiques dans l'intégration de ces élèves et dans l'évaluation des meilleurs services à leur offrir.

Sur le plan des résultats en matière de réussite scolaire, les dernières données disponibles (2010-2011) indiquent que le taux de diplomation et de qualification au secondaire avant 20 ans est en constante progression depuis 2000-2001, étant passé de 70,9 % à 74,3 %. La cible de 80 % d'ici 2020 apparaît donc réalisable. Les spécialistes désignant l'acquisition de compétences en lecture comme un élément essentiel à la réussite scolaire, le Ministère a entrepris, en 2011-2012, la révision du programme du préscolaire et du premier cycle du primaire sur la base de ce qu'enseigne la recherche et intensifié cette dernière, grâce à des investissements pouvant atteindre deux millions de dollars par année. Cette démarche s'inscrit dans le Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire, auquel le Ministère a consacré 18,8 millions de dollars en 2011-2012.

Tous ces efforts nécessitent le recrutement de personnes désireuses de s'impliquer dans le milieu scolaire et une mobilisation constante du personnel enseignant en place. C'est la raison pour laquelle le Ministère continue d'investir dans la promotion et la valorisation de la profession enseignante, dans l'insertion professionnelle des nouveaux venus et dans la formation continue de l'ensemble du corps professoral.

Axe d'intervention 1
L'enseignement primaire et secondaire

Objectif 1.1
Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique

Indicateur 1.1-1
Nombre de programmes d'études mis à jour

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Adaptation continue des programmes d'études	Adaptation de 1 programme d'études du secondaire	Adaptation de 10 programmes d'études du secondaire Adaptation de 1 programme d'études du primaire	Adaptation de 18 programmes d'études du secondaire

Au cours de l'année 2011-2012, l'adaptation des programmes d'études présentement approuvés par la ministre a été achevée.

Indicateur 1.1-2
Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20 épreuves, d'ici 2013	3 épreuves	4 épreuves	5 épreuves	9 épreuves

Le Ministère revoit régulièrement les épreuves auxquelles sont soumis les élèves du primaire et du secondaire en raison de l'implantation du Programme de formation de l'école québécoise, de la publication du document intitulé Progression des apprentissages et des cadres d'évaluation. Il s'assure ainsi que ces évaluations correspondent aux apprentissages faits en classe.

Épreuves ministérielles renouvelées en 2011-2012

Type d'épreuve	Matière
Épreuves uniques	Mathématique (4e secondaire) Science et technologie (4e secondaire) Histoire (4e secondaire)
Épreuves d'appoint (ajout d'une épreuve)	Français, langue seconde – programme enrichi (5e secondaire)

Indicateur 1.1-3
Quantité de matériel approuvé selon les disciplines

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Disponibilité des ensembles didactiques et des ouvrages de référence conformes aux programmes d'études chaque année	55 ensembles didactiques et ouvrages de référence	84 ensembles didactiques et ouvrages de référence	82 ensembles didactiques et ouvrages de référence

Tout le matériel didactique du primaire et du secondaire, pour les secteurs francophone et anglophone, a été approuvé, à l'exception de quelques guides d'enseignement, qui ont été mis à la disposition du personnel enseignant en version provisoire.

Nombre d'ensembles didactiques et d'ouvrages de référence approuvés

Type de matériel didactique	Ensembles didactiques et ouvrages de référence (N[nbre])			
	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Manuels de l'élève	2	37	57	66
Guides d'enseignement	44	38	22	27
Ouvrages de référence	9	9	3	2

⚜ Objectif 1.2
Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire

Indicateur 1.2-1
Variété des formations offertes

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire	54 formations pendant l'année scolaire 2011-2012	65 formations pendant l'année scolaire 2010-2011	Aucun résultat

L'offre de formations est mise à jour de façon continue pour répondre aux orientations ministérielles et aux besoins exprimés par le réseau scolaire. En 2011-2012, 54 formations ont été organisées par le Ministère. Certaines d'entre elles ont été offertes virtuellement, ce qui a contribué à diminuer les frais de déplacement des personnes inscrites aux différentes formations.

De plus, le Ministère a maintenu l'affectation de personnes-ressources, réparties dans toutes les régions du Québec, qui ont le mandat de former et d'accompagner le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté. En 2011-2012, l'équipe des personnes-ressources régionales représentait 140,2 postes en équivalence au temps complet et un investissement de 14,1 millions de dollars.

Objectif 1.3
S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires

Indicateur 1.3-1
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Mise en place de 3 orientations dans 66 % des écoles, d'ici 2013	2 orientations mises en place dans 60,0 % des écoles	83 % des écoles	Aucun résultat	Aucun résultat

Pour la première fois en 2011-2012, les directions d'école ont répondu à un questionnaire portant, entre autres, sur la mise en œuvre des services complémentaires. Selon les résultats, 83 % des écoles offrent des services éducatifs complémentaires conformes à au moins trois des quatre orientations ministérielles, qui sont :

- une vision globale favorisant la promotion et la prévention;
- des services intégrés favorisant les pratiques collaboratives;
- des liens étroits entre l'école et la communauté;
- une évaluation périodique et une adaptation en conséquence.

Objectif 1.4
Réduire la taille des groupes

Indicateur 1.4-1
Taux de respect du calendrier de réduction de la taille des groupes au primaire[1]

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % du calendrier de réduction de la taille des groupes mis en œuvre, d'ici 2013	55 % du calendrier de réduction de la taille des groupes mis en œuvre	55 % du calendrier	22 % du calendrier	Aucun résultat

1. Cet indicateur a été modifié, puisque le Ministère ne disposait pas de données fiables pour le mesurer. Le libellé original de l'indicateur était « Proportion des groupes dont la taille correspond minimalement aux critères de la mesure ».

En 2011-2012, l'objectif de réduction visait les groupes de 5e et de 6e année du primaire dans les milieux défavorisés et ceux de 4e année du primaire dans les autres milieux. Le tableau suivant fait état du nombre maximal d'élèves autorisé dans les groupes pour chacune des années du primaire.

Nombre maximal d'élèves par groupe à l'enseignement primaire

	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Année scolaire	Milieux défavorisés	Autres milieux	Milieux défavorisés	Autres milieux	Milieux défavorisés	Autres milieux
1re année	20	22	20	22	20	22
2e année	20	24	20	24	20	24
3e année	20	26	20	26	24	26
4e année	20	26	20	29	24	29
5e année	24	29	29	29	29	29
6e année	24	29	29	29	29	29

⚜ Objectif 1.5
Valoriser la profession enseignante

Indicateur 1.5-1
Nombre de mesures mises en place

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Au moins 5 activités chaque année	9 activités	9 activités	13 activités

En matière de valorisation de la profession enseignante, les actions entreprises au cours des années précédentes se poursuivent selon ce qui avait été planifié. Le Ministère a ainsi contribué à cet objectif en 2011-2012, notamment à l'occasion de la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants et de la Semaine des enseignantes et des enseignants. De plus, il a réalisé une campagne nationale de communication dont la troisième phase, à l'automne 2011, a ciblé plus particulièrement les hommes, en vue d'en attirer un plus grand nombre vers une carrière dans l'enseignement. Le Ministère a versé 450 000 dollars pour cette campagne.

Par ailleurs, un groupe de travail prévu dans l'entente nationale intervenue en avril 2011 entre la Fédération autonome de l'enseignement et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones a entrepris des travaux sur la profession enseignante. Ce groupe est composé de représentants du Ministère, de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de la Fédération autonome de l'enseignement. Il a comme mandat :

- d'analyser la notion d'autonomie professionnelle, dans le respect des rôles et des responsabilités des intervenants visés;
- d'analyser les conditions d'exercice de la profession, notamment l'aspect relatif au développement professionnel;
- de faire les recommandations appropriées.

Le Ministère poursuit ses actions pour améliorer la formation à l'enseignement dans une perspective de valorisation de la profession enseignante et de réussite des élèves. À cette fin :

- le Groupe de réflexion sur l'insertion du personnel enseignant a procédé à la validation d'un projet d'orientation;
- le Comité de travail sur la présence masculine en enseignement a terminé les travaux préparatoires à la rédaction d'un avis à la ministre;
- le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement a agréé deux programmes de maîtrise en enseignement secondaire et un programme de maîtrise en enseignement des arts.

Enfin, le Programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire a permis de financer 18 nouveaux projets en partenariat entre les universités et les milieux scolaires et a poursuivi le financement de 33 projets déjà acceptés et en cours de réalisation. Ce programme est doté d'un budget annuel de 2,5 millions de dollars. Les projets approuvés et la poursuite des projets acceptés antérieurement et en cours de réalisation ont reçu un montant total de 2 060 808 dollars en 2011-2012. Depuis le début de ce programme, un montant de 6 087 647 dollars y a été consacré.

Objectif 1.6
Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Indicateur 1.6-1
Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans

Cible	Résultat	
Pluriannuelle	2010-2011[1]	2009-2010[2]
80,0 %, d'ici 2020	74,3 %	74,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Le résultat est provisoire.
2. Le résultat a été mis à jour.

Indicateur 1.6-2
Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région, et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2009-2010[1]	2008-2009	2007-2008
Amélioration continue du taux	79,9 %	78,7 %	76,7 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

Les résultats pour l'année 2009-2010 montrent que le taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes s'approche de la cible provinciale de 2013, qui est de 82 %. Le taux observé pour l'ensemble du Québec a augmenté de 1,2 point en 2009-2010 par rapport au taux observé l'année précédente (2008-2009).

Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région, et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires)

Région	2009-2010 (%)	2008-2009 (%)	2007-2008 (%)
Bas-Saint-Laurent	86,3	86,1	82,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	87,8	86,5	85,6
Capitale-Nationale	83,9	84,3	80,1
Mauricie	79,9	81,5	77,2
Estrie	76,8	75,8	73,8
Montréal	77,5	75,4	74,5
Outaouais	72,3	73,2	68,9
Abitibi-Témiscamingue	82,9	84,0	79,8
Côte-Nord	81,2	80,5	72,9
Nord-du-Québec	28,4	26,6	27,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	84,6	84,1	79,9
Chaudière-Appalaches	87,1	85,6	85,3
Laval	79,0	78,5	78,2
Lanaudière	77,9	76,6	71,7
Laurentides	81,0	78,9	76,1
Montérégie	81,8	80,4	78,4
Centre-du-Québec	80,9	76,0	77,8
Ensemble du réseau public (CS)	79,9	78,7	76,7

Axe d'intervention 2
Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers

Objectif 1.7
Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Indicateur 1.7-1

Publication de lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Publication de lignes directrices, d'ici septembre 2011 (100 % du projet réalisé)	100 % du projet réalisé	Version définitive terminée à 100 %	Version définitive élaborée à 70 %	Version provisoire en cours de rédaction

Indicateur 1.7-2
Nombre de commissions scolaires ayant reçu la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires des commissions scolaires et des gestionnaires des écoles dans la diversification des modalités d'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
69 commissions scolaires, d'ici 2012	69 commissions scolaires	63 commissions scolaires	58 commissions scolaires	Aucun résultat

Au cours de l'année 2011-2012, 63 des 69 commissions scolaires visées ont fait appel aux personnes-ressources mises à leur disposition afin de recevoir de la formation concernant l'accompagnement des gestionnaires. Ce résultat constitue une progression par rapport à l'année dernière. Toutefois, la cible n'a pas été atteinte. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines commissions scolaires n'ont pas utilisé les personnes-ressources disponibles, car elles ont préféré embaucher du personnel qui effectue cette tâche auprès des directions de leur organisation.

Au total, 20 personnes-ressources ont été mises à la disposition des commissions scolaires, ce qui représente un investissement annuel de 2,4 millions de dollars.

⚜ Objectif 1.8
Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration

Indicateur 1.8-1
Nombre de mesures mises en place

Volet	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Services aux communautés culturelles	Mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre à la clientèle	12 projets	18 projets	18 projets
Interventions en milieux défavorisés	Mise en place chaque année du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles SIAA	9 mesures	9 mesures	9 mesures

■ Les services aux communautés culturelles

En 2011-2012, 12 projets ont été acceptés en matière de services aux communautés culturelles : 10 d'entre eux ciblaient 122 élèves nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire et venant de 6 commissions scolaires; les 2 autres projets concernaient le rattrapage scolaire estival. Ces derniers étaient pilotés par des organismes des communautés anglophone et francophone, en collaboration avec 4 commissions scolaires de Montréal, et rejoignaient près de 135 élèves du primaire issus principalement des minorités visibles. Ces projets permettent, entre autres, l'ajout de personnes-ressources en soutien pour le développement des compétences de base en littératie et en numératie des élèves en situation de grand retard scolaire. La diminution de 6 projets acceptés comparativement aux résultats 2010-2011 s'explique principalement par le fait que les projets présentés par certaines écoles ne respectaient pas les critères d'acceptation déterminés par le Ministère.

■ Les interventions en milieux défavorisés

Les interventions en milieux défavorisés sont encadrées par la stratégie d'intervention *Agir autrement*. Au cours de l'exercice 2011-2012, les 9 mesures nécessaires à la mise en œuvre des 6 voies de renforcement de la stratégie se sont poursuivies. Ces dernières, annoncées dans le cadre de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, misent sur la précision des attentes envers les commissions scolaires et leurs écoles, l'adoption d'approches préventives, la gouvernance, le partage d'expertise ainsi que la planification pluriannuelle et la reddition de comptes annuelle.

S'ajoutant aux mesures financières, du soutien et de la formation continue ont été donnés à 17 agents de développement en milieux défavorisés de même qu'aux responsables régionaux, tandis que 66 commissions scolaires et leurs écoles ont reçu un accompagnement (dont 133 écoles phares qui se sont vu offrir un soutien accru) : deux questionnaires, l'un semestriel, portant sur le suivi de la mise en œuvre, et l'autre annuel, portant sur l'utilisation de l'allocation, ont été administrés. Les résultats du questionnaire de suivi de juin 2011 démontrent, entre autres, une plus grande mobilisation et une progression de la situation, principalement autour de la lecture et de la mathématique.

■ Axe d'intervention 4
La maîtrise du français

⚜ Objectif 1.10
Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde

Indicateur 1.10-1
Taux de réussite aux épreuves uniques de français

	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
Langue d'enseignement	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	91,1 %	91,9 %	91,2 %
Langue seconde	Maintien d'un taux supérieur à 90,0 %	85,5 %	85,4 %	91,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

La mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire, notamment en lecture et en écriture, s'est poursuivie en 2010-2011. Outre le rehaussement des exigences, mesure importante de ce plan, plusieurs éléments d'ordre pédagogique et des aspects liés à la formation du personnel enseignant ont été mis en place.

Le tableau ci-après montre que le taux de réussite en français, langue d'enseignement, en 2010-2011 est similaire à celui qui a été observé au cours des dernières années. Les taux se situent autour de 90 %. À noter que la cible a été dépassée durant les trois dernières années.

Taux de réussite aux épreuves uniques de français

Année scolaire	Langue d'enseignement	Langue seconde
2006-2007	88,8 %	85,4 %
2007-2008	88,8 %	89,8 %
2008-2009	91,2 %	91,0 %
2009-2010	91,9 %	85,4 %
2010-2011	91,1 %	85,5 %

Enjeu 2

Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

L'importance de la persévérance et de la réussite scolaires est d'autant plus grande aujourd'hui que notre environnement social, culturel et économique se modifie constamment en devenant de plus en plus complexe. Dans un tel contexte, pour éviter l'exclusion sociale et se maintenir sur le marché du travail, un individu doit non seulement acquérir des compétences, mais aussi les connaissances qui lui permettront de s'adapter aux changements que vivent et vivront les entreprises.

Au Québec, on estime actuellement à près de 730 000 le nombre de postes à combler d'ici 2015, estimation qui devrait croître à 1,4 million d'ici 2020. De ces emplois à pourvoir, au delà de 31,7 % exigeront une formation professionnelle ou technique. L'accroissement du nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique est donc un objectif prioritaire qui vise autant le développement des compétences que leur reconnaissance ou leur rehaussement, et ce, tant pour les personnes qui poursuivent des études que pour celles en emploi. Faciliter et encourager l'accès à la formation professionnelle constitue une des voies de réussite ciblées dans la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*.

Pour être efficaces, ces efforts doivent toutefois être solidement arrimés aux besoins actuels et futurs du marché du travail. C'est la raison pour laquelle s'est tenue, en juin 2011, une rencontre nationale portant précisément sur cette question. Cette rencontre, qui regroupait 130 personnes issues de tous les secteurs concernés par l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, a permis de déterminer 13 pistes d'action concrètes pour rendre l'offre de formation plus cohérente et plus flexible, et ce, partout au Québec, tout en y associant les acteurs régionaux. Pour sa part, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de six de ces pistes, alors que quatre autres sont assumées conjointement avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Au 31 mars 2012, ces travaux respectaient les échéanciers.

Parallèlement, le Ministère a poursuivi ses efforts pour augmenter le taux de diplomation et de qualification en formation professionnelle et technique ainsi qu'en formation générale des adultes et en formation continue. Ces travaux sont accomplis dans la perspective générale d'accroître la demande et d'adapter la réponse aux besoins des milieux et des clientèles.

C'est ainsi que le Ministère soutient la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique et de la formation aux adultes en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail. En 2011-2012, ces trois partenaires ont investi 1,1 million de dollars, dont 635 000 provenaient du Ministère, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, coordonnée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes et à laquelle ont

participé 17 tables régionales de promotion. Ces efforts s'ajoutent aux campagnes récurrentes plus ciblées, telles que *Chapeau, les filles!* ou *Trouve un métier fait pour toi*, qui incitent les femmes à diversifier leur choix de carrière et font la promotion de métier ou de professions ayant des perspectives intéressantes.

En ce qui a trait à l'adaptation de l'offre de services, le Ministère a consacré, au cours de l'exercice 2011-2012, 19 millions de dollars à l'amélioration de l'offre de formation dans toutes les régions du Québec et plus de 11 millions à l'actualisation des programmes d'études. C'est dans cette foulée que le Ministère a accordé aux établissements demandeurs 20 autorisations permanentes pour des programmes d'études en formation professionnelle et technique et 32 autorisations temporaires, permettant de combler davantage de besoins du marché du travail dans différentes régions du Québec.

Au total, les réseaux scolaires offraient, en 2011-2012, 273 programmes menant à des diplômes d'État, alors que l'on comptait 2 386 autorisations permanentes d'offrir des programmes d'études professionnelles et techniques. En soutien à cette offre de services, le Ministère a accordé, au cours de ce même exercice, plus de 1,5 milliard de dollars aux réseaux scolaires en budget de fonctionnement. Tous ces efforts et investissements semblent porter fruit puisque le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme en formation professionnelle ou en formation technique était encore en croissance de 4,4 % en 2011 dans le premier cas et de 4,7 % dans le second cas, pour lequel les données les plus à jour datent de 2010. Ces chiffres sont en progression depuis 2001.

Parallèlement, en matière de formation générale aux adultes et en formation continue, le Ministère a notamment poursuivi son soutien à l'offre de services formelle et informelle en alphabétisation (réseau scolaire et action communautaire) en y consacrant 40 millions de dollars.

De plus, le montant alloué par le Ministère à l'entente annuelle conclue avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, destinée à favoriser l'intégration et la francisation des immigrants, a été porté à 48,9 millions de dollars en 2011-2012. Dans le cadre de cette entente, les deux ministères ont mis en place un référentiel commun propre au Québec comportant deux instruments, soit « L'échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes » et le « Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec ». Résultat d'une révision en profondeur des programmes de francisation en vigueur au regard des nouvelles réalités socioéconomiques, ces outils assureront à la clientèle visée des contenus de cours équivalents, quel que soit le lieu de formation, tout en lui permettant de voir ses acquis de formation reconnus tant dans le milieu scolaire que dans le milieu professionnel.

Enfin, en ce qui a trait à la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre, le Ministère a soutenu financièrement les demandes provenant d'établissements d'enseignement collégial et universitaire qui désiraient offrir une formation d'appoint aux personnes immigrantes formées à l'étranger pour qu'elles puissent satisfaire aux exigences d'obtention de certains permis d'exercice. De même, le Ministère a contribué aux efforts gouvernementaux de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers, notamment en allouant 3,8 millions de dollars aux programmes de bourses d'excellence qui sont destinées tant à l'enseignement supérieur qu'à la formation professionnelle en 2011-2012.

Le Ministère a aussi procédé, au cours de ce même exercice, à l'examen de 1 750 dossiers soumis par des enseignants étrangers, dont 1 269 ont été jugés admissibles à la délivrance d'un permis d'enseignement.

Axe d'intervention 1
L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue

Objectif 2.1
Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue

Indicateur 2.1-1
Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre

	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Valorisation de l'éducation des adultes et de la formation continue	Tenue de la Semaine québécoise des adultes en formation et de 700 activités par année[1]	Données non disponibles[2]	1 106 activités	990 activités
Promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de la formation continue	Maintien de 2 lignes téléphoniques d'aide et de référence, accessibles chaque année	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques	2 lignes téléphoniques
Actions de promotion	Maintien de la tenue de 4 actions de promotion chaque année	5 actions	4 actions	4 actions

1. La cible a été modifiée.
2. Les résultats n'étaient pas disponibles au 31 mars 2012, puisqu'ils sont établis en fonction du calendrier scolaire. Les résultats 2011-2012 seront publiés dans le prochain rapport annuel de gestion.

Le Ministère soutient l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, qui a le mandat de coordonner les activités réalisées à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation. Des actions nationales et régionales, notamment des galas de reconnaissance, des conférences, des ateliers, des formations et des forums, sont ainsi organisées en collaboration avec 17 tables régionales de concertation. En 2010-2011, environ 173 000 personnes ont participé à 1 106 activités.

En 2011-2012, le Ministère a également financé la Fondation pour l'alphabétisation, qui a maintenu les activités des lignes téléphoniques Info-Alpha et Info Apprendre. Une campagne de promotion a été tenue pour joindre les clientèles cibles de ces deux initiatives. Plus précisément, le Ministère a consacré 212 000 dollars à la promotion de l'alphabétisation et 545 000 dollars au financement des deux lignes téléphoniques.

Le nombre d'activités de valorisation a légèrement augmenté en 2011-2012 par rapport au résultat observé en 2010-2011. De plus, les actions entreprises au cours des dernières années par le Ministère, comme le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science*, la campagne de valorisation de la réussite scolaire des garçons et la campagne publicitaire et promotionnelle *Trouve un métier à aimer sur ToutPourRéussir.com*, se sont poursuivies. À cet effet, les activités régionales de promotion de la campagne, qui ont coûté 180 000 dollars au total, se sont déroulées de la mi-janvier à la mi-mars 2012.

Enfin, le Salon Emploi Formation de Montréal et le Salon Carrière Formation de Québec ont reçu une subvention totalisant 20 000 dollars et le Ministère a assuré une présence au premier Salon de la formation professionnelle et des adultes les 4 et 5 octobre 2011.

Objectif 2.2

Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention[1] sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle

Indicateur 2.2-2

Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006 (nouveaux inscrits)

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
19 600, d'ici 2013	19 040 nouveaux inscrits	17 554 nouveaux inscrits	18 586 nouveaux inscrits	18 581 nouveaux inscrits

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Le résultat est provisoire.

Le nombre de jeunes de moins de 20 ans inscrits pour la première fois à un programme de formation professionnelle observé en 2010-2011 a diminué. Cette baisse a également été observée du côté des personnes de plus de 20 ans.

Objectif 2.3

Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base

Indicateur 2.3-1

Nombre de personnes inscrites[1] à des services de formation générale des adultes et spécifiquement en formation de base commune, selon la langue d'enseignement

	Langue d'enseignement	Cible	Résultat		
		Pluriannuelle	2010-2011[2]	2009-2010[3]	2008-2009[3]
Inscriptions de personnes en 9e année et plus	Français	Augmentation annuelle de 2 %[4]	117 102	121 598	115 215
	Anglais		13 884	13 620	13 030
	Amérindiens		257	182	182
	Total		**131 243**	**135 400**	**128 427**
Inscriptions de personnes en 8e année et moins	Français	Augmentation annuelle de 5 %	35 854	37 162	35 010
	Anglais		13 572	12 492	12 446
	Amérindiens		147	139	127
	Total		**49 573**	**49 793**	**47 583**

1. Une personne peut donner lieu à plus d'une inscription au cours de l'année scolaire.
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible. Les résultats sont préliminaires.
3. Les résultats ont été mis à jour.
4. La cible a été modifiée.

1. L'expression « plan d'intervention » fait référence au plan d'action conjoint MELS-Réseau des commissions scolaires, qui vise à accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle. Comme cela est indiqué dans la voie 12 de la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, il faudrait plutôt écrire « plan d'action conjoint ».

Les cibles n'ont pas été atteintes pour l'ensemble des langues d'enseignement. Une diminution de 2,4 % est observée (185 193 inscriptions en 2009-2010 contre 180 816 en 2010-2011). Néanmoins, la variation du nombre d'inscriptions demeure positive de 2008-2009 à 2010-2011. L'augmentation globale est de 2,7 % (1,8 % chez les francophones, 7,8 % chez les anglophones et 30,7 % chez les autochtones).

Les résultats observés en 2010-2011 peuvent s'expliquer par l'efficacité des actions menées par le Ministère et ses partenaires pour améliorer la persévérance scolaire à la formation générale des jeunes. En effet, à la formation générale des adultes, particulièrement en formation de base diversifiée (9e année et plus), il y a eu moins d'inscriptions en français, langue d'enseignement, des personnes âgées de 17 à 19 ans. De 2009-2010 à 2010-2011, le nombre d'inscriptions est passé de 49 018 à 45 931. En formation de base commune (8e année et moins), le nombre d'inscriptions en français, langue d'enseignement, des personnes âgées de 17 à 19 ans est demeuré stable. Les deux parcours de formation axée sur l'emploi, au secteur des jeunes, menant à des certificats (Certificat de formation préparatoire au travail et Certificat de formation en métiers semi-spécialisés) donnent de bons résultats. En 2007-2008, ces parcours accueillaient 4 959 jeunes, alors que plus de 12 000 jeunes y étaient inscrits en 2009-2010 et en 2010-2011. Une autre variable pouvant expliquer les résultats obtenus est la diminution de la clientèle envoyée par Emploi-Québec en alphabétisation et en formation générale de base (présecondaire, premier et second cycles du secondaire) : elle est passée de 12 658 à 9 237 personnes.

Objectif 2.4
Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences

Indicateur 2.4-1
Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique et en formation générale des adultes

Type de formation	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2010-2011[1]	2009-2010[2]	2008-2009[2]
Formation générale des adultes	Présence de 15,0 % de l'effectif annuel	15,7 %	16,1 %	15,6 %
Formation professionnelle et technique	Augmentation de 20,0 % de l'effectif annuel	Augmentation de 1,9 %	Augmentation de 37,1 %	Augmentation de 46,0 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles. Les résultats sont provisoires.
2. Les résultats ont été mis à jour.

Les personnes inscrites à des activités de reconnaissance des acquis et des compétences constituent 15,7 % de l'effectif annuel de la formation générale des adultes, ce qui confirme l'atteinte de la cible. La prise en charge par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) des services de reconnaissance des acquis dans plusieurs commissions scolaires permet de maintenir ces résultats. De plus, les sites Web de nombreuses commissions scolaires offrent de la visibilité à ces services, ce qui facilite la recherche d'information.

En ce qui concerne la formation professionnelle et technique, les inscriptions aux services de reconnaissance des acquis et des compétences sont notamment tributaires de la situation économique. Le taux de chômage relativement bas observé en 2010-2011 peut avoir eu pour conséquence de réduire les besoins en matière de reconnaissance. Ainsi, moins de personnes se seraient inscrites à des activités de reconnaissance des acquis et des compétences.

Dans ce domaine, le Ministère finance et développe, en collaboration avec les établissements d'enseignement, le matériel d'évaluation nécessaire à la reconnaissance des acquis et des compétences pour chaque programme d'études. La disponibilité du matériel permet d'élargir l'offre de service.

Nombre de personnes qui ont reçu un service de reconnaissance des acquis et des compétences

	2010-2011[1]	2009-2010[2]	2008-2009[2]
Formation professionnelle	5 706	5 921	4 582
Formation technique	4 204	3 806	2 511
Total annuel	**9 910**	**9 727**	**7 093**
Taux atteint (%)	**1,9 %**	**37,1 %**	**46,0 %**

1. Les données sont préliminaires.
2. Les données ont été mises à jour.

Axe d'intervention 2
L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

Objectif 2.5
Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique

Indicateur 2.5-1
Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique

Diplôme	Cible	Résultat[1]		
	Pluriannuelle	2011	2010	2009
Formation professionnelle (DEP, ASP)	Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique au regard des besoins reconnus par le marché du travail	46 186 personnes[2]	44 259 personnes[3]	39 634 personnes
Formation technique[4] (DEC, AEC, CEC[5], MFT[6])		Données non disponibles[7]	31 969 diplômes[2]	30 525 diplômes[3]

1. Les résultats ont été compilés en fonction de l'année civile.
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.
3. Les données ont été mises à jour.
4. Les résultats font référence au nombre de diplômes délivrés par le Ministère et les établissements d'enseignement.
5. CEC : certificat d'études collégiales.
6. MFT : module de formation technique.
7. Les données n'étaient pas certifiées par le Ministère.

En 2011, le nombre de diplômés de la formation professionnelle a augmenté de 4,4 % par rapport à l'année précédente, ce qui a permis d'atteindre la cible. Il s'agit d'une augmentation observée depuis 2001. Le nombre de diplômes délivrés en formation technique a, quant à lui, augmenté de 4,7 % en 2010.

Indicateur 2.5-2
Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études collégiales

Cible	Résultat[1]		
Pluriannuelle	2010[2]	2009	2008
Augmentation de 10,0 % par année	5,3 %	8,3 %	3,5 %

1. Les résultats ont été compilés en fonction de l'année civile.
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

L'attestation d'études collégiales est une sanction d'études décernée par les collèges pour des programmes d'études qu'ils établissent et mettent en œuvre. En 2010, 14 634 personnes ont reçu cette attestation, ce qui constitue une hausse de 5,3 % par rapport au nombre observé en 2009. L'enveloppe budgétaire qui a été consacrée à cette qualification en 2010-2011 atteignait 72 millions de dollars, dont 30 millions étaient financés par Emploi-Québec.

Objectif 2.6
Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

Indicateur 2.6-1
Taux de placement par programme d'études en formation professionnelle et en formation technique

Programme menant au diplôme indiqué	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2010-2011[1]	2009-2010[2]	2008-2009[2]
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	Augmentation du taux de placement par programme d'études	79,5 %	78,8 %	79,4 %
Diplôme de formation professionnelle (DEP)		77,4 %	73,8 %	73,5 %
Diplôme d'études collégiales (DEC)		66,0 %	65,7 %	64,8 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.
2. Les données ont été mises à jour, puisque les résultats de l'attestation de spécialisation professionnelle Lancement d'une entreprise ne sont plus comptabilisés.

En 2010-2011, la cible a été atteinte puisque la proportion de diplômés en emploi, neuf mois après l'obtention de leur diplôme, a augmenté par rapport à l'année précédente pour les titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle, d'un diplôme d'études professionnelles et d'un diplôme d'études techniques.

Une proportion de 79,5 % des titulaires d'une attestation de spécialisation professionnelle était en emploi et 86,7 % d'entre eux travaillaient à temps plein. Parmi ces derniers, 78,9 % disaient faire un travail lié à leur formation. En ce qui concerne les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles, 77,4 % des répondants étaient en emploi et 88,0 % d'entre eux travaillaient à temps plein. De ceux-ci, 80,3 % disaient occuper un emploi en rapport avec leur formation. Enfin, 66,0 % des titulaires d'un diplôme d'études collégiales étaient en emploi au moment des enquêtes *Relance*. Au total, 84,2 % d'entre eux travaillaient à temps plein et 86,7 % disaient occuper un emploi se rattachant à leur formation.

Indicateur 2.6-2
Proportion de programmes de la formation professionnelle et technique en déficit de clientèle par rapport aux besoins du marché du travail

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
20,0 %, d'ici 2013	22 %	Aucun résultat	24,8 %	25,0 %

Pour des raisons techniques, le Ministère n'a pas été en mesure de faire les calculs lui permettant d'établir le résultat pour l'année 2011-2012.

Axe d'intervention 3
La mobilité de la main-d'œuvre

Objectif 2.7
Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre

Indicateur 2.7-1
Taux de réponse aux besoins financiers des établissements pour l'offre de formation d'appoint découlant des prescriptions émises par les ordres professionnels

Type de formation	Cible	Résultat	
	Pluriannuelle	2010-2011[1]	2009-2010
Formation d'appoint requérant une formation universitaire	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 %	100 %
Formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel au secteur de la formation professionnelle et technique	100 % des besoins financiers exprimés dans le respect des règles budgétaires chaque année	100 %	100 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

En 2010-2011, le Ministère a atteint la cible qu'il s'était fixée puisqu'il a reçu et accepté huit demandes de financement en vue de soutenir sept établissements d'enseignement collégial et deux demandes en vue de soutenir deux établissements universitaires. Les établissements souhaitaient offrir une formation d'appoint aux personnes immigrantes formées à l'étranger pour qu'elles puissent remplir les conditions relatives aux études imposées par un ordre professionnel de manière à obtenir un permis d'exercice.

Le Ministère s'est impliqué dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre, notamment en prenant part aux travaux des comités de formation de 40 ordres professionnels et en participant activement à la Table de concertation MELS-OPQ-MSSS[2].

2. MELS : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
OPQ : Office des professions du Québec;
MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux.

Indicateur 2.7-2
Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec

Ordre d'enseignement	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Universitaire	Augmentation de 10 %, d'ici 2011, soit un total de 24 518 étudiants étrangers	Données non disponibles	26 191 étudiants étrangers	24 504 étudiants étrangers
Collégial	Augmentation de 10 %, d'ici 2011, soit un total de 2 824 étudiants étrangers	Données non disponibles	3 217 étudiants étrangers	2 895 étudiants étrangers

Les cibles à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire avaient déjà été atteintes, voire dépassées, à l'automne 2010. En effet, de l'automne 2007 à l'automne 2010, le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux inscrits dans les collèges du Québec a augmenté de 25,3 % et le nombre d'inscriptions à l'enseignement universitaire s'est accru de 17,5 %, passant respectivement de 2 567 à 3 217 étudiants étrangers et de 22 289 à 26 191 étudiants étrangers.

L'Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers a pris fin le 31 mars 2011. Toutefois, la plupart des mesures additionnelles mises en place par le Ministère se poursuivent.

Dans le contexte d'activités gouvernementales ayant pour objet d'attirer au Québec des étudiants étrangers, activités auxquelles ont aussi participé le ministère des Relations internationales et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a soutenu la production et la diffusion de matériel promotionnel : stratégie Web de promotion du site maplaceauquebec.ca; brochure *Étudier au Québec* en cinq langues; brochure *Étudier le français au Québec*.

Indicateur 2.7-3
Pourcentage des dossiers d'enseignants étrangers évalués

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % des dossiers reçus analysés chaque année	100 %	100 %	100 %

Pour l'année financière 2011-2012, tous les dossiers complets venant d'enseignants étrangers ont été analysés. Cependant, on constate une forte augmentation du nombre de dossiers analysés par rapport aux années précédentes.

Dossiers d'enseignants étrangers évalués par le Ministère

	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de dossiers reçus	1 855	1 213	1 269
Nombre de dossiers incomplets	105	70	63
Nombre de dossiers complets	1 750	1 143	1 206
Nombre de dossiers acceptés	1 269	871	872
Nombre de dossiers refusés	481	272	334

Orientation 3
Contribuer au rehaussement des savoirs

Les cégeps et les universités jouent un rôle déterminant dans notre société du savoir. À cette fin, le Ministère coordonne diverses actions destinées à renforcer les établissements d'enseignement supérieur du Québec, tant en ce qui concerne la qualité de la formation que celle de la recherche.

Pour ce qui est du réseau collégial, le Ministère s'assure que les programmes d'études répondent constamment aux besoins du marché du travail et aux exigences des études universitaires. Ainsi, en janvier 2012, il a établi un calendrier de révision des programmes d'études préuniversitaires en vue de planifier les travaux et de prévoir les ressources nécessaires pour les mener à terme. En 2011-2012, l'actualisation du programme Arts plastiques a été achevée, alors que celle du programme Arts et lettres a été amorcée et se poursuit.

La maîtrise du français au collégial est un objectif permanent du Ministère. Pour soutenir les collèges publics et privés subventionnés, un cadre de mesures visant à améliorer la qualité du français des étudiants, des enseignants et de l'ensemble de la communauté collégiale a été annoncé en juin 2011. Des investissements de 13 millions de dollars sur une période de 5 ans sont prévus. Entre autres mesures, notons la mise en place d'un service de référence linguistique dans tous les collèges publics francophones et anglophones ainsi que le soutien supplémentaire offert à dix cégeps aux prises avec des problèmes liés à la réussite en français.

Sur le plan de la recherche, la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de la recherche au collégial 2010-2014 s'est poursuivie, notamment par la formation de la Table de concertation des intervenants majeurs de la recherche collégiale et le dépôt du rapport du Sous-comité sur les recherches de collaborations entre collèges et universités du Comité de liaison de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement collégial sont déjà très actifs sur le plan de la recherche. En effet, dans le cadre de 5 programmes de recherche administrés par le Ministère, 111 projets et 46 centres collégiaux de transfert de technologie se sont partagé la somme de 14,1 millions de dollars en 2011-2012.

Des mesures de soutien aux établissements d'enseignement supérieur ont été élaborées pour faciliter la réussite des étudiants en situation de handicap, dont le nombre dans les cégeps et les universités a crû de près de 50 % entre les années scolaires 2008 et 2010. Ainsi, un modèle d'organisation des services a été conçu, en collaboration avec le réseau collégial public et privé ainsi qu'avec le réseau universitaire, et un plan d'action triennal a été mis en place pour mieux répondre aux besoins de ces étudiants. Dans le réseau d'enseignement public, en 2011-2012, l'ensemble du budget prévu, soit 11,2 millions de dollars, a été utilisé dans le cadre du programme Accueil et intégration des personnes en situation de handicap. En ce qui concerne le réseau universitaire, le budget prévu pour le programme Soutien à l'intégration des personnes handicapées était de 1,6 million de dollars.

Enfin, depuis l'année scolaire 2011-2012, les étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention sont désormais reconnus dans les programmes ministériels de financement à l'intention des personnes en situation de handicap.

Axe d'intervention 1
La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir

Objectif 3.1
Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés

Indicateur 3.1-2
État d'avancement de l'actualisation de trois programmes préuniversitaires pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise

Programme d'études	Cible		Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Arts plastiques	Actualisé à 100 %, d'ici 2012	Actualisé à 100 %	100 %	85 %	33 %
Arts et lettres	Actualisé à 100 %, d'ici 2012	Actualisé à 100 %	85 %	66 %	33 %
Sciences informatiques et mathématiques	Actualisé à 66 %, d'ici 2013	Actualisé à 20 %	0 %	0 %	0 %

Les travaux d'actualisation du programme d'études Arts plastiques ont pris fin en novembre 2011. Conformément aux mécanismes de consultation en place, le projet a été présenté au comité-conseil de ce programme en mai 2011 et en mars 2012. Le programme révisé, qui s'appellera Arts visuels, sera offert dans les collèges à partir de l'année scolaire 2012-2013.

Les travaux d'actualisation du programme d'études Arts et lettres se sont déroulés selon le plan prévu. À titre de comparaison, ils se déroulent au même rythme que ceux du programme Arts plastiques. En février 2012, un projet de programme Arts et lettres révisé a été présenté au comité-conseil de ce programme ainsi qu'au comité d'enseignantes et d'enseignants. Une consultation est en cours.

Compte tenu des ressources disponibles, il n'a pas été possible de commencer les travaux d'évaluation du programme expérimental Sciences informatiques et mathématiques en 2011-2012. Ces travaux débuteront en mai 2012 par la présentation du plan d'évaluation au comité-conseil du programme.

Objectif 3.2
Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat

Indicateur 3.2-1
Taux de persévérance après trois ans des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	Cohorte 2007	Cohorte 2006[1]	Cohorte 2005
Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	78 %	80 %	77 %[1]

1. Les résultats ont été mis à jour.

Les résultats observés quant au taux de persévérance et de réussite scolaires pour les étudiants de la cohorte 2007 au doctorat sont inférieurs de 2 points de pourcentage à ceux de la cohorte précédente. L'ampleur de la variation n'est pas significative.

Taux de persévérance après trois ans d'études des cohortes d'automne de 2004 à 2007

Domaine d'études	2007 (%)	2006 (%)	2005 (%)	2004 (%)
Sciences de la santé		83	83	81
Sciences pures	82	83	84	83
Sciences appliquées	81	77	75	75
Sciences humaines	78	79	78	80
Lettres	71	71	72	65
Droit	68	77	84	78
Sciences de l'éducation	69	84	69	64
Sciences de l'administration	69	80	72	73
Arts	89	86	77	83
Études plurisectorielles	62	95	80	84
Sans objet	63	61	60	50
Taux global	**78**	**80**	**77**	**77**

Indicateur 3.2-2

Taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	Cohorte 2003	Cohorte 2002[1]	Cohorte 2001
Amélioration continue du taux d'une cohorte à l'autre	48 %	50 %	54 %

1. Les résultats ont été mis à jour.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a pu calculer le taux de réussite des étudiants de la cohorte 2003 inscrits à un programme menant à l'obtention d'un doctorat après sept ans d'études. Le résultat observé est inférieur de 2 points de pourcentage à celui de la cohorte 2002 et de 6 points à celui de la cohorte 2001. Cette tendance reste à confirmer et à analyser.

Pour accroître la persévérance, le Ministère verse une allocation incitative de 7 000 dollars par diplômé du doctorat. Cette somme est versée aux établissements visés, de sorte que ceux-ci ont avantage à prendre les moyens afin de favoriser la réussite de leurs étudiants de troisième cycle.

Taux de réussite après sept ans d'études des cohortes d'automne de 2000 à 2003

Domaine d'études	2003 (%)	2002 (%)	2001 (%)	2000 (%)
Sciences de la santé	63	66	73	62
Sciences pures	69	75	68	69
Sciences appliquées	56	54	68	62
Sciences humaines	40	42	45	37
Lettres	36	33	37	31
Droit	21	44	38	33
Sciences de l'éducation	36	29	46	42
Sciences de l'administration	32	40	43	46
Arts	50	56	38	43
Études plurisectorielles	33	40	36	75
Sans objet	29	36	25	67
Taux global	**48**	**50**	**54**	**50**

Axe d'intervention 2
La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur

Objectif 3.3
Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite

Indicateur 3.3-1
Pourcentage d'effectifs totaux ayant bénéficié de services de soutien aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
4,0 %, d'ici 2012	3,0 % en 2011-2012	1,72 %	1,38 %	1,1 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

Pour l'année scolaire 2010-2011, les effectifs totaux à l'enseignement collégial et universitaire s'élevaient à 477 453 étudiantes et étudiants, soit 195 499 dans le réseau collégial public et 281 954 à l'université. De ce nombre, 8 204 étudiants (1,72 %) ont bénéficié de services de soutien parce qu'ils sont en situation de handicap. Depuis 2008-2009, le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu du soutien a augmenté de 56,7 %.

Nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap dans les cégeps et les universités

Année scolaire	Étudiants en situation de handicap dans les cégeps et universités (N^bre)	Augmentation (%)
Automne 2010	8 204	22,7 %
Automne 2009	6 686	27,7 %
Automne 2008	5 235	-

Indicateur 3.3-3
Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes et étudiants/professeurs pour les cours en administration et en génie dans les universités

		Cible	Résultat		
		Pluriannuelle	2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
Rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes	Génie	Augmentation du rapport professeurs/chargés de cours dans la prise en charge des groupes en génie et en administration, d'ici 2013	1,36	1,40	1,51
	Administration		0,96	0,95	0,77
Rapport effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP)/ professeur	Génie	Diminution du rapport effectif étudiant en équivalence à temps plein (EEETP)/ professeur dans les domaines du génie et de l'administration, d'ici 2013	22,16	21,80	21,00
	Administration		36,40	36,30	35,50

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

L'année 2010-2011 est la troisième année de mise en œuvre de programmes visant à soutenir les établissements d'enseignement universitaire pour l'embauche et la rétention de professeurs dans les domaines du génie et de l'administration (17 universités participantes).

Le fait que trois des quatre cibles ne sont pas atteintes s'explique ainsi : l'effectif étudiant dans chacun des domaines a augmenté davantage que le nombre de professeurs. De plus, les domaines de l'administration et du génie ont connu une croissance nette du nombre de professeurs.

Objectif 3.4
Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial

Indicateur 3.4-1
Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique pluriannuel

Cible		Résultat	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011[1]	2009-2010
Intégration par 61 collèges francophones (43 publics et 18 privés) de l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français, langue d'enseignement, dans leur plan stratégique ou dans leur plan de réussite, d'ici 2013	28 collèges publics 9 collèges privés	31 collèges publics 10 collèges privés	20 collèges publics 5 collèges privés

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

En 2010-2011, 16 collèges francophones de plus que l'année dernière ont intégré, dans leur plan stratégique ou leur plan de réussite, l'objectif d'amélioration du niveau de maîtrise du français dans leur plan stratégique ou leur plan de réussite. Globalement, 72 % des collèges publics et 56 % des collèges privés ont répondu à cette demande. Cela signifie que les cibles 2010-2011 ont été dépassées.

Indicateur 3.4-2
Taux de réussite à l'épreuve uniforme de français

Cible		Résultat	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011[1]	2009-2010
Taux global de réussite de 83,4 % à l'épreuve uniforme de français, d'ici 2013	82,7 %	84,2 %	82,4 %

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

Le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français correspond au pourcentage d'épreuves réussies par rapport à l'ensemble des épreuves passées au cours d'une année scolaire (en décembre, en mai et en août). Ainsi, dans le cas où un élève a passé plus d'une fois l'épreuve ministérielle au cours de la même année, tous ses résultats obtenus sont considérés.

En 2010-2011, le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français a augmenté de 1,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ce taux est également plus élevé que les cibles.

Objectif 3.5
Mieux soutenir la recherche

Indicateur 3.5-1
Montant des ressources financières accordé à la recherche dans les collèges

Cible		Résultat		
Plurannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Maintien ou augmentation des ressources financières à 14,7 M$, d'ici 2013	14,2 M$	14,1 M$	13,8 M$	13,4 M$

Le Ministère gère cinq programmes de recherche au collégial. La répartition des montants accordés à chacun de ces programmes figure dans le tableau ci-dessous.

Ressources financières accordées à la recherche dans les collèges

Programme	Budget de l'année financière en cours (k$) 2011-2012	2010-2011
Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)[1]	8 850,0	8 600,0[2]
Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)	3 320,0	3 320,0
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	1 130,0	1 130,0
Programme de recherche et développement[3]	517,3	517,3
Soutien à la recherche[4]	270,0	270,0
Total	**14 087,3**	**13 837,3**

1. Cette enveloppe comprend 50 000 dollars pour le réseau Trans-Tech.
2. Ce montant a été actualisé.
3. Cette enveloppe inclut le Programme de recherche et d'expérimentation du réseau privé de l'enseignement collégial (PREPE), aussi appelé « Programme d'expérimentation pédagogique (PREP) ».
4. Cette enveloppe inclut le programme Soutien aux chercheurs et chercheuses du collégial (PSCCC).

La seule variation observée concerne le budget des centres collégiaux de transfert de technologie, qui a augmenté de 250 000 dollars en 2011-2012. Cela s'explique par le fait que cinq centres ont vu leur budget augmenter, leur période de probation étant terminée.

Indicateur 3.5-2
Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
70 % du plan d'action 2010-2014, d'ici 2013	45 % du plan d'action 2010-2014	45 % du plan d'action 2010-2014	20 % du plan d'action 2010-2014	80 % du plan d'action 2007-2009

Conformément à la cible, plus de 45 % des actions prévues dans le Plan d'action pour le développement de la recherche au collégial 2010-2011 à 2013-2014 ont été réalisées. La progression dans la réalisation de ce plan d'action au cours de la dernière année est comparable à celle de l'année précédente.

Indicateur 3.5-3
Nombre de projets du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels et nombre de centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) subventionnés

	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de projets	125 projets, d'ici 2013	111	122	118
Nombre de CCTT	45 CCTT reconnus, d'ici 2012	46	46	41

Au regard de ces centres collégiaux de transfert de technologie, le budget de fonctionnement total se compose de 8,8 millions de dollars fournis par le Ministère, auxquels s'ajoutent 50 000 dollars pour le Réseau Trans-Tech, et de 4 millions fournis par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La cible de 45 centres collégiaux de transfert de technologie subventionnés a été atteinte en 2010-2011 et ce résultat a été maintenu en 2011-2012.

Le nombre de projets soutenus financièrement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est passé de 122 en 2010-2011 à 111 en 2011-2012. Le plus grand écart se produit dans le cas du Programme d'aide à la recherche et au transfert, qui a financé 60 projets cette année comparativement à 74 l'année précédente.

Nombre de projets de recherche par programme

Programme	2011-2012	2010-2011
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	15	17
Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART)	60	74
Programme Soutien aux chercheurs et chercheuses au collégial (PSCCC)	28	26
Programme de recherche et d'expérimentation du réseau privé de l'enseignement collégial (PREPE)[1]	8	5
Total	**111**	**122**

1. Ce programme est aussi connu sous l'appellation « Programme d'expérimentation pédagogique (PREP) ».

Objectif 3.6
Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements

Indicateur 3.6-1
Proportion des revenus des établissements selon les différentes sources[1]

Cible	Source	Résultat		
Pluriannuelle		2010-2011[2]	2009-2010	2008-2009
Augmentation de la proportion des revenus au fonds de fonctionnement des universités autres que des transferts du Ministère, d'ici 2013	**Étudiants**	23,4 %	21,1 %	20,6 %
	Autres revenus	13,1 %	13, 8 %	14,1 %
	Ministère	63,5 %	65,1 %	65,3 %

1. Cet indicateur a été modifié pour améliorer son adéquation avec la cible. Le libellé original de l'indicateur était « Variation des revenus des établissements selon les différentes sources ».
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

L'augmentation de 2,3 points de pourcentage de la contribution des étudiants aux revenus au fonds de fonctionnement des universités en comparaison de l'année 2009-2010 s'explique par une croissance des revenus provenant des droits de scolarité, résultat d'une hausse annuelle des droits de scolarité de base de 100 dollars depuis 2007-2008 ainsi que d'une augmentation de la clientèle universitaire. Elle est également due à la réduction des revenus provenant du Ministère en raison du caractère exceptionnel de l'année 2010-2011, qui était d'une durée de 11 mois au lieu de 12, et ce, à la suite de la réforme comptable qui a amené un changement d'année financière des universités.

Indicateur 3.6-2
Évolution des transferts fédéraux

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Allocation intégrale de la majoration des transferts fédéraux aux établissements d'enseignement supérieur chaque année	194,57 M$	194,57 M$	194,57 M$

Pour l'année 2011-2012, les crédits permettent de reconduire le financement du réinvestissement annoncé en 2008-2009 et la majoration accordée en 2009-2010.

Enjeu 3

Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

L'environnement dans lequel évoluent les élèves, les étudiantes et les étudiants ainsi que le personnel scolaire doit être sain et sécuritaire pour favoriser la poursuite des études et la réussite scolaire. La problématique de la violence et de l'intimidation à l'école, l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie, la qualité des infrastructures de même que l'aide financière aux études sont les éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'exercice 2011-2012.

L'année 2011-2012 a été tragique sur le plan de la violence. Certains événements et les témoignages et sorties publiques de jeunes intimidés ont fait prendre conscience à toute la société québécoise des effets néfastes de l'intimidation et de la violence à l'école. Le Ministère agissait déjà à cet égard, consacrant annuellement 5,9 millions de dollars à la poursuite du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école. Compte tenu des événements survenus, il devenait toutefois évident que des efforts supplémentaires devaient être consentis par tous les intervenants concernés.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en œuvre la Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, qui s'articule autour du thème *L'intimidation, c'est fini. Moi, j'agis.* Se déclinant en quatre actions, soit communiquer, mobiliser, légiférer et agir, la Stratégie introduit notamment la Déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation et la violence, qui peut être signée par toute personne désireuse de s'impliquer. De plus, cette stratégie s'appuie sur une campagne nationale d'information d'une durée de trois ans, la mise en ondes d'un microsite Web consacré aux questions de la violence et de l'intimidation, l'instauration de la Semaine contre l'intimidation et la violence, des activités de formation en matière de civisme et de cybercitoyenneté de même que sur un concours national d'activités de prévention de l'intimidation et de la violence dans les écoles primaires et secondaires.

Conformément à l'une des actions de la Stratégie, l'Assemblée nationale a été saisie du projet de loi 56, Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Ce projet de loi introduit notamment l'obligation, pour toutes les écoles publiques et privées du Québec, d'adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, précise les rôles et responsabilités de chacun des acteurs concernés et y associe la communauté.

Offrir aux jeunes un environnement favorable à l'acquisition et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif constitue aussi une volonté ministérielle qui se traduit par la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*. La mise en œuvre des orientations ministérielles par les directions d'école a été évaluée en 2011-2012 et les résultats dépassent les attentes, notamment en matière de saine alimentation.

La qualité et l'adéquation des infrastructures constituent un élément fondamental dans la création d'un environnement sécuritaire, agréable et propice à la persévérance scolaire, et ce, à tous les ordres d'enseignement. C'est dans cette perspective que d'importantes annonces ont été faites en 2011-2012, dans le cadre du Plan quinquennal d'immobilisations 2010-2015 :

- investissement de 300 millions de dollars pour la réalisation de 51 projets de construction, d'agrandissement ou de réaménagement d'écoles primaires et secondaires dans l'ensemble des régions;
- investissement de 155,3 millions pour le rajeunissement du parc mobilier et immobilier des établissements d'enseignement collégial ainsi que pour la résorption de leur déficit d'entretien;
- investissement de 226 millions pour le maintien des actifs immobiliers des universités et le développement de leurs systèmes d'information.

Enfin, l'accessibilité des études supérieures est une valeur fondamentale au Québec. Il ne s'agit pas seulement d'offrir la possibilité à toutes et à tous d'exploiter leur potentiel en faisant des études collégiales et universitaires, mais également d'assurer la création et le maintien de connaissances.

Axe d'intervention 1
L'école, milieu de vie

Objectif 4.1
S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention

Indicateur 4.1-1
Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif

	Cible		Résultat		
Orientation ministérielle	Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Saine alimentation	96,0 % des écoles, d'ici 2013	91,0 % des écoles	95,3 %	Aucun résultat	81 %
Mode de vie physiquement actif	84,0 % des écoles, d'ici 2013	79,0 % des écoles	97,9 %	Aucun résultat	69 %
Éducation, promotion et communication	86,0 % des écoles, d'ici 2013	81,0 % des écoles	94,5 %	Aucun résultat	71 %
Partenariats avec la communauté	95,0 % des écoles, d'ici 2013	90,0 % des écoles	70,0 %	Aucun résultat	80 %

Les orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie sont énoncées dans la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (*Pour un virage santé à l'école*), publiée en 2007. Cette politique-cadre découle du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 (*Investir pour l'avenir*) et de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Elle traduit l'engagement du Ministère à agir de concert avec le réseau scolaire québécois en vue d'offrir aux jeunes un environnement favorable à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Pour ce faire, les milieux scolaires sont appelés à se mobiliser et à mettre en œuvre les orientations de cette politique-cadre.

Les résultats obtenus pour l'année 2011-2012 dépassent les cibles fixées, excepté pour le volet « Partenariats avec la communauté »[3]. Depuis 2007-2008, une somme annuelle récurrente est mise à la disposition des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés pour soutenir la mise en œuvre de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*. Pour 2011-2012, cette somme est répartie ainsi :

- 2,5 millions de dollars pour l'embellissement et l'aménagement des cours d'école;
- 1,53 million aux commissions scolaires pour élaborer leur politique locale et pour la réalisation d'activités de promotion et d'éducation;
- une somme équivalant à un dollar par élève allouée aux établissements d'enseignement privés pour les soutenir dans les changements que demande l'application de cette politique-cadre.

De plus, des fiches d'information sont diffusées depuis 2008 pour aider les écoles à comprendre et à appliquer cette politique-cadre.

Les données concernant l'année 2011-2012 ont été recueillies auprès de 492 directions d'écoles primaires et secondaires, publiques et privées, à l'aide d'un questionnaire qui portait, entre autres, sur l'application des orientations ministérielles au regard de la saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif.

Indicateur 4.1-2
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence

	Cible		Résultat		
	Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
Écoles primaires	100 %, d'ici 2013	40,0 %	57 % des écoles primaires révèlent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	60 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	46 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles primaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu
Écoles secondaires	100 %, d'ici 2013	40,0 %	66 % des écoles secondaires révèlent avoir mis en place une stratégie locale pour prévenir et traiter la violence	67 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu	57 % des commissions scolaires révèlent que plus de 50 % de leurs écoles secondaires se sont donné ou étaient en train de se donner une stratégie interne d'intervention pour prévenir et traiter la violence dans leur milieu

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

Selon le bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école transmis par les commissions scolaires, les cibles annoncées pour l'année 2010-2011 sont atteintes.

Dans chaque région, une personne-ressource aide les commissions scolaires et les écoles à développer leur expertise. Un groupe-relais, composé des différents acteurs concernés (ex. : réseau scolaire, réseau de la santé et service de police), assure la concertation des actions réalisées. Un soutien financier est attribué aux

3. Les résultats obtenus en 2011-2012 proviennent d'une collecte de données différente de celle de 2009-2010.

commissions scolaires pour la mise en œuvre, dans les écoles, de stratégies d'intervention efficaces en vue d'agir tôt et d'un service de soutien pédagogique et psychosocial destinés aux élèves suspendus ou expulsés. À noter aussi que le Ministère produit des documents de soutien à l'intention de son réseau.

Indicateur 4.1-3
Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche *École en santé*

Cible		Résultat	
Pluriannuelle	2010-2011	2010-2011[1]	2009-2010
20,0 % des écoles, d'ici 2013	18,0 % des écoles	24,8 % des écoles	13,0 % des écoles

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

En 2010-2011, la cible annuelle et la cible pluriannuelle sont dépassées. La forte progression des résultats depuis 2009-2010 s'explique en partie par le fait que ceux fournis par le ministère de la Santé et des Services sociaux comprenaient des données incomplètes, donc inférieures à la réalité, pour certaines régions. Cette situation n'a pu être corrigée. Toutefois, les données pour l'année 2010-2011 sont complètes.

Les interventions des écoles dans le contexte de l'approche *École en santé* sont faites en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux et des partenaires de la communauté. De plus, chaque direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutient les écoles qui participent à l'approche *École en santé*.

Indicateur 4.1-4
Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
40,0 % des écoles primaires et secondaires, d'ici 2013	25,0 % des écoles primaires et secondaires en 2011-2012	16,5 % des écoles primaires et secondaires	Aucun résultat	Aucun résultat

Pour la première fois en 2011-2012, les directions d'école ont répondu à un questionnaire portant, entre autres, sur la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation à la sexualité. Pour qu'une école soit considérée comme ayant mis en œuvre une telle stratégie, elle devait avoir une planification concertée et aborder au moins quatre des neuf thèmes suivants avec les élèves :

- la globalité de la sexualité;
- le corps humain masculin et féminin;
- les stéréotypes sexuels et les rapports égalitaires;
- la vie affective et amoureuse;
- la puberté et l'image corporelle;
- l'éveil et l'agir sexuel;
- l'exploitation sexuelle et la violence dans les relations amoureuses;
- la santé sexuelle;
- les enjeux sociaux et médiatiques relatifs à la sexualité.

Visant à soutenir le milieu, les formations régionales intitulées *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : vers une démarche intégrée et concertée!* se sont poursuivies en 2011-2012. Cette formation a également été donnée en anglais à quatre reprises aux commissions scolaires anglophones, ce qui a permis de couvrir toutes les régions du Québec. Des travaux sont en cours pour déterminer des apprentissages obligatoires en matière d'éducation à la sexualité. Ces apprentissages ne pourront toutefois pas être mis en œuvre en 2012 comme cela avait été prévu.

Objectif 4.2

S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel

Indicateur 4.2-1

Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'approche orientante

	Cible		Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Écoles primaires	65,0 %, d'ici 2013	50,0 %	9,8 %	Aucun résultat	Aucun résultat
Écoles secondaires	75,0 %, d'ici 2013	60,0 %	43,3 %	Aucun résultat	Aucun résultat
Écoles primaires et secondaires[1]	–	–	31,7 %	Aucun résultat	Aucun résultat

1. Aucune cible n'est prévue pour les écoles qui accueillent à la fois des groupes du primaire et du secondaire.

Pour la première fois en 2011-2012, le Ministère a recueilli auprès des directions d'école des données portant, entre autres, sur la mise en œuvre d'une stratégie d'approche orientante.

Pour qu'une école soit considérée comme ayant mis en œuvre une telle stratégie, elle devait avoir une planification concertée et aborder au moins quatre des cinq thèmes suivants avec les élèves :

- la compréhension du système scolaire;
- les choix scolaires;
- la compréhension du marché du travail;
- le développement identitaire;
- les transitions scolaires.

Des équipes régionales de soutien à l'orientation en milieu scolaire et un réseau pour le secteur anglophone appuient les commissions scolaires et les écoles dans leur démarche.

Axe d'intervention 2
La qualité des infrastructures

Objectif 4.4
Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives

Indicateur 4.4-1
Pour les commissions scolaires, sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
535,1 M$, d'ici 2013	134,4 M$ en 2011-2012	133,5 M$	131,8 M$	131,8 M$

En 2011-2012, le Ministère a investi 133,5 millions de dollars pour diminuer le déficit d'entretien des immeubles appartenant aux commissions scolaires. Une somme de 0,9 million n'a pas pu être réservée avant la fin de l'année financière, ce qui explique pourquoi le montant prévu en début d'année n'a pas encore été totalement versé. Le Ministère prévoit le faire au printemps 2012.

Indicateur 4.4-2
Pour les universités, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Diminution de 6,0 % par année, d'ici 2013	6,10 %	6,17 %	6,42 %

La réduction de 6,10 % du déficit d'entretien accumulé en 2011-2012 a permis au Ministère d'atteindre la cible. Ce taux est demeuré supérieur à la cible pour chacune des années. Il est cependant en légère baisse depuis 2009-2010.

Le résultat de 2011-2012 est obtenu à partir de la somme de 70,7 millions de dollars accordée à titre d'enveloppe pour la résorption du déficit d'entretien accumulé, au regard de la somme reconnue par le gouvernement de 1 milliard de dollars d'entretien différé accumulé des universités, laquelle somme est indexée.

Outre ces interventions du gouvernement du Québec, des investissements supplémentaires en matière de rénovation, qui ont contribué à réduire le déficit d'entretien accumulé des universités, ont été consentis conformément au Programme d'infrastructure du savoir. Les projets réalisés totalisent des investissements de plus de 250 millions de dollars, dont plus de 110,9 millions proviennent du Ministère et 143,2 millions, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le tout conjointement avec le gouvernement fédéral.

Indicateur 4.4-3
Pour les cégeps, diminution du déficit d'entretien accumulé du parc immobilier

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011[1]	2009-2010[1]
Diminution de 6,7 % par année, d'ici 2013	5,96 %	10,86 %	4,41 %

1. Les résultats ont été mis à jour.

Le déficit d'entretien accumulé du parc immobilier du réseau d'enseignement collégial a été évalué, en 2006-2007, à quelque 408 millions de dollars. Dans le but de le résorber, le Conseil du trésor a accordé au Ministère, pour une période de 15 ans, une enveloppe de 27,2 millions par année, et ce, dès l'année scolaire 2008-2009. Il était également prévu que cette somme serait indexée annuellement.

Le premier projet de restauration lié au déficit d'entretien accumulé concernait les laboratoires de sciences. Les coûts initialement prévus étaient de 72,2 millions de dollars et devaient être totalement pris en charge par le Ministère. Toutefois, le gouvernement fédéral, dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir, a accepté de fournir 33,3 millions en juillet 2009, ce qui a permis de réduire d'autant la part provenant du gouvernement du Québec. La réfection des laboratoires a été réalisée au cours des années scolaires 2008-2009 à 2011-2012. Le détail des investissements figure dans le tableau suivant.

Coûts de la restauration des laboratoires de science

Année scolaire[1]	Coûts prévus	Coûts réels
2008-2009	27,0 M$	4,5 M$
2009-2010	22,3 M$	17,8 M$
2010-2011	20,2 M$	41,9 M$
2011-2012	2,7 M$	8,0 M$
Total	**72,2 M$**	**72,2 M$**

1. Les résultats ont été mis à jour pour les années 2008-2009 à 2010-2011.

Les travaux de réfection devaient être réalisés avant le 1er novembre 2011 pour être admissibles à la subvention du Programme d'infrastructure du savoir. Pour leur part, les cégeps ont terminé la réfection de leurs laboratoires avant cette date. La totalité de l'enveloppe prévue a été dépensée.

Le 8 novembre 2011, le Ministère obtenait l'autorisation du Conseil du trésor d'affecter les fonds de 33,3 millions de dollars libérés par les investissements provenant du Programme d'infrastructure du savoir à l'achat d'équipement pour les laboratoires de sciences.

Enfin, divers travaux ont été réalisés en 2011-2012 pour résorber le déficit d'entretien. Il s'agissait, par exemple, de la réfection du toit d'un édifice ou de l'installation de nouveaux systèmes mécaniques.

Indicateur 4.4-4
Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
158,9 M$, d'ici 2012	11,8 M$	34,9 M$	92,6 M$

Les montants d'aide accordés au cours de l'année financière 2011-2012 l'ont été dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – Phases I et II pour un total de 17 projets. L'aide financière totale versée au 31 mars 2012 est de 139,3 millions de dollars, et ce, depuis 2009-2010. Le montant d'aide financière accordée au cours de l'année 2011-2012 est inférieur aux montants investis durant les années précédentes, puisque le solde de l'enveloppe budgétaire de ces deux programmes ne permettait pas de soutenir d'autres projets.

Le PSISR disposait d'une enveloppe de 374 millions de dollars, c'est-à-dire l'enveloppe initiale de 325 millions, à laquelle s'est ajoutée la somme de 49 millions en 2010-2011. En 2011-2012, une enveloppe de 50 millions a été allouée au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en vue d'assurer le financement de projets conformément au PSISR – Phase II.

De plus, les règles et les normes du PSISR – Phase II ont été mises en ligne au cours du mois de juillet 2011. Les intéressés avaient jusqu'au 30 septembre 2011 pour présenter une demande d'aide financière. Au total, 386 demandes ont été déposées. Elles ont d'abord fait l'objet d'une analyse préliminaire, à la suite de laquelle 137 projets ont été retenus. Leur analyse détaillée se poursuivra en 2012-2013.

Axe d'intervention 3
L'aide financière aux études

Objectif 4.5
Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec

Indicateur 4.5-1
Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études

Cible	Résultat		
Plurianuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
1 recherche chaque année	1 recherche	1 recherche	2 recherches

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a respecté la cible, comme par les années précédentes, et a publié sur son site Web le rapport statistique, édition 2009-2010, de l'aide financière aux études.

Indicateur 4.5-2
Pourcentage des demandes d'aide financières remplies par Internet

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
90,0 % chaque année	94,9 %	94,6 %	93,8 %

En 2011-2012, les résultats obtenus surpassent considérablement la cible fixée. L'omniprésence d'Internet dans la vie des élèves et des étudiants, à des fins tant récréatives qu'éducatives, contribue directement à l'obtention de ces résultats.

Répartition des demandes d'aide financière reçues par Internet comparativement à celles qui ont été reçues en version papier au cours des cinq dernières années

Date	Internet		Version papier		Total	
	N[bre]	%	N[bre]	%	N[bre]	%
Au 31 mars 2008	150 006	92,7	11 868	7,3	161 874	100
Au 31 mars 2009	155 467	93,9	10 127	6,1	165 594	100
Au 31 mars 2010	160 241	93,8	10 593	6,2	170 834	100
Au 31 mars 2011	168 213	94,6	9 584	5,4	177 797	100
Au 31 mars 2012	177 305	94,9	9 435	5,1	186 740	100

⚜ Objectif 4.6

Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études

Indicateur 4.6-1

Pourcentage de bénéficiaires remboursant leur prêt en conformité avec les règles du régime

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
90,0 % chaque année	88,7 %	88,7 %	90,0 %

Cet indicateur est le rapport entre le nombre d'anciens étudiants et étudiantes qui ont pris en charge leur prêt quatre ans auparavant et le nombre de ceux et celles qui ont pu effectivement assumer leurs responsabilités à cet égard auprès de leur établissement financier (cohorte de 2007-2008). À noter que le résultat peut subir l'influence du contexte économique. En 2011-2012, le résultat de l'indicateur est légèrement en deçà de la cible.

Indicateur 4.6-2

Nombre de personnes bénéficiant du Programme de remise de dette et ampleur du soutien

	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de bénéficiaires	900 bénéficiaires par année	876	920	981
Nombre de remises de dette	1 000 remises de dette par année	975	1 040	1 104
Ampleur du soutien	**1,5 M$ par année**	**1 378 298 $**	**1 498 356 $**	**1 631 659 $**

En 2011-2012, les résultats obtenus sont légèrement sous les cibles établies. Ces résultats représentent également une diminution par rapport à l'an passé : une baisse de 4,8 % du nombre de bénéficiaires, de 6,25 % du nombre de remises de dette et de 8,0 % des montants accordés.

Le nombre de remises de dette est plus élevé que le nombre de bénéficiaires puisqu'un même étudiant peut se voir accorder plus d'une remise s'il répond aux divers critères du Programme. Il a trois ans après la fin de ses études pour produire sa ou ses demandes.

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Le soutien à la persévérance et à la réussite scolaires implique l'appui de la communauté locale et régionale aux enjeux éducatifs. De même, l'offre de services éducatifs doit tenir compte des réalités et des besoins des régions et des communautés. À cet égard, l'action du Ministère en 2011-2012 s'est encore déployée sur divers fronts.

Le Ministère a d'abord réaffirmé son appui aux régions, en renouvelant le mandat de soutenir et accompagner le réseau scolaire dans la mise en œuvre et l'adaptation des différents plans d'action et stratégies ministérielles. Près de 6 millions de dollars ont été consacrés au maintien de 55 personnes-ressources en région.

Dans l'objectif de réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique en préservant l'accessibilité de la formation, tout en respectant les orientations ministérielles et gouvernementales, le Ministère a consacré 5 millions de dollars à différents projets qui seront réalisés avec le soutien des fonds transitoires régionaux. Ces efforts s'ajoutent aux investissements déjà décrits précédemment en ce qui a trait à l'appariement entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, un soutien financier est accordé annuellement pour l'aide aux petites écoles, aux commissions scolaires de petite taille ou en décroissance quant à leur effectif scolaire et aux commissions scolaires dont les facteurs géographiques particuliers occasionnent des frais supplémentaires. En 2011-2012, le montant total accordé a été de 361,6 millions de dollars. Du côté des cégeps, une enveloppe de 20,5 millions de dollars a été reconduite pour le maintien de services éducatifs et de ressources nécessaires à une formation de qualité là où les effectifs scolaires diminuent et dans les établissements éloignés des grands centres. Enfin, les universités ont bénéficié, pour leur part, d'un soutien s'élevant, en 2011-2012, à 57,6 millions pour des mesures leur permettant d'offrir une variété de cours sur un vaste territoire, de jouer un rôle dans leur communauté et d'exercer un leadership dans le développement socioéconomique de leur région. Ces mesures compensent aussi les frais administratifs occasionnés par la dispersion géographique des constituantes de l'Université du Québec par rapport à leur centre administratif.

De plus, le Ministère a pour mandat de répondre aux besoins éducatifs des élèves autochtones qui fréquentent les établissements d'enseignement publics du Québec et de soutenir les jeunes autochtones à l'extérieur du réseau des écoles publiques, notamment les organismes éducatifs autochtones. Au cours de l'exercice 2011-2012, il a versé 108,8 millions de dollars à des organismes travaillant auprès des élèves autochtones. De cette somme, 30,3 millions et 73,3 millions ont été consacrés respectivement au financement des commissions scolaires Crie et Kativik et un montant d'un peu plus de 2 millions a été alloué à l'École des Naskapis. De plus, des contributions totalisant plus de 2 millions ont été accordées à des projets de sensibilisation à la réalité autochtone et à d'autres projets d'intervention dans les écoles du réseau scolaire québécois en vue de la réussite éducative des élèves autochtones ainsi qu'à des services d'aide aux devoirs.

Sur le plan des services éducatifs proprement dits, l'exercice 2011-2012 aura été marqué par l'ouverture, en août 2011, de l'Institut postsecondaire des Premières Nations, nommé Kiuna, à Odanak, près de Sorel. Après une première session réussie par tous les étudiants, la session d'hiver 2012 comptait déjà plus de quarante étudiants autochtones provenant de diverses nations du Québec.

Par ailleurs, le Ministère participe à l'élaboration de quatre projets de centres multifonctionnels offrant des programmes de formation professionnelle en région nordique et a amorcé des travaux de coordination des services universitaires sur ce même territoire. À cet effet, un conciliateur a été engagé, en février 2012, pour faire avancer ce dossier.

Axe d'intervention 1
Le développement de la concertation régionale

Objectif 5.1
Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires

Indicateur 5.1-2
Soutien accordé

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Embauche de personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis chaque année	55 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	56 personnes-ressources (ETC) embauchées ou maintenues en poste	50 personnes-ressources (ETC) embauchées en région

L'embauche des personnes-ressources en région selon les paramètres financiers établis a surtout été réalisée en 2009-2010. Par la suite, il s'agissait d'en maintenir le nombre en pourvoyant les postes vacants et en formant les personnes embauchées.

Axe d'intervention 2
L'adaptation des programmes et des mesures

Objectif 5.2
Soutenir la formation à distance

Indicateur 5.2-1
État d'avancement de l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance et état de sa mise en œuvre

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
100 % du projet de politique ministérielle de formation à distance élaboré et 10 % de sa mise en œuvre réalisée, d'ici 2013	100 % du projet de politique élaboré	65 %du projet de politique élaboré	60 % du projet de politique élaboré	0 % du projet de politique élaboré

Dans le but de répondre aux contraintes imposées par le contexte budgétaire, les travaux entourant l'élaboration du projet de politique ministérielle de formation à distance ont été suspendus en novembre 2011. Le Ministère évalue différentes solutions de rechange concernant la poursuite de travaux dans ce domaine.

Objectif 5.3
Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone

Indicateur 5.3-1
Pourcentage de documents ministériels traduits en anglais selon les échéanciers prévus

Cet indicateur n'est plus mesuré, puisqu'il ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.

Indicateur 5.3-2
Nombre d'activités de formation offertes aux personnels du milieu anglophone

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Offre d'un nombre d'activités de formation correspondant au nombre de demandes chaque année	31 formations 6 colloques 3 instituts d'été	71 formations 4 colloques 3 instituts d'été	72 formations 3 colloques 3 instituts d'été

Dans le but de favoriser le développement des membres du personnel scolaire du secteur anglophone public et privé, le Ministère leur a proposé 31 formations, 6 colloques et 3 instituts d'été, répondant ainsi aux besoins de la communauté anglophone.

La diminution du nombre d'activités offertes s'explique notamment par le fait que le renouveau pédagogique est maintenant implanté.

Objectif 5.4
Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration

Indicateur 5.4-1
Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Réalisation d'un guide pédagogique, d'un guide administratif et d'outils connexes, d'ici 2013	Rédaction du guide administratif et des outils complémentaires et production de tous les documents	Guide pédagogique en production, élaboration des outils connexes terminée	Contenu du guide pédagogique validé et rédaction du texte terminée	35 % des travaux réalisés

La cible est partiellement atteinte, puisque le guide pédagogique, intitulé *Guide pour l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec*, a été produit, tout comme les outils connexes (modèle d'entrevue initiale et évaluation langagière à l'oral). La réalisation du guide administratif est reportée à l'année 2012-2013. Ce report s'explique par d'importantes modifications prévues aux règles budgétaires et au sujet de la déclaration des élèves qui reçoivent des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

Objectif 5.5
Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales

Indicateur 5.5-1
Sommes accordées pour le déploiement d'initiatives relatives à l'offre de formation professionnelle et technique en région

Budget	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Fonctionnement	5 M$ par année	5 M$	5 M$	5 M$
Investissement	6 M$ par année	45,3 M$	9,6 M$	6 M$

Le Ministère a consacré 5 millions de dollars à plusieurs projets déterminants pour soutenir l'offre régionale et la diversifier ainsi que pour répondre à différentes problématiques liées, par exemple, à des secteurs en grande demande, à des programmes peu attractifs ou à de petites cohortes dispersées sur un grand territoire.

Une enveloppe additionnelle de 75 millions de dollars, accordée en 2010-2011, avait pour objet d'améliorer l'appariement entre la formation professionnelle et technique et les besoins du marché du travail. Une somme de 25 millions de dollars était réservée pour actualiser des programmes d'études et une autre de 50 millions, pour bonifier l'offre de formation. Les analyses achevées durant l'année 2011-2012 ont permis d'annoncer des investissements totalisant 45,3 millions de dollars.

⚜ Objectif 5.6

Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions

Indicateur 5.6-1

Bilan des centres scolaires communautaires

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Publication de la version définitive du rapport d'évaluation, d'ici 2012	Publication de la version définitive du rapport d'évaluation	Rapport d'évaluation en voie d'être publié	Version définitive du rapport d'évaluation élaborée	Rapport d'évaluation intérimaire publié

Les travaux de parachèvement du rapport d'évaluation ont été menés en vue de sa publication selon les délais prévus, soit au cours de l'année 2012.

Les centres scolaires communautaires, dont le projet a été lancé en 2006 et dirigé par une équipe de gestion en lien avec le Ministère, ont pour objectifs de favoriser la réussite des élèves et de contribuer à la revitalisation des communautés anglophones du Québec. En ce sens, ils visent à aider les écoles anglophones à devenir des carrefours de l'éducation et du développement communautaire de même que des modèles en matière de politiques et de pratiques.

⚜ Objectif 5.7

Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions

Indicateur 5.7-1

Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement supérieur

Réseaux	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Commissions scolaires	320,0 M$ à maintenir, d'ici 2013	361,6 M$	343,7 M$	320,0 M$
Collégial (public)	20,5 M$ à maintenir, d'ici 2013	Données non disponibles	20,0 M$[1]	18,9 M$
Universitaire	56,1 M$ à maintenir, d'ici 2013	57,6 M$	53,6 M$	56,8 M$

1. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.

La baisse de l'effectif étudiant dans les régions du Québec est un problème réel, que le Ministère s'efforce de contrer par des investissements. En 2011-2012, les sommes attendues ont été versées aux commissions scolaires et aux universités. Elles ont également été versées aux cégeps en 2010-2011.

Objectif 5.8
Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents

Indicateur 5.8-1
Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
70 mécanismes, d'ici 2013	10 mécanismes	22 mécanismes	15 mécanismes	30 mécanismes

Le Ministère met en place divers mécanismes pour répondre à des demandes du milieu ou encore pour réaliser des engagements, notamment dans le cadre du soutien offert aux organismes éducatifs autochtones. Pour ce faire, il est appelé à siéger à plusieurs tables de concertation et à rencontrer divers acteurs. Par ailleurs, en 2011-2012, le Ministère a bonifié ses interventions concernant les Autochtones.

Objectif 5.9
Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Indicateur 5.9-1
Nombre d'engagements réalisés

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 engagements, d'ici 2013	4 engagements	4 engagements	4 engagements	4 engagements

Tout comme en 2010-2011, le Ministère a atteint sa cible qui était de réaliser quatre engagements au cours de l'année 2011-2012 :

- Outre la publication des lignes directrices pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire, le Ministère, en collaboration avec Emploi-Québec, a produit une brochure intitulée *Un avenir sans limites!*, qui fait la promotion de la formation professionnelle et technique auprès des personnes handicapées. Le Ministère donne également accès aux personnes handicapées, par l'entremise du site REPERES, à une base de données sur les métiers et les professions techniques les plus accessibles au regard des catégories d'incapacités;
- Le Ministère a produit un référentiel d'intervention en lecture destiné aux élèves de 10 à 15 ans pour soutenir le milieu scolaire afin qu'il tienne compte des capacités individuelles des élèves au regard de la différenciation des apprentissages et de l'évaluation. Ce référentiel est en ligne;
- Dans le but de soutenir davantage la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés, le Ministère a subventionné un projet de recherche-action dans le cadre du Programme de soutien à la recherche et au développement en adaptation scolaire.

Enjeu 4

L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Dans un contexte d'austérité budgétaire, il est attendu des organisations publiques qu'elles gèrent les fonds mis à leur disposition de manière à réduire les dépenses non essentielles à l'offre de services de qualité aux citoyennes et aux citoyens. Plus précisément, les mesures prévues à la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 31 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette visent à réduire les dépenses de fonctionnement ainsi que la taille du personnel d'encadrement et du personnel administratif. En 2011-2012, les règles budgétaires émises à l'intention des commissions scolaires et les subventions du Ministère versées aux cégeps et aux universités tenaient compte des cibles de réduction des dépenses de fonctionnement. De plus, en février 2012, la quasi-totalité des cégeps se conformait à l'esprit de la mesure consistant à libérer un poste pour deux départs à la retraite.

Des efforts importants sont également consentis par le Ministère et les établissements des réseaux de l'éducation pour améliorer la gouvernance de l'ensemble du système d'enseignement au Québec.

À l'enseignement primaire et secondaire, en date du 31 mars 2012, toutes les commissions scolaires ont conclu une première convention de partenariat. Ces ententes visent à assurer la cohérence et la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère, celui de la commission scolaire et le plan de réussite de l'établissement d'enseignement. Pour cette première génération de conventions, un nombre restreint d'objectifs ont été fixés et concernent essentiellement la persévérance et la réussite scolaires, à savoir : l'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans, l'amélioration de la maîtrise de la langue française, l'amélioration de l'environnement et de la sécurité des établissements ainsi que l'accroissement de l'accessibilité à la formation professionnelle pour les jeunes de moins de 20 ans.

Du côté des cégeps, le Groupe de travail sur l'allègement des processus et de la reddition de comptes a terminé ses travaux par le dépôt, en octobre 2011, d'un guide de rédaction pour la production du rapport annuel d'un cégep. En complément, un développement informatique a été réalisé afin que le Ministère puisse recevoir et traiter électroniquement les rapports annuels des cégeps. Le guide précise, entre autres, que le rapport annuel, exigé par la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, doit obligatoirement inclure un bilan des activités réalisées en soutien à la réussite ainsi que de celles réalisées pour les programmes menant à des carrières scientifiques.

Sur le plan universitaire, les travaux ont porté sur les ententes de partenariat entre le gouvernement et les universités, annoncées en 2011-2012.

L'Assemblée nationale a adopté la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics le 9 juin 2011. La mise en œuvre de cette loi s'est traduite par la création d'un poste de dirigeant Réseau de l'information. Plus précisément, son mandat est de veiller à l'application, par les réseaux de l'éducation, des règles de gouvernance et de gestion établies en vertu de la Loi.

L'amélioration de la gouvernance et de la reddition de comptes dans le système d'éducation du Québec constitue donc un objectif dorénavant partagé par l'ensemble des intervenants dans les différents réseaux d'enseignement.

Axe d'intervention 1
La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur

Objectif 6.1
Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics

Indicateur 6.1-1
Mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Signature d'une convention de partenariat par 69 commissions scolaires, d'ici 2012	Signature d'une convention de partenariat par 69 commissions scolaires	Conclusion et signature de 9 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère	Dépôt pour signature d'une convention de partenariat par 67 commissions scolaires Conclusion et signature de 60 conventions de partenariat entre les commissions scolaires et le Ministère	Dépôt de 2 conventions de partenariat

Au cours de l'année 2011-2012, les 9 conventions de partenariat qui n'étaient pas encore signées l'ont été. Ainsi, toutes les commissions scolaires ont conclu leur première convention de partenariat.

Indicateur 6.1-2
Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Amélioration des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités, d'ici 2013	Développement des nouvelles façons de produire certaines redditions de comptes et de nouveaux suivis avec les cégeps, et introduction d'ententes de partenariat avec les universités	Travaux du Groupe de travail sur l'allègement des processus et de la reddition de comptes, envoi électronique du rapport annuel des cégeps et introduction d'ententes de partenariat avec les universités	Étude détaillée du projet de loi n° 44 par la Commission de la culture et de l'éducation	Dépôt de deux projets de loi sur la gouvernance des cégeps et des universités le 16 juin 2009

En 2011-2012, les travaux en vue d'améliorer les pratiques de gouvernance ont conduit à l'allègement des processus de reddition de comptes des cégeps et à l'envoi électronique de leur rapport annuel.

Indicateur 6.1-4
Évolution du déficit annuel dans les universités[1]

Cible	Résultat	
Pluriannuelle	2010-2011[2]	2009-2010
Atteinte de l'équilibre financier pour tous les établissements universitaires chaque année[3]	Atteinte de l'équilibre financier pour 18 des 19 établissements universitaires	Atteinte de l'équilibre financier pour 11 des19 établissements universitaires

1. Cet indicateur a été modifié pour améliorer son adéquation avec la cible. Le libellé original de l'indicateur était « Évolution du déficit accumulé dans les universités ».
2. Il s'agit de l'année la plus récente pour laquelle un résultat est disponible.
3. La cible a été modifiée.

La cible pour 2010-2011 est atteinte, puisque 18 établissements universitaires sur 19 présentent une situation financière équilibrée.

Indicateur 6.1-5
Indicateurs généraux et quantitatifs communs aux établissements d'enseignement universitaire[1]

Cet indicateur n'est plus mesuré, puisque le projet de loi nº 44 n'a pas été adopté par l'Assemblée nationale. Les travaux d'élaboration des indicateurs qualitatifs et quantitatifs communs aux établissements d'enseignement général et professionnel ont donc été suspendus.

⚜ Objectif 6.2
Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement

Indicateur 6.2-1
Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux

Réseaux	Cible		Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Cégeps, Université du Québec et ses constituantes	24 rapports, d'ici 2013	6 rapports	3 rapports	3 rapports	3 rapports
Commissions scolaires	24 rapports, d'ici 2013	6 rapports	6 rapports	6 rapports	6 rapports

Pour l'année financière 2011-2012, le Ministère a assuré le suivi de la consolidation des résultats financiers des cégeps et des constituantes de l'Université du Québec dans les comptes publics. Il s'est ainsi occupé de la préparation de deux prévisions budgétaires en vue de la production du budget du gouvernement. Le Ministère n'a cependant pu produire les rapports financiers trimestriels des cégeps et des constituantes de l'Université du Québec étant donné que les établissements visés n'étaient pas encore en mesure de le faire. Ils devraient l'être à compter de l'année 2012-2013.

De plus, les commissions scolaires et le Ministère ont réalisé les travaux entourant la production de trois rapports financiers trimestriels pour le suivi financier périodique du gouvernement ainsi que la préparation d'un rapport financier annuel en vue de la production des comptes publics et de deux prévisions budgétaires aux fins de la production du budget du gouvernement. Ces résultats respectent la cible établie.

Les résultats des commissions scolaires obtenus en 2011-2012 sont identiques à ceux des années antérieures, tout comme ceux des cégeps et de l'Université du Québec.

Enjeu 5

L'engagement de la population dans un mode de vie actif

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

En matière de loisir et de sport, le Ministère exerce ses responsabilités essentiellement par des activités de promotion et de soutien financier aux organismes, municipalités et écoles de même qu'aux athlètes, aux entraîneures et aux entraîneurs.

Ainsi, en matière de promotion, le Ministère s'appuie sur le programme Kino-Québec, qu'il coordonne, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux. Dans le cadre de l'exercice 2011-2012, le Ministère a investi au-delà de 1,5 million de dollars pour promouvoir un mode de vie physiquement actif, et ce, tant dans les écoles (concours *École active*) que dans les municipalités, organismes communautaires et services de garde grâce au soutien financier à la tenue d'activités.

Sur le plan scolaire, l'augmentation de l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles constituant une des treize voies de réussite de la Stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, le Ministère a créé le programme *Jeunes actifs au secondaire* auquel 12 millions de dollars ont été consacrés en 2011-2012. À cet effort s'ajoute le nouveau programme *La culture du sport à l'école secondaire publique*, pour lequel 13 millions de dollars, sur trois ans, seront consacrés au soutien des équipes sportives des écoles secondaires publiques du Québec. Ces deux initiatives visent à favoriser la persévérance et la réussite scolaires des élèves du secondaire en faisant de l'école un milieu de vie plus attrayant, suscitant le développement d'un sentiment d'appartenance et de relations sociales positives.

Sur le plan des infrastructures publiques et des événements sportifs, le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, créé en 2006, gère deux programmes, soit le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens. En 2011-2012, une enveloppe de 50 millions de dollars a été ajoutée dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. La gestion du Fonds et de ses programmes fait l'objet d'un chapitre particulier de ce rapport (section 6).

Afin de susciter l'intérêt envers la pratique de l'activité sportive et d'encourager celle-ci, le Ministère administre aussi le programme Équipe Québec, qui permet aux entraîneurs et aux athlètes évoluant sur la scène internationale de recevoir un soutien financier. Les athlètes peuvent ainsi bénéficier d'une situation plus stable, de plus grandes possibilités d'entraînement et d'un meilleur encadrement. Au cours de l'exercice 2011-2012, le Ministère a versé plus de 4,8 millions de dollars dans ce programme, dont ont pu bénéficier 507 athlètes et 110 entraîneures et entraîneurs.

La promotion de la sécurité, la protection de l'intégrité physique et morale ainsi que la prévention des traumatismes liés à la pratique d'activités de loisir et de sport font aussi partie des responsabilités du Ministère. Au cours de l'exercice 2011-2012, le Ministère a investi au-delà de 350 000 dollars dans 73 projets

liés à la sécurité ou à l'éthique dans le loisir et le sport. À ce chapitre, le Ministère annonçait, en avril 2011, le projet « Engagement et attitude responsable », visant à contrer la violence au hockey et à faire la promotion du Code d'éthique des parents, notamment dans les principaux tournois sanctionnés par Hockey Québec. Cet organisme est d'ailleurs responsable de la gestion de ce projet, qui vise l'engagement de tous les acteurs concernés pour faire en sorte que les jeunes pratiquent ce sport dans un environnement sain et dans un climat respectueux et agréable. Une somme de 250 000 dollars sera accordée pour ce projet sur trois ans.

Enfin, le Ministère assume aussi la responsabilité de soutenir le bénévolat en loisir et sport, de même que sa promotion et sa reconnaissance. C'est dans ce contexte qu'il a, entre autres, fait la promotion des Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, remis en octobre 2011 lors d'une cérémonie à l'Assemblée nationale au cours de laquelle 28 récipiendaires ont été honorés.

Axe d'intervention 1
L'activité physique, le loisir et le sport

Objectif 7.1
Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport

Indicateur 7.1-1
Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
9 campagnes, d'ici 2013	2 campagnes[1]	2 campagnes	3 campagnes	3 campagnes

1. La cible a été modifiée.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère, dans le cadre du programme Kino-Québec, a organisé 2 campagnes visant à promouvoir l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. La première, *Plaisirs d'hiver*, assortie d'un financement de plus de 220 000 dollars, permet d'organiser des activités physiques extérieures, telles que des carnavals, des randonnées, des bals et des tournois. Environ 815 activités ont été organisées dans les municipalités et les organismes communautaires, sans compter les activités réalisées dans 490 écoles et services de garde. La seconde campagne, soit le concours *École active*, assortie d'un financement de 125 000 dollars, a permis d'accorder des bourses aux écoles soucieuses d'améliorer la qualité de leur offre de services en matière d'activité physique, de sécurité sportive ou d'alimentation. Au total, 180 des 369 écoles ayant soumis un projet lié à l'activité physique ou à la sécurité sportive ont obtenu une bourse. Par rapport aux résultats des années précédentes, la campagne *Rendez-vous d'automne* a cessé ses activités en 2011-2012.

Indicateur 7.1-3

Nombre de plans de développement en loisir déposés par les organismes nationaux de loisir

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Dépôt de 26 plans de développement englobant la période 2011-2014, prévu pour avril 2011	Dépôt de 26 plans de développement englobant la période 2011-2014	Dépôt de 26 plans de développement	Aucun résultat	Guide du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir pour 2011-2014 en cours d'élaboration

Le 20 mai 2011, tous les organismes nationaux de loisir avaient déposé leur plan de développement pour l'année en cours. Ce plan présente les orientations de l'organisme et les actions à réaliser au cours de la période à venir, qui peut s'échelonner jusqu'en 2014.

⚜ Objectif 7.2

Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité

Indicateur 7.2-1

Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
320 actions, d'ici 2013	80 actions	73 actions	82 actions	91 actions

Même si la cible annuelle n'a pas été atteinte, le résultat de l'année financière 2011-2012 correspond tout de même à 91 % de celle-ci. À noter que le nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité au cours des deux années précédentes fait en sorte que le Ministère reste en voie d'atteindre la cible quadriennale de 320 activités à réaliser d'ici 2013.

Dans trois des quatre programmes, il y a eu augmentation ou maintien des enveloppes budgétaires, alors que le nombre de projets soutenus a diminué. Cette tendance est observable depuis deux ans et démontre que le Ministère concentre ses ressources dans des projets de plus grande envergure. Les ressources financières investies dans ce domaine se sont élevées à 359 339 dollars.

Nombre de projets soutenus par le Ministère en matière d'éthique et de sécurité

	Projets	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
		Montant	N[bre]	Montant	N[bre]	Montant	N[bre]
A	Projets liés à la sécurité ou à l'éthique dans le loisir et le sport soutenus par le programme *École active*	22 849 $	32		36		44
B	Projets acceptés au Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique dans le loisir et le sport	70 000 $	22		24		22
C	Contrats établis avec un partenaire pour un service professionnel ou un produit directement lié à la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	176 490 $	15		18		17
D	Subventions accordées à un partenaire en vue de la réalisation d'un projet pour la promotion de la sécurité et de l'éthique en matière de loisir et de sport	90 000 $	4		4		8
	Nombre total		73		82		91
	Montant	**359 339 $**		**481 645 $**		**275 549 $**	

Indicateur 7.2-2
Nombre d'adhérents à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport (nouveaux adhérents)

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
125 nouveaux adhérents, d'ici 2013	30 nouveaux adhérents	12 nouveaux adhérents	15 nouveaux adhérents	47 nouveaux adhérents

Le 31 mars 2012, l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport comptait 246 adhérents. Il semble que l'on assiste à un plafonnement. En effet, plusieurs organismes de regroupement ayant déjà adhéré à cet avis, il n'est pas pertinent pour leurs membres (associations régionales ou locales, ligues ou clubs) d'en faire autant. À titre indicatif, il existe 61 organismes provinciaux de régie sportive et 46 regroupements d'organismes de loisir.

⚜ Objectif 7.3
Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale

Indicateur 7.3-1
Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Part relative des athlètes du Québec dans les délégations canadiennes prenant part aux grands jeux se situant au-delà du poids démographique de la population du Québec par rapport à celle du Canada, soit 23,2 % chaque année[1]	Jeux panaméricains de Guadalajara : 19,9 % (98 athlètes sur 491) Jeux para-panaméricains de Guadalajara : 27,3 % (33 athlètes sur 121)	Jeux du Commonwealth de New Delhi : 19,3 % (48 athlètes sur 249)	Jeux olympiques de Vancouver : 24,3 % (50 athlètes sur 206) Jeux paralympiques de Vancouver : 11 % (6 athlètes sur 55)

1. La cible a été modifiée.

Le résultat observé en 2011-2012 est légèrement sous la cible pour les Jeux panaméricains, mais bien au-dessus pour les Jeux para-panaméricains.

Indicateur 7.3-2
Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement

	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011[1]	2009-2010[1]
Athlètes	500 athlètes d'excellence chaque année	507 athlètes	509 athlètes	519 athlètes
Entraîneures et entraîneurs	120 entraîneures et entraîneurs chaque année	110 entraîneures et entraîneurs	111 entraîneures et entraîneurs	116 entraîneures et entraîneurs

1. Les résultats ont été mis à jour.

Au cours de l'année 2011-2012, le nombre d'athlètes soutenus par le Ministère a été plus élevé que celui qui avait été initialement prévu. En ce qui concerne les entraîneurs, le Ministère a reçu 123 demandes de soutien, dont 110 répondaient aux exigences du Programme Équipe Québec.

Indicateur 7.3-3
Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec

Programme	Cible		Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP)	Tenue de 80 événements, d'ici 2013	Tenue de 20 événements	31 événements	27 événements[1]	25 événements
Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	Tenue de 600 événements, d'ici 2013	Tenue de 150 événements	134 événements	118 événements	155 événements

1. Le résultat a été mis à jour.

Au cours de l'année financière 2011-2012, 31 événements sportifs internationaux ou pancanadiens ont été autorisés conformément aux règles du PSESIP, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Pour le PSES, 145 demandes ont été reçues, mais 11 n'étaient pas admissibles. L'objectif de 150 événements ne pouvait donc être atteint. D'une année à l'autre, les résultats du PSESIP varient selon le nombre de demandes d'aide financière reçue et ceux du PSES fluctuent selon le nombre d'événements disponibles et le désir des fédérations sportives québécoises de les organiser.

Les enveloppes des deux programmes, elles, sont stables. Le PSESIP dispose d'une enveloppe financière de 4 millions de dollars par année jusqu'en 2019-2020, alors que l'enveloppe totale pour le PSES est de 500 000 dollars, et ce, peu importe le nombre de demandes admissibles reçues.

⚜ Objectif 7.4
Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport

Indicateur 7.4-1
Nombre de moyens visant le soutien au bénévolat, sa promotion et sa reconnaissance

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
23 moyens, d'ici 2013	5 moyens	7 moyens	10 moyens	8 moyens

En vertu du Plan d'intervention 2011-2014 en matière de bénévolat en loisir et en sport, plusieurs actions ont été réalisées en rapport avec la reconnaissance des bénévoles et le soutien aux organismes de loisir et de sport responsables de la gestion et du recrutement des bénévoles.

Enjeu 6
Une prestation de services de qualité

Orientation 8
Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

À l'image de tous les ministères et organismes de l'État, le Ministère est impliqué dans la démarche d'amélioration continue des services offerts aux citoyennes et aux citoyens dans laquelle s'est engagé le gouvernement du Québec.

Dans cette foulée, le Ministère veut s'assurer d'un niveau élevé de satisfaction de la population à l'égard des services qu'il lui rend directement. Toutefois, dans le contexte d'accélération des changements qui caractérise ce début de XXIe siècle, l'amélioration des services et la satisfaction des clientèles passent nécessairement par les technologies de l'information. C'est la raison pour laquelle les principales réalisations du Ministère en matière de prestation de services, pour l'exercice 2011-2012, concernent l'environnement technologique.

Ainsi, un nouveau processus de traitement des plaintes a été implanté en octobre 2011 dans les secteurs du Ministère et est soutenu par un nouveau support informatique, Sentinelle. De plus, un formulaire Web, pour le dépôt d'une plainte, est accessible aux citoyens depuis le mois de mai 2011. Par ailleurs, le Ministère a lancé, en septembre 2011, un important chantier, soit la consolidation de l'environnement Web ministériel, l'objectif étant la mise en ligne d'un site Web unique dans lequel la clientèle pourra plus aisément naviguer.

Le Ministère a également achevé, en 2011, la réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel permettant un meilleur suivi de plusieurs données importantes.

Enfin, toujours soucieux d'améliorer les mécanismes de reddition de comptes, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de sa politique d'évaluation de programmes ministériels selon l'échéancier prévu.

■ Axe d'intervention 1
Les services

✙ Objectif 8.1
S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère

Indicateur 8.1-1
Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
90 % chaque année	Aucun résultat	Aucun résultat	91 % (Aide financière aux études)

Le Ministère n'a pas mesuré le niveau de satisfaction des citoyennes et des citoyens quant aux services qu'il a rendus en 2011-2012. Dans un souci de saine gestion des fonds publics, des travaux sont en cours pour trouver des solutions de rechange au sondage en vue d'évaluer le niveau de satisfaction des usagers.

Indicateur 8.1-2
Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard des plaintes

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Implantation d'un nouveau processus de traitement des plaintes soutenu par un outil de suivi, d'ici 2013	Implantation du nouveau système de traitement des plaintes en cours	Adaptation de l'étude d'opportunité et dépôt d'une demande du ministère des Services gouvernementaux pour approbation	Dépôt de l'étude d'opportunité

Le système soutenant le nouveau processus de traitement des plaintes Sentinelle a été développé et implanté par le personnel du Ministère, ce qui a permis de minimiser les coûts de développement du système tout en assurant un meilleur suivi pour son entretien.

⚜ Objectif 8.2
Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère

Indicateur 8.2-2
Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée

	Cible	Résultat		
	Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Consolidation de l'environnement Web	Consolider l'environnement Web ministériel et réorganiser les contenus en fonction des clientèles chaque année	Création de 13 sections Web : de ce nombre, 8 ont été intégrées en langue anglaise	Création de 48 nouvelles sections Web : de ce nombre, 21 ont été intégrées en langue anglaise	Création de 40 nouvelles sections Web : de ce nombre, 15 ont été intégrées en langue anglaise
Réorganisation des publications ministérielles	Réorganiser les publications ministérielles dans l'ensemble de l'environnement Web chaque année	Dépôt de 2 234 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de 4 328 publications dans l'environnement Web du Ministère	Dépôt de tous les nouveaux documents du Ministère sur son site Web, ce qui représente plus de 400 documents

Dans le cadre des travaux entourant la consolidation de l'environnement Web ministériel, seules certaines sections du site actuel ont été créées en 2011-2012, soit celles dont le développement était impératif. Les autres ont été placées en attente.

⚜ Objectif 8.3
Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats

Indicateur 8.3-1
Nombre d'évaluations de programmes réalisées

Cible		Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2011-2012	2010-2011	2009-2010
16 évaluations, d'ici 2013	4 évaluations	4 évaluations	7 évaluations	4 évaluations

La réalisation des évaluations prévues dans le Plan triennal d'évaluation de programme suit son cours normal. La cible pluriannuelle quant au nombre d'évaluations de programme terminées d'ici 2013 est presque atteinte puisque 15 évaluations ont déjà été réalisées par le Ministère depuis 2009, alors que la cible à atteindre pour la période 2009-2013 est de 16.

En 2010-2011, le Ministère avait réalisé 7 évaluations. En 2011-2012, ce nombre a connu une légère baisse, mais il reste conforme au nombre initialement prévu.

Indicateur 8.3-2
Nombre de recommandations mises en œuvre

Cet indicateur n'est plus mesuré, puisqu'il ne permet pas de communiquer une information de gestion significative et pertinente.

Axe d'intervention 2
Le personnel et les outils de travail

Objectif 8.5
Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère

Indicateur 8.5-1
Réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel

Cible	Résultat		
Pluriannuelle	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II au 31 mai 2011	Livraison de 100 % des produits informationnels associés à la phase II	Livraison de 87 % des produits informationnels associés à la phase II	Phase I terminée

La proportion de réalisation des produits informationnels livrés associés à la phase II du projet est de 100 %, soit la cible prévue. Comme le démontrent les résultats des années antérieures, l'enveloppe budgétaire et le calendrier prévus ont été respectés. Voici les principaux produits informationnels livrés au cours de cette période :

- le suivi des élèves inscrits au réseau privé non subventionné;
- le suivi des élèves du réseau privé;
- les données sur la reconnaissance des acquis dans les commissions scolaires;
- les données sur la région de résidence des premiers diplômés en formation générale et en formation professionnelle;
- le suivi du cheminement des élèves soumis aux nouvelles règles d'admission au collégial.

Le projet aura nécessité un investissement total de 13 438 119 dollars.

Section 2

Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

2.1 Les renseignements généraux et la documentation

Engagement : **Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général, une publication ou le résultat d'une recherche documentaire dans un délai de 10 jours ouvrables.**

Indicateur

Pourcentages des demandes de renseignement général, de publication ou de recherche documentaire traitées dans le délai prévu

Cible : 100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables

Unité administrative	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
Direction des communications	18 335	100,0 %	18 048	100,0 %	28 569	100,0 %
Direction de l'enseignement privé (préscolaire, primaire et secondaire)	1 911	100,0 %	931	100,0 %	887	100,0 %
Direction de l'enseignement privé – collégial	366	100,0 %	367	100 0 %	458	97,0 %
Direction des affaires étudiantes (universitaires et collégiales)	1 527	98,5 %	1 787	97,7 %	1 338	94,0 %
Direction du soutien aux établissements	1 642	100,0 %	1 506	99,9 %	2 015	100,0 %

Plusieurs unités administratives répondent à des demandes de renseignements leur parvenant de la clientèle du Ministère. Les requêtes sont reçues par téléphone, par courriel ou par courrier, ou se font en personne, aux bureaux du Ministère.

Quant aux résultats liés aux demandes de publications et de recherches documentaires, il faut noter que, à la suite d'une décision ministérielle, les services qui étaient assurés par le Centre de documentation du Ministère ont été pris en charge par la Bibliothèque Cécile-Rouleau le 1er juillet 2011. Aucun résultat n'apparaît donc pour l'exercice financier 2011-2012 à l'égard de cet engagement de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

■ La Direction des communications

Le nombre de demandes de renseignements généraux a légèrement augmenté au cours de l'exercice 2011-2012. Tout comme pour le précédent exercice, la cible de 100 % des demandes ayant obtenu une réponse dans le délai de 10 jours prescrit par la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été atteinte.

Par ailleurs, si on compare les résultats de 2011-2012 et de 2010-2011 avec les résultats de 2009-2010, on constate une diminution des demandes enregistrées. Cette baisse peut être attribuable aux modifications apportées au site Web du Ministère pour aider les citoyens à trouver l'information désirée plus facilement.

Les demandes de renseignements généraux émanent en majorité de citoyennes et de citoyens et, dans une moindre mesure, de différents acteurs du réseau scolaire québécois, des ministères et des organismes gouvernementaux et d'une clientèle à l'extérieur du Québec.

■ La Direction de l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

La Direction de l'enseignement privé voit à l'application de la Loi sur l'enseignement privé par les établissements qui offrent des services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire, d'enseignement en formation générale au secondaire et d'enseignement en formation professionnelle au secondaire conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles, ainsi que des services éducatifs pour les adultes en formation générale au secondaire.

En 2011-2012, la Direction a répondu à 1 911 demandes d'information. Comme par les années précédentes, elles ont toutes pu être traitées à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables. Ces demandes portaient notamment sur la procédure à suivre pour obtenir un permis du Ministère en vue d'exploiter un établissement d'enseignement privé; sur la reconnaissance d'un tel établissement; ou sur le cadre légal et réglementaire applicable à un tel établissement'. La Direction assure en outre le suivi aux demandes du public relativement aux dossiers scolaires récupérés par le Ministère lorsqu'un établissement cesse ses activités.

Le nombre de demandes a augmenté considérablement au cours de l'année 2011-2012 par rapport aux deux années précédentes. Cette hausse est notamment attribuable à l'arrivée officielle du bulletin unique, au projet d'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, et à l'adoption du projet de loi nº 115, Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement.

■ La Direction de l'enseignement privé – collégial

La Direction de l'enseignement privé – collégial répond à des demandes de services concernant divers sujets, dont les conditions d'admission, la qualité de la formation et des ressources, les demandes de remboursement, la fermeture et l'ouverture d'établissements. La Direction assure également le suivi auprès du public des dossiers scolaires récupérés par le Ministère au moment de la cessation des activités d'un établissement d'enseignement privé collégial.

Le nombre de demandes reçues en 2011-2012 est presque identique à celui de l'année précédente, mais moindre que celui de 2009-2010. Le niveau d'atteinte de la cible a été maintenu pour une deuxième année consécutive.

■ La Direction des affaires étudiantes

Le taux de réponse de la Direction des affaires étudiantes dans le délai visé de 10 jours ouvrables est de 98,5 %. Les quelques retards peuvent souvent s'expliquer par diverses raisons qui ne dépendent pas de la Direction, par exemple : difficulté à joindre le demandeur, démarche de vérification auprès des établissements d'enseignement et consultation auprès d'autres directions.

Depuis 2009, on note une constante amélioration du taux de réponse qui s'approche de la cible. En 2011-2012, on observe une diminution de 260 demandes par rapport à l'année précédente : 46 % de cette baisse se regroupe dans seulement deux sujets, soit le statut de résident du Québec (28 %) et la reconnaissance d'établissement et de programme (18 %).

Malgré la baisse pour les demandes relatives au statut de résident du Québec par rapport à l'année précédente, ce sujet demeure le plus fréquent avec 23 % des demandes. Les autres sujets les plus fréquents sont les relevés de notes, le diplôme et la validation (9 %) ainsi que les conditions d'admissions (9 %). Enfin, des 1 527 demandes traitées par la Direction, 39 % proviennent d'élèves et 21 %, d'établissements d'enseignement.

■ La Direction du soutien aux établissements

Concernant la Direction du soutien aux établissements, le taux de respect des délais s'est amélioré de 0,1 %, malgré une hausse de 9 % du volume de demandes.

Étant donné que la cible de 100 % est atteinte, on peut considérer que les résultats obtenus en 2011-2012 démontrent une qualité totale en matière de prestation de ce service, fruit des efforts d'optimisation du traitement et de l'engagement du personnel.

2.2 Les services d'aide financière aux études

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables.

Indicateur
Pourcentage des réponses à une demande d'aide financière aux études fournies dans le délai prévu

	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
90 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	186 740	88,4 %	177 797	89,9 %	170 832	92,8 %

L'Aide financière aux études donne des services directs à la population et assure la gestion et la planification du Programme de prêts et bourses, son programme principal, auquel se greffent des programmes complémentaires dont l'objet est de répondre à des besoins particuliers.

En 2011-2012, le résultat obtenu n'atteint pas la cible. On note tout de même que le délai de quatre semaines a été respecté six mois sur douze. Le nombre de demandes a dépassé la capacité systémique de traitement à la rentrée scolaire, compte tenu notamment du départ des personnes-ressources engagées à temps plein pour le traitement des dossiers durant l'été.

Par rapport à l'année 2010-2011, une diminution de 1,5 point de pourcentage est observée. Plusieurs éléments expliquent cet écart[1]. Les principaux sont l'augmentation de 0,6 point de pourcentage des demandes traitées en analyse interactive, qui nécessitent l'intervention d'un agent, par rapport à l'année précédente, ainsi que la hausse de plus de 5 % du nombre de demandes d'aide transmises au Ministère comparativement à l'année précédente. Le tableau ci-dessous illustre des statistiques à ce sujet.

Volume de traitement des demandes d'aide financière aux études (années d'attribution courante uniquement)

	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Type d'analyse	Volume	Proportion	Volume	Proportion	Volume	Proportion
Analyse automatique	102 241	57,8 %	98 998	58,4 %	97 920	60,2 %
Analyse interactive (intervention d'un agent)	74 701	42,2 %	70 341	41,6 %	64 676	39,8 %
Total (années d'attribution courantes uniquement)	176 942	100,0 %	169 339	100,0 %	162 596	100,0 %

D'autres éléments permettent d'expliquer l'écart entre les résultats observés en 2011-2012 et en 2010-2011. Le Ministère reçoit plus de 350 000 documents par la poste chaque année, malgré la possibilité de faire une demande par voie électronique. En juin 2011, une grève, suivie d'un lock-out, a perturbé les activités de Postes Canada, ce qui a surchargé les mois suivant le retour à la normale. De plus, la diminution du nombre de personnes-ressources disponibles pour traiter les dossiers est aussi un élément qui a compromis l'atteinte de l'objectif fixé pour 2011-2012.

2.3 L'admissibilité à l'enseignement en anglais

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais dans un délai de 10 jours ouvrables.

Indicateur
Pourcentage des réponses à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais fournies dans le délai prévu

	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
95 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	11 191	98 %	11 180	99 %	10 655	97 %

En ce qui concerne l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, la Charte de la langue française prévoit que, dans certaines situations particulières, des enfants peuvent fréquenter un établissement scolaire public ou privé subventionné de langue anglaise. Une personne désignée par la ministre doit alors vérifier au préalable l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais et statuer sur ce sujet.

Malgré la complexité accrue dans le traitement des demandes en rapport avec la modification de la Charte de la langue française, les services ont été maintenus. En effet, la cible de 95 % des demandes complètes à traiter dans un délai de 10 jours ouvrables a été dépassée pour atteindre une proportion de 98 %. Ainsi, l'engagement de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été rigoureusement respecté en 2011-2012, tout comme les deux années précédentes.

2.4 Les preuves d'études secondaires

Engagement : **Le Ministère s'engage à transmettre un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité lorsqu'il s'agit d'un document obtenu :**

- après 1978 : le jour même, si la demande est formulée en personne; dans un délai de 5 jours ouvrables, pour une demande écrite;
- en 1978 ou avant : dans un délai de 10 jours ouvrables.

Cible	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
Indicateur Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus après 1978 transmis dans le délai prévu						
100 % des demandes formulées en personne traitées le jour même	966	99,6 %	1 456	100,0 %	584	100 %
100 % des demandes formulées par courrier traitées en 5 jours ouvrables	18 893	99,5 %	17 248	95,4 %	19 586	81,8 %
Indicateur Pourcentage des relevés de notes, des relevés des apprentissages, des diplômes ou des attestations d'équivalence de niveau de scolarité obtenus en 1978 ou avant transmis dans le délai prévu						
100 % des demandes de relevés de notes et de diplômes traitées en 10 jours ouvrables	66	98,5 %	515	97,3 %	457	91,9 %
100 % des demandes d'autres documents traitées en 10 jours ouvrables	1 485	99,8 %	834	97,3 %	895	97,8 %

La Direction de la sanction des études a le mandat premier de sanctionner les études secondaires des élèves du Québec : elle délivre les relevés de notes, les relevés des apprentissages ou de compétences ainsi que les différents diplômes d'études secondaires aux élèves qui répondent aux exigences des régimes pédagogiques de l'enseignement secondaire.

Les résultats illustrent que la quasi-totalité des demandes a pu être traitée cette année en fonction des normes de service garanties par le Ministère. Cependant, des périodes de non-disponibilité du système n'ont pas permis l'atteinte des cibles liées aux délais de réponse.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a traité 21 410 demandes de réimpression de documents officiels de sanction comparativement à 20 053 en 2010-2011. Malgré les mouvements de personnel et l'augmentation des demandes, le taux de réponse de 2011-2012 est supérieur à celui de l'année précédente. Dans l'ensemble, le service à la clientèle a été soutenu, et un suivi constant et prioritaire a été réalisé avec la contribution de tous.

2.5 Les preuves d'études collégiales

Engagement : **Le Ministère s'engage à :**

- transmettre un duplicata d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 10 jours ouvrables;
- confirmer la validité d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 5 jours ouvrables;
- acheminer une certification d'un document qu'il a délivré, pour autant que le titulaire y consente par écrit, dans un délai de 10 jours ouvrables;
- faire parvenir une copie d'un relevé de notes ou d'une attestation d'études lorsque ce document a été délivré par un collège privé qui est fermé, pour autant que le document soit disponible, dans un délai de 10 jours ouvrables.

Cible	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
Indicateur Taux de traitement dans le délai prévu des demandes de duplicata d'un diplôme du collégial délivré par le Ministère						
100 % des duplicatas d'un diplôme transmis en 10 jours ouvrables	3 733	100,0 %	3 486	99,9 %	3 470	99,5 %
Indicateur Taux de traitement dans le délai prévu des demandes de confirmation de la validité d'un diplôme du collégial délivré par le Ministère						
100 % des confirmations de la validité d'un diplôme transmises en 5 jours ouvrables	8 911	100,0 %	9 287	99,6 %	7 894	100,0 %
Indicateur Taux de traitement dans le délai prévu des demandes de certification d'un document du collégial délivré par le Ministère						
100 % des certifications d'un document acheminées en 10 jours ouvrables	1 582	99,9 %	1 499	100 %	1 716	99,5 %
Indicateur Taux de traitement dans le délai prévu des demandes de relevés de notes ou d'attestations d'études collégiales délivrées par un collège privé ayant fermé ses portes						
100 % des documents transmis en 10 jours ouvrables	124	100,0 %	115	100 %	112	97,0 %

La principale activité ministérielle en matière de sanction des études collégiales consiste à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) à l'élève qui respecte l'ensemble des conditions associées au programme suivi. La délivrance du DEC est recommandée par le collège fréquenté par l'élève. Le Ministère accomplit d'autres activités parallèles, comme la tenue d'un registre informatisé, la production de duplicatas ou la certification de documents. Pour certains de ces services, des formulaires interactifs sécurisés sont accessibles en ligne.

Toutes les cibles concernant la transmission des preuves d'études collégiales ont été atteintes en 2011-2012, et ce, dans un contexte où le nombre de demandes est à la hausse de 5,5 % et de 7,1 %, respectivement, pour les attestations de délivrance de diplôme et les duplicatas de diplôme. Seul le volume de demandes de confirmation à un tiers de l'obtention du diplôme a chuté (-4 %). Le taux de respect des délais de ce type de demande s'est amélioré de 0,4 % et celui des demandes de duplicata, de 0,1 %. Plus précisément, une seule demande d'attestation de délivrance de diplôme a été produite en retard, et ce, pour des raisons indépendantes de la volonté du Ministère.

En ce qui concerne le service de délivrance d'une copie de bulletin ou d'attestation d'études collégiales délivré par un collège privé maintenant fermé, le résultat en 2011-2012 reste comparable à celui qui a été observé au cours des années précédentes, puisque toutes les demandes ont été traitées à l'intérieur du délai de 10 jours ouvrables. Le nombre de demandes est sensiblement le même que celui des années précédentes.

Étant donné que les cibles de 100 % ont été atteintes, on peut considérer que les résultats obtenus en 2011-2012 démontrent une qualité totale en matière de prestation de ces services, fruit des efforts d'optimisation du traitement et de l'engagement du personnel.

2.6 Les autorisations d'enseigner

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

Indicateur
Pourcentage des réponses à une demande d'autorisation d'enseigner fournies dans le délai prévu

	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	3 110	96,3 %	2 848	97,0 %	3 105	96,3 %

La Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire a la responsabilité de délivrer les autorisations d'enseigner (autorisation provisoire d'enseigner, permis d'enseigner, licence d'enseignement et brevet d'enseignement) aux personnes qui y ont droit, et ce, en vertu du Règlement sur les autorisations d'enseigner et des dispositions prévues dans la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires.

Sur 3 110 demandes de permis d'enseigner et de brevets d'enseignement reçues par le Ministère en 2011-2012, 96,3 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables ou moins. Ce pourcentage est comparable à celui qui a été observé au cours des deux années précédentes. Par contre, on constate en 2011-2012 une augmentation de 262 demandes (9 %) par rapport à l'année financière 2010-2011.

2.7 L'aide financière en matière de loisir et de sport

Engagement : **Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien du domaine du sport ou aux organismes de loisir dans un délai de 45 jours ouvrables.**

Cible	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
Indicateur Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien financier dans le domaine du sport fournies dans le délai prévu						
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	854	74,0 %	800	91,0 %	832	85,0 %
Indicateur Pourcentage des réponses à une demande d'octroi de subvention pour les programmes de soutien aux organismes de loisir fournies dans le délai prévu						
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	182	24,0 %	201	49,0 %	205	47,8 %

Le soutien financier du Ministère en matière de sport est exercé notamment par l'entremise du programme Équipe Québec, du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive, du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et du Programme de soutien aux événements sportifs. Concrètement, les athlètes, les entraîneures et entraîneurs, les organismes unisports, les organismes multisports et les organisateurs d'événements sportifs profitent des sommes ainsi investies. Dans le domaine du loisir, le Ministère administre quatre programmes d'assistance financière destinés aux organismes nationaux de loisir, aux centres communautaires de loisir, aux unités régionales de loisir et de sport de même qu'aux camps de vacances, afin d'en favoriser l'accessibilité.

En 2011-2012, la cible n'a pas été respectée pour l'ensemble des programmes du domaine sportif énoncés précédemment, à l'exception du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive. À noter que ce dernier n'était pas ouvert aux demandes d'analyse et d'établissement des montants. Dans le domaine du loisir, toutes les demandes relatives aux programmes ont trouvé réponse dans le délai de 45 jours, à l'exception du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances. Cela peut s'expliquer par le nombre important de projets à évaluer.

2.8 Le traitement des plaintes

Engagement : **Le Ministère s'engage à :**

- traiter les plaintes à l'égard des différents services qu'il rend dans un délai de 28 jours civils;
- répondre aux demandes de révision d'aide financière aux études.

Cibles	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
Indicateur Taux de réponse aux plaintes à l'égard de différents services rendus par le Ministère à la population dans le délai prévu						
100 % des plaintes traitées en 28 jours civils	53	79,2 %	31	77,0 %	65	92,0 %
Indicateur Taux de réponse aux plaintes à l'égard des services offerts par l'Aide financière aux études dans le délai prévu						
100 % des plaintes traitées en 28 jours civils	417	84,9 %	247	75,3 %	Aucun résultat	Aucun résultat

Le Ministère a reçu 53 plaintes à l'égard des différents services qu'il a rendus à la population en 2011-2012. De ce nombre, 42 ont été traitées dans les délais, soit 79,2 % des plaintes. De plus, 354 des 417 plaintes reçues par l'Aide financière aux études ont été traitées dans les délais prévus, ce qui correspond à 84,9 % des plaintes.

L'année 2011 a été consacrée à la réorganisation du processus de travail pour le traitement des plaintes et touchait l'ensemble des équipes de travail du Ministère. L'implantation d'un nouveau système de saisie des plaintes à la mi-octobre a apporté des changements significatifs et des ajustements dans la façon de procéder. La nouvelle procédure de traitement des plaintes mise en place en octobre 2011 centralise la réception des plaintes à la Direction de l'accès à l'information et des plaintes, ce qui facilite la compilation de l'ensemble des plaintes reçues au Ministère.

Cette nouvelle façon de faire a permis de préciser la notion de plainte et d'assurer une meilleure gestion du suivi. Le formulaire de plainte est en ligne sur le site Web du Ministère depuis mai 2011, ce qui facilite le dépôt de plaintes ou de commentaires concernant les services donnés par le Ministère.

Indicateur Pourcentage des réponses à une demande de révision d'une décision de l'Aide financière aux études dans le délai prévu						
	2011-2012		2010-2011		2009-2010	
Cible	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect	Volume	Taux de respect
100 % des demandes de révision traitées en 28 jours civils	834	87 %	1 050	38 %	754	25 %

La Loi sur l'aide financière aux études permet la présentation d'une demande de révision d'une décision de l'Aide financière aux études. Ces demandes sont étudiées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes. Bien que la cible n'ait pas été atteinte en 2011-2012, le taux de respect a augmenté de façon significative lors de la dernière année : il est passé de 38 à 87 %. Cela s'explique notamment par la diminution du nombre de demandes de révision : celles-ci sont passées de 1 050 en 2010-2011 à 834 en 2011-2012.

Section 3
Les résultats relatifs au développement durable

3.1 Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2012

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. En avril 2009, le Ministère a rendu public son Plan d'action de développement durable 2008-2012 intitulé *S'éduquer à la beauté du monde*. Celui-ci répond aux trois orientations prioritaires de la Stratégie, qui compte au total neuf orientations :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Par ailleurs, le Plan d'action du Ministère vise l'atteinte de 6 des 29 objectifs de la Stratégie. Les résultats obtenus en 2011-2012 pour ces objectifs sont présentés ci-dessous.

■ Les modifications apportées au Plan d'action du Ministère

Le Plan d'action a été prolongé d'une année, soit jusqu'en 2012-2013, de façon à ce qu'il se termine en même temps que la Stratégie et le Plan stratégique 2009-2013 du Ministère. Pour adapter le contenu du Plan d'action afin qu'il reflète mieux le contexte actuel, un addenda présentant les modifications apportées au Plan d'action jusqu'à 2013 a été produit et diffusé sur le site Web du Ministère. Les résultats exposés dans les lignes qui suivent font donc référence à ces modifications.

Le Plan d'action se décline en sept actions. Parmi celles-ci, l'action 2 a été retirée compte tenu, entre autres, de son chevauchement par rapport à l'action 1. Les résultats obtenus pour 2011-2012 sont donc présentés ici sous forme de tableau pour les six actions retenues dans le Plan d'action, soit les actions 1, 3, 4, 5, 6 et 7.

Une partie des indicateurs du Plan d'action a été revue pour rendre l'exercice de reddition de comptes plus cohérent avec les recommandations du Commissaire au développement durable, mais aussi pour faire en sorte que les indicateurs soient en rapport avec les objectifs ministériels et non avec la réalisation des gestes eux-mêmes.

Orientation gouvernementale 1	Objectif gouvernemental 1	Objectif ministériel
Informer, sensibiliser, éduquer, innover	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	Mettre en œuvre une stratégie de communication visant à sensibiliser et à former le personnel du Ministère à la démarche de développement durable et à son plan d'action

Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel du Ministère[1]

■	Geste	Suivi
1.1	Créer un comité intersectoriel d'élaboration et de mise en œuvre du Plan d'action de développement durable	Terminé
1.2	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour sensibiliser et former le personnel aux concepts et principes de développement durable	En cours

	Indicateur	Cible	Résultat 2011-2012	Résultat 2010-2011	Résultat 2009-2010
1.2-1	Taux d'employés sensibilisés à la démarche gouvernementale de développement durable	80 %, d'ici 2011	–	80 %	51 %
1.2-2	Taux des catégories de personnels ciblés ayant suivi une formation sur la prise en compte des principes de développement durable	50 %, d'ici 2013	Aucun résultat	Aucun résultat	Aucun résultat
1.2-3	Nombre de nouveaux employés ayant reçu une session d'introduction sur les principes et les concepts du développement durable	Sans objet	18 employés	46 employés	7 employés

Un mécanisme de gouvernance en développement durable a été mis sur pied au cours de l'année 2011-2012 pour assurer une meilleure coordination des activités de développement durable au sein du Ministère. Un réseau de représentants sectoriels a été créé en vue de faciliter le partage des responsabilités concernant la réalisation d'activités en matière de développement durable et de mieux faire connaître les engagements et obligations ministériels au regard de la Loi sur le développement durable.

La cible fixée à 80 % du personnel du Ministère à sensibiliser sur la démarche gouvernementale de développement durable ayant été atteinte au cours de l'année 2010-2011, les activités de sensibilisation se sont poursuivies cette année auprès des nouveaux employés du Ministère. Deux séances leur ont été offertes. La majorité des 18 participants sont désormais en mesure de proposer des gestes contribuant au développement durable et de reconnaître l'énoncé représente le mieux ce concept en fonction de ses trois dimensions. Des documents d'information sur le développement durable ont aussi été intégrés à la trousse d'accueil des nouveaux employés.

1. Le libellé de l'action a été modifié de manière à mieux rendre compte de la réalité du Ministère.

La section intranet consacrée au développement durable a permis la promotion de six activités, dont la Journée de l'environnement dans l'administration publique. Un questionnaire portant sur le développement durable a permis de faire la promotion de cette section intranet auprès des employés du Ministère. L'ensemble de ces activités avait pour objet de poursuivre la sensibilisation du personnel au développement durable.

Les outils pour la formation sur la prise en compte des principes sont en élaboration et seront utilisés en 2012-2013 durant les séances de formation offertes en vue d'atteindre la cible gouvernementale de formation de 50 % des personnels ciblés.

Orientation gouvernementale 2	Objectif gouvernemental 4	Objectif ministériel
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement	Maintenir à jour des pratiques et des outils de prévention et de gestion des risques

Action 3

Soutenir les programmes et la conception d'outils pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

■	Gestes	Suivi
3.1	Faire la promotion des politiques ou des mesures sur la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes	En cours
3.2	Poursuivre la mise en œuvre du cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*	En cours
3.3	S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention (objectif 4.1 du Plan stratégique 2009-2013)[2]	En cours
3.4	Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise (objectifs 7.1 et 7.2 du Plan stratégique 2009-2013)[3]	En cours
3.5	Actualiser le *Guide pour assurer les services de santé et de bien-être aux étudiantes et aux étudiants des collèges* afin de favoriser la conclusion d'ententes locales entre les collèges et les centres de santé et de services sociaux (CSSS) en collaboration avec le MSSS et la Fédération des cégeps	Terminé en 2010-2011

2. Le geste 3.3 regroupe les gestes suivants énoncés dans la version originale du Plan d'action : Poursuivre la mise en place de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* (établissements scolaires); Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.
3. Le geste 3.4 regroupe les gestes suivants énoncés dans la version originale du Plan d'action : Faire la promotion d'un mode de vie physiquement actif; Accentuer la promotion de la sécurité et de l'éthique en loisir et en sport.

	Indicateur	Cible	Résultat		
			2011-2012	2010-2011	2009-2010
3.1-1	Nombre d'activités de promotion de l'activité physique et de la santé	Au moins 5 activités par année, d'ici 2013	9 activités	21 activités	2 activités
3.1-2	Nombre d'activités de promotion du Programme d'aide aux employés	À chaque automne, faire une campagne	5 activités	7 activités	5 activités
3.1-3	Taux de nouveaux employés ayant reçu l'information concernant la santé et la sécurité au travail et les mesures d'urgence remises aux nouveaux employés de toutes les directions	Information reçue par 100 % des nouveaux employés	100 %	100 %	100 %
3.1-4	Taux des commissions scolaires ayant adopté des plans d'action pour l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées	100 %, d'ici 2013	90 %	86 %	71 %
3.2-1	Investissement du Ministère pour soutenir le cadre de référence *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*[4]	Maintien des investissements	700 000 $	700 000 $	700 000 $
Tous les indicateurs de l'objectif 4.1 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 62 à 65)					
Tous les indicateurs des objectifs 7.1 et 7.2 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 79 à 81)					

En 2011-2012, il y a eu neuf activités de promotion de l'activité physique et de la santé. Elles ont contribué à inciter les membres du personnel à être plus actifs afin d'améliorer, entre autres, leur mieux-être au travail.

En outre, cinq midi-conférences, abordant des thèmes liés à la santé et au bien-être au travail, ont eu lieu à deux reprises chacune. Au total, 193 employés ont participé à ces rencontres. En 2010-2011, deux activités de promotion de plus ont été organisées en raison du changement de la firme responsable du Programme d'aide aux employés.

À noter que les nouveaux employés reçoivent systématiquement l'information sur la santé et la sécurité au travail dès leur entrée en fonction, ce qui contribue à la réduction et à la gestion des risques liés à la sécurité au travail.

Le programme *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur* existe depuis 2007-2008 et la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur y participent depuis le début. Ceux-ci appliquent les orientations du cadre de référence en ce qui a trait à la promotion d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif, en proposant des activités à la communauté étudiante dans des domaines très diversifiés. Ils contribuent donc au développement d'une culture de la prévention et de la gestion des risques liés à la santé dans le milieu et auprès de la population étudiante. Plusieurs établissements diversifient leurs activités d'une année à l'autre. En 2011-2012, 100 % des universités, 100 % des cégeps et 96 % des collèges privés ont participé à ce programme et ont organisé différentes activités qui font la promotion de saines habitudes de vie.

4. L'indicateur et la cible ont été modifiés de manière à mieux rendre compte de la réalité du cadre de référence.

Orientation gouvernementale 3	Objectif gouvernemental 6	Objectif ministériel
Produire et consommer de façon responsable	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par la promotion de normes à appliquer dans tous les secteurs d'activité du Ministère

Action 4

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable[5]

■	Gestes	Suivi ▾
4.1	Adoption et mise en œuvre d'un Cadre de gestion environnementale (CGE)[6]	En cours
4.2	Poursuivre la mise en place des mesures d'efficacité énergétique dans les réseaux et produire annuellement un bilan énergétique et un bilan des émissions de gaz à effet de serre[7]	Terminé

	Indicateur	Cible	Résultat		
			2011-2012	2010-2011	2009-2010
4.1-1	Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre[8]	Sans objet	30 pratiques et activités	Adoption du CGE	Aucun résultat
4.2-1	Taux de diminution de la consommation énergétique des commissions scolaires[9]	Diminution de 10 % sous le niveau de 2003, d'ici 2010[10]	–	–	Diminution de 6,81 %
4.2-2	Taux de diminution de la consommation énergétique dans les réseaux de l'enseignement supérieur[11]	Diminution de 14 % sous le niveau de 2003, d'ici 2010[12]	–	–	Diminution de 3,70 %

Pour sensibiliser les employés aux gestes respectueux de l'environnement et aux pratiques écoresponsables au travail, plusieurs activités ont été réalisées, par exemple :

- la mise en ligne de chroniques de sensibilisation et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation dans la section intranet consacrée au développement durable;
- des activités de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles;
- des séances d'information pour l'intégration de critères écoresponsables (événements, acquisitions, achats, réservations, etc.);
- la coorganisation de la Semaine des transports collectifs et actifs.

5. Le libellé de l'action a été modifié de manière à mieux rendre compte de la réalité du Ministère.
6. Ce geste a été modifié pour qu'il soit conforme à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.
7. Ce geste étant terminé, il a été retiré de la version prolongée du plan d'action jusqu'à 2013.
8. L'indicateur a été modifié de manière à mieux rendre compte du geste 4.1.
9. Les résultats de cet indicateur sont publiés l'année suivant celle de la mise en œuvre.
10. Cette cible a été modifiée de manière à s'arrimer à celle du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.
11. Les résultats de cet indicateur sont publiés l'année suivant celle de la mise en œuvre.
12. Cette cible a été modifiée de manière à s'arrimer à celle du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

Au printemps 2011, les autorités ministérielles ont adopté le Cadre de gestion environnementale. Au total, 12 des 14 gestes inclus dans le Plan de gestion environnementale ont été réalisés en 2011-2012 par l'entremise d'activités telles que l'implantation de salles de visioconférence, la consommation de papier recyclé, l'achat d'ordinateurs respectant la norme EPEAT, le réaménagement des îlots de tri sélectif et la mise en ligne de la plateforme de covoiturage.

Dans les réseaux de l'éducation, les efforts en vue de mettre en place de mesures d'efficacité énergétique se sont poursuivis, même si l'échéance pour la cible de réduction de la consommation d'énergie est dépassée (l'échéance était 2010). Depuis 2006, année où cette cible a été communiquée aux réseaux, près d'une trentaine de projets liés à l'efficacité énergétique ont été entrepris dans les cégeps et les universités. Deux rapports complets des résultats sur les mesures d'efficacité énergétique, un pour les commissions scolaires et l'autre pour l'enseignement supérieur, sont publiés sur le site Web du Ministère.

Orientation gouvernementale 6	Objectif gouvernemental 18	Objectif ministériel
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	Mobiliser nos partenaires afin de contribuer à définir la vision du développement durable avec tous les acteurs de façon concertée[13]

Action 5

Mettre en œuvre les dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial

■	Gestes[14]	Suivi ▾
5.1	Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pour les différents réseaux d'enseignement	En cours
5.2	Favoriser la mise en commun des équipements et des locaux des commissions scolaires et des cégeps aux fins de la formation professionnelle ou de la formation technique	En cours
5.3	Soutenir financièrement les centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)[15]	En cours
5.4	Soutenir financièrement le projet *École éloignée en réseau*, qui permet à certaines écoles du Québec de demeurer ouvertes tout en enrichissant l'environnement d'apprentissage des jeunes[16]	Terminé
5.5	Exiger que tout projet d'agrandissement, de transformation majeure ou de nouvelle construction de bâtiments financé par le Ministère atteigne une performance énergétique de 25 % supérieure à celle exigée par le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB)[17]	Terminé
5.6	Promouvoir le programme de rapprochement interculturel ayant pour objectif de favoriser les échanges entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves[18]	En cours

13. Le libellé de l'objectif a été modifié de manière à mieux rendre compte de la réalité du Ministère.
14. Les gestes suivants ont été retirés dans le cadre des travaux d'actualisation du plan d'action : Favoriser le transfert de connaissances en matière de démarche de développement durable entre les réseaux; Favoriser l'accès du plus grand nombre de clientèles aux équipements publics (gymnases, bibliothèques scolaires, arénas).
15. Ce geste était contenu à l'action 6 dans la version originale du plan d'action. Il a été transféré à l'action 5 pour en améliorer la cohérence.
16. Ce geste étant terminé, il a été retiré de la version prolongée du plan d'action jusqu'à 2013.
17. Ce geste étant terminé, il a été retiré de la version prolongée du plan d'action jusqu'à 2013.
18. Pour des raisons de conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, ce geste sera retiré de la version prolongée du plan d'action. Le Ministère continuera néanmoins de promouvoir cette activité.

	Indicateur	Cible	Résultat		
			2011-2012	2010-2011	2009-2010
5.1-1	Taux des organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable[19]	20 %, d'ici mars 2013	Aucun résultat	Aucun résultat	Aucun résultat
5.1-2	Nombre d'activités mises en œuvre pour l'accompagnement des réseaux[20]	Sans objet	6 activités	Aucun résultat	Aucun résultat
5.2-1	Nombre d'ententes de partenariat	5 ententes de partenariats d'ici 2013	0 entente	1 entente	1 entente
5.3-1	Investissement du Ministère pour soutenir les centres collégiaux de transfert de technologie dans le domaine des pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN)[21]	Investissement de 1,2 M$ par année	900 000 $	900 000 $	450 000 $
5.4-1	Investissement du Ministère pour soutenir le projet École éloignée en réseau[22]	Investissement de 2,6 M$	810 000 $	885 000 $	945 000 $
5.6-1	Nombre de projets qui impliquent des rencontres interculturelles[23]	Maintien du nombre de projets	46 projets	46 projets	47 projets

Le taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable est difficile à estimer pour le moment. Toutefois, des travaux ont été menés pour déterminer des critères mesurables et observables qui permettront de réaliser la mesure au début de 2013. Ces critères sont en voie d'être présentés à l'ensemble des réseaux de l'éducation.

Dans le contexte des travaux de mise en œuvre du Plan d'accompagnement des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés, un guide pour l'intégration du développement durable dans les situations d'apprentissage et d'évaluation (mesure 8) ainsi qu'un guide pour l'implantation d'une démarche de développement durable dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés (mesure 4) sont en cours d'élaboration. Un rapport d'analyse de divers moyens permettant de mettre en valeur les établissements les plus avancés en matière de développement durable a été produit (mesure 3). Par ailleurs, les travaux pour la mise en place d'une section consacrée au développement durable sur le site Web du Ministère ont permis à ce jour d'établir son contenu (mesures 1, 5 et 6).

Pour les cégeps et les collèges privés, des rencontres et des exposés ont eu lieu en vue d'établir d'éventuelles formes de collaboration.

Les ententes de partenariat entre des commissions scolaires et des cégeps facilitent l'accès aux étudiants à des équipements sportifs ou des équipements spécialisés dans des secteurs de pointe. Elles leur offrent aussi un environnement favorisant des activités de formation intégrées dans des programmes d'études des deux ordres d'enseignement ainsi que la possibilité d'avoir accès à des voies de formation en continuité. Même si de nouvelles ententes n'ont pas été conclues en 2011-2012, 14 ententes de partage d'infrastructures entre des commissions scolaires et des cégeps sont toujours en vigueur et sont renouvelées annuellement depuis 1995.

19. Pour des raisons de conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, l'indicateur et la cible ont été modifiés.
20. L'indicateur et la cible ont été modifiés de manière à mieux rendre compte du geste 5.1.
21. L'indicateur et la cible ont été modifiés de manière à mieux rendre compte du geste 5.3.
22. L'indicateur et la cible ont été modifiés de manière à mieux rendre compte du geste 5.4.
23. L'indicateur et la cible ont été modifiés de manière à mieux rendre compte du geste 5.6.

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont constitués par les cégeps qui en font la demande afin de contribuer, entre autres, au développement de leur région d'appartenance. En 2011-2012, 6 centres travaillant dans le domaine des pratiques sociales novatrices ont été maintenus. Les sommes qui leur sont versées varient selon leur nombre d'années d'exercice. Le fait que plusieurs centres ont été récemment constitués explique la variation entre la cible et les résultats.

Le projet *École éloignée en réseau* permet de relier, grâce aux technologies de l'information et de la communication, les écoles éloignées entre elles et avec des écoles des milieux urbains sur leur territoire. En 2011-2012, ce projet a touché 218 enseignants, 23 commissions scolaires et environ 3 000 élèves. Malgré la diminution des budgets, davantage de ressources locales sont utilisées sur un même territoire, ce qui permet d'offrir des services éducatifs identiques en milieu rural et le milieu urbain. Le nombre d'écoles, d'enseignants et d'élèves est en croissance continue.

Cette année, le Ministère a bénéficié d'un investissement de 300 millions de dollars à la formation générale des jeunes conformément au Plan quinquennal des immobilisations. Grâce à ces investissements, 20 écoles seront construites et 28 autres seront agrandies, ce qui permettra l'ajout de 667 classes dans le réseau des commissions scolaires. Par ailleurs, depuis 2005, le Ministère demande que tout projet d'immobilisation auquel il participe financièrement ait une performance énergétique minimale de 25 % supérieure à celle du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments. Dans le souci d'assurer l'atteinte de cet objectif, une partie du financement doit provenir des économies faites par le rendement énergétique supérieur atteint. Ces économies découlent notamment des incitatifs financiers par les fournisseurs d'énergie ou des économies anticipées dans les dépenses de fonctionnement de ces immeubles. Pour l'ensemble des projets de cette année, une somme de 4,8 millions a été investie dans des équipements de pointe. Lors de l'examen des plans et devis par le Ministère, ce dernier a pu constater que l'exigence d'une conception permettant une consommation énergétique de 25 % inférieure au Code était respectée dans tous les projets.

La clause suivante a été intégrée dans le protocole d'entente signé entre le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur pour les projets financés sous forme de nouvelles initiatives :

- satisfaire aux nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique, conformément aux engagements du gouvernement dans la Stratégie énergétique de mai 2006, soit :
  - atteindre une performance énergétique supérieure au Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments pour les nouvelles constructions, les agrandissements et les rénovations majeures;
  - concevoir le projet de manière à réduire la consommation unitaire d'énergie (GJ/m^2) selon la Stratégie énergétique;
  - réaliser une étude de faisabilité globale du potentiel d'efficacité énergétique incluant la géothermie pour tout nouveau projet de construction ou tout projet de rénovation.

À travers les activités de rapprochement interculturel, les jeunes de toutes origines dans différentes régions du Québec ont la possibilité de mieux se connaître, de partager leur culture et de développer leurs habiletés à vivre ensemble dans un Québec pluraliste et inclusif. La mise en œuvre d'activités de jumelage entre élèves de milieux différents est possible grâce à la collaboration active des écoles. À titre d'exemple, des activités par correspondance électronique ou visioconférence, portant sur la connaissance des communautés culturelles (religions, réalités historiques et géographiques, etc.), précèdent les rencontres

en personne. En 2011-2012, le Ministère a accepté 46 projets de rapprochement interculturel. Ils ont permis de mettre en contact 2 641 élèves venant de 67 écoles de 24 commissions scolaires et de 2 établissements d'enseignement privés.

Orientation gouvernementale 9	Objectif gouvernemental 26	Objectif ministériel
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Contribuer à différentes mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Action 6

Maintenir l'implication du Ministère financièrement et en expertise dans des programmes pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale[24]

■	Gestes	Suivi
6.1	Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration[25] (objectif 1.8 du Plan stratégique 2009-2013)	En cours
6.2	Soutenir des programmes tels que : - le programme *Une école montréalaise pour tous*; - le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture; - le programme *Famille école communauté : Réussir ensemble*[26]; - le programme Retour aux études des 16-24[27].	En cours
6.3	Produire, aux fins de l'enseignement supérieur, un portrait de situation des clientèles dites émergentes (problèmes graves de santé mentale et troubles d'apprentissage) afin d'actualiser les connaissances et d'évaluer la forme d'un éventuel soutien aux établissements pour assurer l'offre de service à ces clientèles[28]	Terminé en 2010-2011

	Indicateur	Cible	Résultat 2011-2012	Résultat 2010-2011	Résultat 2009-2010
6.2-1	Investissement du Ministère pour le soutien des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion[29]	14,2 M$	12,6 M$	13,3 M$	13,5 M$
	L'indicateur de l'objectif 1.8 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 41 et 42)				

Le programme *Une école montréalaise pour tous* aide les cinq commissions scolaires de la région de Montréal à adapter leurs pratiques pédagogiques, de gestion et de collaboration avec la famille et la communauté aux besoins particuliers des milieux défavorisés pluriethniques. Le nombre d'élèves en bénéficiant augmente chaque année : il est passé de 54 028 en 2010-2011 à 54 427 élèves, répartis dans 165 écoles primaires, issus des milieux les plus défavorisés de la région de Montréal. Les écoles ciblées par

24. Le libellé de l'action a été modifié de manière à mieux rendre compte de la réalité du Ministère.
25. Le geste 6.1 remplace le geste suivant dans la version originale du plan d'action : Soutenir différents programmes dont la stratégie d'intervention *Agir autrement*.
26. Ce programme étant terminé, il a été retiré de la version prolongée du plan d'action jusqu'à 2013.
27. Ce programme étant terminé, il a été retiré de la version prolongée du plan d'action jusqu'à 2013.
28. Ce geste s'étant terminé en 2010, il a été retiré de la version prolongée du plan d'action jusqu'à 2013.
29. Pour des raisons de conformité avec l'action 6 et le geste 6.2, l'indicateur et la cible ont été modifiés.

ce programme sont demeurées les mêmes au cours des trois dernières années. Son offre se diversifie et s'adapte aux besoins particuliers énoncés par les milieux, en rapport avec les conventions de partenariat.

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture s'adresse à la population de milieux défavorisés. L'éveil à la lecture et à l'écriture est la première étape préparatoire à l'entrée à l'école. Selon la littérature spécialisée dans ce domaine, l'enfant qui arrive à l'école avec des retards, notamment en littératie, voit sa réussite scolaire compromise. Ce programme contribue donc à prévenir l'analphabétisme et a aussi pour objet la persévérance et la réussite scolaires. Il constitue un instrument d'émulation pour le parent et l'enfant qui devrait leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être. En 2011-2012, 27 comités locaux ont poursuivi leurs travaux, tandis que 9 nouveaux comités locaux ont été implantés. Il faut considérer que ce programme est mis en œuvre sur les territoires d'écoles ayant un indice de défavorisation de niveau 9 ou 10. À ce jour, certaines régions ont déjà soutenu l'ensemble de ces écoles.

Le programme *Famille école communauté : Réussir ensemble* n'a pas été reconduit en 2009-2010, ce qui explique la différence entre la cible et les résultats.

Le Programme d'aide financière pour favoriser le retour en formation des 16-24 n'a pas été reconduit non plus en 2011-2012. Les sommes qui étaient accordées à ce programme ont été transférées aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement des commissions scolaires.

Orientation gouvernementale 9	Objectif gouvernemental 26	Objectif ministériel
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	Assurer la qualité, la pertinence des offres de formation pour augmenter la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population

Action 7

Mettre à la disposition de la population des services éducatifs appropriés pour augmenter la scolarité, la diplomation et la qualification de tous

■	Geste	Suivi
7.1	Mise en œuvre de l'orientation 1 du plan stratégique *Améliorer la persévérance et la réussite scolaires*[30]	En cours

Indicateur

Tous les indicateurs des objectifs 1.1 à 1.6 du Plan stratégique 2009-2013 (pages 35 à 40)

■ Les objectifs gouvernementaux non retenus

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent rendre compte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auxquels ils ont choisi de ne pas contribuer par l'intermédiaire de leur plan d'action de développement durable. Ainsi, un addenda présentant les 23 objectifs de la Stratégie non retenus par le Ministère dans son plan d'action, ainsi que les motifs d'exclusion, a été diffusé en juillet 2011.

30. Le geste 7.1 remplace le geste suivant dans la version originale du Plan d'action : Soutenir différents programmes et mesures.

■ Le retrait d'actions

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et organismes doivent annuellement indiquer les actions qu'ils ont retirées de leur plan d'action et en donner les raisons.

Action retirée du Plan d'action de développement durable

Action retirée en 2010-2011	Raison
Action 2 Faire connaître des comportements responsables en matière de développement durable ■ Geste Profiter d'événements ou de sessions de formation pour que le personnel du Ministère amorce la prise en compte des principes de développement durable	Les éléments contenus dans cette action font double emploi avec les gestes de l'action 1 du Plan d'action de développement durable du Ministère. Ainsi, les événements et les sessions de formation seront les principaux moyens utilisés pour mesurer l'atteinte de la cible gouvernementale concernant la formation de 50 % du personnel ciblé quant à la prise en compte des principes de développement durable, et ce, dans le contexte de l'action 1.

3.2 Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

En conformité avec la mesure 16 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003), des travaux ont été menés dans des établissements des trois ordres d'enseignement. Les commissions scolaires devaient réduire leur consommation d'énergie de 10 % sous le niveau de 2003. Or, au 31 mars 2010, la réduction effective a été de 6,81 %. Quant aux établissements d'enseignement supérieur, la réduction devait se situer à 14 % sous le niveau de 2003. Au 31 mars 2010, elle était de 3,70 %. Dans les deux cas, les travaux se continuent en vue de réduire la consommation énergétique.

Par ailleurs, afin de respecter la mesure 17 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (Exiger que chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail), le Ministère a élaboré son programme de navettage durable 2011-2013, qui a été adopté en avril 2011[31] par les autorités ministérielles. Certains projets ont été réalisés tels que l'enquête sur les besoins matériels dans les bâtiments du Ministère en région afin de favoriser les transports actifs et la mise en ligne de la plateforme de covoiturage auprès des employés du Ministère.

31. Le programme de navettage durable du Ministère a été adopté en avril 2011, contrairement à ce qui est écrit dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011*.

3.3 Le suivi des recommandations du Commissaire au développement durable

■ Le rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 (Rapport du Commissaire au développement durable, chapitre 2 « L'application de la Loi sur le développement durable »)

Le 28 avril 2010, le Vérificateur général du Québec a déposé le rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable. Le Ministère doit répondre aux deux recommandations présentées ci-dessous :

> *« Faire une analyse détaillée et documentée des objectifs liés à la Stratégie gouvernementale afin d'améliorer la contribution du Ministère à ceux-ci. »*
>
> À l'hiver 2011, une analyse des activités du Ministère a été réalisée. Le rapport faisant état de la contribution du Ministère à la Stratégie gouvernementale a été publié au printemps 201132. Il permet de répondre à cette première recommandation.
>
> *« Se doter des mécanismes et des outils nécessaires à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans les principales activités du Ministère. »*
>
> À l'automne 2011, un réseau de répondants en développement durable a été créé non seulement pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2008-2012, mais également pour favoriser la prise en compte des principes. À l'hiver 2012, des démarches ont été entreprises pour constituer un groupe de travail qui permettrait la mise au point d'outils facilitant cette prise en compte des principes. De plus, le Ministère est à établir la cible de formation selon les catégories de personnels ciblés définies par le Comité interministériel de développement durable.

32. http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Addenda_PlanActionDevDurable2008-2012.pdf

Section 4
L'utilisation des ressources

4.1 La gestion des ressources humaines

4.1.1 L'utilisation des ressources humaines

Pour mener à bien sa mission et répondre de manière appropriée aux besoins de la population, le Ministère peut compter sur des employés réguliers et occasionnels qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service de la population québécoise.

Au 31 mars 2012, l'effectif total autorisé au Ministère s'établissait à 1 243 « équivalents temps complet » (ETC).

Par rapport au 31 mars 2011, la diminution de l'effectif régulier résulte de l'abolition de 41 ETC associés directement aux départs à la retraite, du transfert d'ETC vers d'autres ministères, de l'ajout de 10 ETC pour mettre en œuvre les dispositions de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises gouvernementales et de l'ajout de 5 ETC pour soutenir le développement et la mise en œuvre de projets en région nordique.

Effectif autorisé en ETC au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SECTEUR	2011-2012 Effectif total autorisé	2011-2012 Effectif régulier autorisé	2010-2011 Effectif régulier autorisé
Direction du Ministère	75	73	87
Secteur des services à la communauté anglophone, des affaires autochtones et du Plan Nord	40	40	33
Secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire	137,5	120	123
Secteur des réseaux et Dirigeante Réseau de l'information	123,5	115	108
Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue	108	103	105
Secteur de l'enseignement supérieur	146	113	114
Direction générale des régions	128	117	121
Secteur de l'administration	240	236	218
Secteur du loisir et du sport	58	56	57
Secteur de l'aide financière aux études	134	130	160
Secteur des politiques, de la recherche et des statistiques	53	53	54
Total	**1 243**	**1 156**	**1 180**

Source : Crédits détaillés.

Répartition du personnel régulier du Ministère au 31 mars 2012

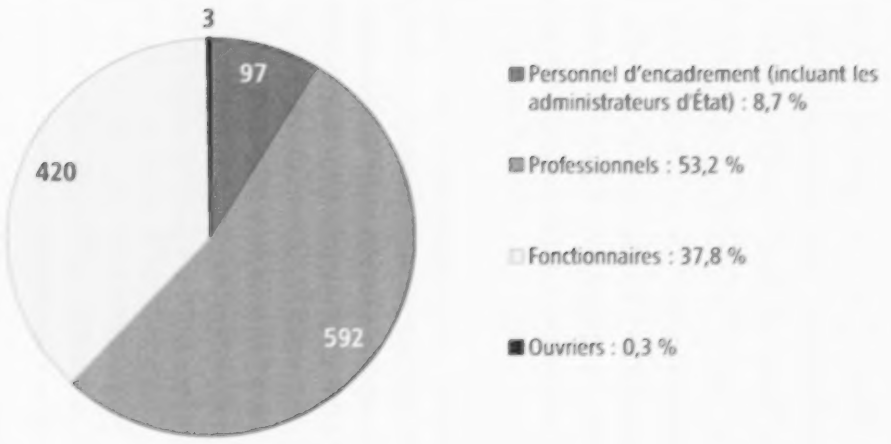

Source : SAGIR.

La prévision de la main-d'œuvre

Départs à la retraite en 2011-2012

Nombre de départs à la retraite	Pourcentage de l'effectif au 31 mars 2012
77 personnes	6,9 %

Le Ministère assiste, depuis quelques années, au départ de plusieurs membres de son personnel. Le nombre de départs en 2011-2012 correspond à 6,9 % de l'effectif régulier en place au 31 mars 2012, soit 77 départs pour 1 112 employés réguliers.

Taux de départ volontaire du personnel régulier (%)

2011-2012	2010-2011	2009-2010
15,2	14,9	16,6

Source : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor.

Depuis quelques années, de nombreux membres du personnel ont quitté la fonction publique québécoise pour prendre leur retraite. Ces départs ont pour incidence de créer des opportunités au niveau des emplois à pourvoir dans les différents ministères et organismes. Le personnel régulier du Ministère a la possibilité de relever de nouveaux défis et de développer de nouvelles compétences en accédant à différents emplois d'un niveau égal ou supérieur à celui qu'il occupe présentement.

Le tableau ci-dessus permet de constater que le personnel du Ministère profite de ces opportunités et que le taux de départ est relativement stable depuis les trois dernières années.

Taux d'absentéisme du personnel régulier

2011-2012	2010-2011	2009-2010
4,3	4,2	4,1

Source : Tableau de bord Média du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le taux d'absentéisme pour des motifs de santé permet de connaître la proportion des ressources humaines dont le Ministère n'a pu disposer pour réaliser sa mission. Le tableau ci-dessus montre l'évolution du taux d'absentéisme ces trois dernières années. Nous pouvons constater que le taux demeure assez constant autour de 4 %, ce qui est légèrement inférieur à celui observé dans la fonction publique.

■ La formation

Pour l'année civile 2011, le Ministère a investi 677 089 dollars en activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 0,81 % de sa masse salariale. Le contexte budgétaire gouvernemental peut expliquer la baisse observée concernant les investissements consacrés à la formation. En effet, en réponse au Plan d'action 2010-2014 sur la réduction et le contrôle des dépenses, le Ministère s'est donné des orientations en vue de privilégier les activités de développement ne nécessitant pas de déplacement ou pouvant être effectuées par des personnes-ressources internes.

Évolution des dépenses en formation

Année civile	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne
2011	0,81 %	1,3 j/pers	449 $/pers
2010	0,84 %	1,5 j/pers	455 $/pers
2009	1,16 %	2,4 j/pers	647 $/pers

En 2011-2012, l'importante mobilité du personnel d'encadrement au Ministère a eu pour effet d'augmenter la participation aux activités de formation lui étant destinées. Les deux programmes gouvernementaux de formation des cadres, soit le Programme de formation à la gestion publique (PFGP) et Leadership en action pour gestionnaire de gestionnaires (LAGG), ont ainsi généré des dépenses accrues. Par ailleurs, l'adoption de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement entraîne une préoccupation croissante pour la gestion des ressources informationnelles et engendre une augmentation de participation aux formations y étant liées.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année civile	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2011	1,7	1,2	1,3
2010	1,2	1,3	1,8
2009	2,6	2,3	2,4

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2011	2010	2009
Favoriser le développement des compétences	504 400,16 $	367 550,54 $	1 996 810,79 $
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	122 960,61 $	54 943,92 $	287 399,36 $
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	33 109,41 $	58 029,80 $	93 055,35 $
Améliorer les capacités de communication orales et écrites	16 619,33 $	32 379,94 $	69 358,20 $
Total	**677 089,51 $**	**512 904,20 $**	**2 446 623,70 $**

■ L'éthique

L'éthique est une réflexion ouverte sur le sens, la visée et les fondements de la règle et des normes. Elle fait appel au jugement, à la responsabilité, au dialogue et à l'autonomie de l'agent moral dans l'exercice des choix et dans la prise de décision. Dans ce sens, la formation et la sensibilisation du personnel sont toujours au cœur des priorités du Ministère étant donné leurs effets positifs sur les services offerts à la clientèle. L'acquisition de connaissances et de compétences par les membres du personnel est donc primordiale pour s'assurer que les valeurs qu'ils véhiculent, au moment de la prise de décision, sont celles que le Ministère préconise.

En 2011-2012, deux sessions de formation sur mesure ont été offertes au personnel. De son côté, le répondant en éthique a prodigué conseils et avis à neuf reprises aux membres du personnel du Ministère.

4.1.2 L'accès à l'égalité en emploi

■ Les renseignements généraux

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et a adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

L'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique énonce ceci : « Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

En vertu de l'article 53 de cette même loi : « À la suite d'un concours, la nomination d'un fonctionnaire est faite au choix parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche, déterminés par le Conseil du trésor, à l'égard des diverses composantes de la société québécoise. »

■ Les données globales

Embauche totale au cours de la période 2011-2012[1]

	Réguliers[3]	Occasionnels[4]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées[2]	38	445	118	23
Pourcentage (%)	6,1	71,3	18,9	3,7

1. La période de référence pour ces données est du 1er avril 2011 au 22 février 2012.
2. Les données proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor.
3. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les cas de recrutement.
4. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques. Par contre, ces données excluent les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux qui sont déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Le nombre total d'employés réguliers en place au 31 mars 2012 est de 1 112 personnes.

■ Les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées

L'objectif d'embauche consiste à atteindre un taux annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres des communautés culturelles ou qui sont anglophones, autochtones ou handicapés, et ce, pour hausser la représentativité de ces groupes dans la fonction publique.

Taux d'embauche des groupes cibles en 2011-2012

Statut d'emploi	Embauche totale 2011-2012	NOMBRE DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES 2011-2012					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi[1]
Réguliers	38	2	1	0	0	3	7,9
Occasionnels	445	16	8	1	0	25	5,6
Étudiants	118	12	1	0	0	13	11,0
Stagiaires	23	0	1	0	0	1	4,3
Total	**624**	**30**	**11**	**1**	**0**	**42**	
Taux d'embauche par groupe cible[2]		4,8	1,8	0,2	0	6,7	

1. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2011-2012 dans le statut d'emploi.
2. Le taux d'embauche par groupe cible se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe cible par rapport à l'embauche totale en 2011-2012.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Année	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2011-2012	7,9	5,6	11,0	4,3
2010-2011	27,5	7,9	12,4	11,1
2009-2010	23,1	9,0	22,2	14,3

À l'instar des années précédentes, seuls les nouveaux contrats ont été considérés en 2011-2012 dans le calcul du taux d'embauche. À noter que ce dernier prenait aussi en considération les prolongations et les renouvellements de contrats dans le même ministère ou organisme.

Par ailleurs, un gel de recrutement pour la période allant du 21 juin 2011 au 31 mars 2012 a été imposé aux ministères et organismes pour les emplois réguliers et occasionnels.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	2012		2011		2010	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	57	5,1	61	5,4	61	5,4
Autochtones	7	0,6	6	0,5	4	0,4
Anglophones	20	1,8	22	1,9	24	2,1
Personnes handicapées	20	1,8	22	1,9	20	1,8

Les cibles gouvernementales de représentativité au regard de l'effectif régulier sont de 9,0 % pour les membres de communautés culturelles et de 2,0 % pour les personnes handicapées.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2012

Groupe cible	Personnel													
	Encadrement		Professionnels[1]		Techniciens		Personnel de bureau		Agents de la paix		Ouvriers		Total	
	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%	N^bre	%
Communautés culturelles	1	1	40	6,8	8	3,9	8	3,7	0	0	0	0	**57**	**5,1**
Autochtones	0	0	5	0,8	1	0,5	1	0,5	0	0	0	0	**7**	**0,6**
Anglophones	1	1	15	2,5	4	2,0	0	0	0	0	0	0	**20**	**1,8**
Personnes handicapées	0	0	3	0,5	6	3,0	11	5,1	0	0	0	0	**20**	**1,8**

1. Cela comprend les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

■ Les femmes

Taux d'embauche des femmes en 2011-2012

	STATUT D'EMPLOI				TOTAL
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	
Nombre de femmes embauchées	26	336	78	15	**455**
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées par statut d'emploi en 2011-2012	68,4 %	75,5 %	66,1 %	65,2 %	**72,9 %**

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2012

	PERSONNEL						TOTAL
	Encadrement	Professionnels[1]	Techniciens	Personnel de bureau	Agents de la paix	Ouvriers	
Nombre total d'employés réguliers	**97**	**592**	**203**	**217**	**0**	**3**	**1 112**
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	55	316	151	189	0	0	**711**
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	56,7 %	53,3 %	74,4 %	87,1 %	0	0	**64,0 %**

■ Les mesures ou les actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées, le gouvernement du Québec offre la possibilité à certains employeurs d'accueillir et d'accompagner des stagiaires pour une durée d'un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2011 (cohorte 2012)	Automne 2010 (cohorte 2011)	Automne 2009 (cohorte 2010)
Nombre de projets soumis au Centre des services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	2	7	5
	2011-2012	**2010-2011**	**2009-2010**
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	2	1	0

■ Les autres mesures ou actions menées par le Ministère

Le Ministère applique des mesures pour favoriser le respect de l'atteinte de la cible de 25 % quant à l'embauche de membres de groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées) pour chaque statut d'emploi. Ainsi, la Direction des ressources humaines dirige, de façon prioritaire, des candidates ou des candidats membres de groupes cibles vers les gestionnaires souhaitant pourvoir un poste.

4.1.3 Les bonis au rendement

Le Décret 370-2010 du 26 avril 2010 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit qu'aucun boni au rendement ne peut être versé pour les exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012.

De plus, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques et aux membres du personnel d'un cabinet au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

Ainsi, pour l'exercice financier 2011-2012, le Ministère n'a versé aucun boni au rendement.

4.2 La gestion des ressources financières et budgétaires

4.2.1 L'utilisation des ressources financières et budgétaires

Pour l'exercice financier 2011-2012, les dépenses du Ministère se sont élevées à 15 708,1 millions de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 13 897,6 millions de dollars (88,5 %), représentait des dépenses de transfert consacrées principalement aux réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de l'enseignement supérieur. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 159,8 millions et effectué des investissements de 4,4 millions. Ces données sont présentées plus en détail dans les sections subséquentes.

■ Les dépenses

Les dépenses du Ministère se répartissent entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant présente les dépenses de 2011-2012 par comparaison avec celles de 2010-2011.

Évolution des dépenses

Programme	2011-2012 (M$)[1]	2010-2011 (M$)[2]	Écart (M$)	Variation (%)
01 Administration et consultation	139,8	144,2	(4,4)	(3,1)
02 Formation en tourisme et hôtellerie	23,9	23,7	0,2	0,8
03 Aide financière aux études	586,3	494,4	91,9	18,6
04 Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	8 757,7	8 645,4	112,3	1,3
05 Enseignement supérieur	5 140,2	4 818,5	321,7	6,7
06 Développement du loisir et du sport	62,6	63,5	(0,9)	(1,4)
07 Régimes de retraite	997,6	1 005,4	(7,8)	(0,8)
Total	**15 708,1**	**15 195,1**	**513,0**	**3,4**

1. Ce sont les donnés réelles à la fin de l'exercice 2011-2012 (données du 6 juin 2012).
2. Ce sont les données présentées aux Comptes publics 2010-2011.

Le programme 04, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, est celui qui a enregistré les dépenses les plus élevées du Ministère en 2011-2012, soit 8 757,7 millions de dollars (55,8 % des dépenses totales). La majeure partie de ces dépenses était liée aux activités éducatives, dont le fonctionnement des commissions scolaires, qui a retenu 7 199,6 millions et 733,6 millions pour son service de la dette. Une somme de 313,6 millions a été consacrée au transport scolaire et 462,0 millions pour l'enseignement privé. À ces sommes se sont ajoutés 48,9 millions pour des subventions à des organismes partenaires en matière d'éducation.

En 2011-2012, les dépenses en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire ont augmenté de 112,3 millions de dollars par rapport aux dépenses faites en 2010-2011. Cette hausse s'explique principalement par le renouvellement des conventions collectives du personnel qui comprend les indexations salariales et les clauses dites normatives, par les réajustements relatifs à l'équité salariale ainsi que par la réduction du nombre d'élèves par classe.

Le programme 05, Enseignement supérieur, a retenu 32,7 % des dépenses totales engagées par le Ministère en 2011-2012. Dans les cégeps, 1 612,7 millions de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 259,0 millions, au service de la dette. À l'enseignement universitaire, 2 793,7 millions ont été versés pour les activités éducatives et le fonctionnement, tandis que le service de la dette représentait 354,9 millions. De plus, 103,2 millions ont été injectés dans l'enseignement privé au collégial et 3,7 millions ont été accordés à des organismes partenaires de l'enseignement supérieur. Une somme de 13,0 millions a également été versée au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires.

Les dépenses de ce programme ont augmenté en 2011-2012 de 321,7 millions de dollars par rapport à 2010-2011. Cette hausse s'explique principalement par la variation des clientèles et les coûts des ententes salariales.

Au regard du programme 03, Aide financière aux études, des dépenses de 586,3 millions de dollars ont été faites en 2011-2012, soit 3,7 % des dépenses totales du Ministère. Par rapport aux résultats de 2010-2011, la dépense pour les bourses versées conformément au Programme de prêts et bourses a augmenté de 19,0 millions. Elle se situe maintenant à 456,5 millions, ce qui représente 77,8 % des dépenses du programme 03. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions pour intérêts et remise de dette) ont

atteint 92,6 millions. Les autres dépenses se composaient des autres bourses (17,5 millions), des dépenses administratives y compris la rémunération du personnel de l'Aide financière aux études (17,5 millions) et de la dépense d'amortissement concernant le système informatique Contact (2,3 millions).

L'augmentation de 91,9 millions de dollars des dépenses de l'Aide financière aux études notée par rapport aux dépenses de 2010-2011 est principalement due à la hausse de 70,8 millions de la dépense pour la provision pour créance douteuse et autres provisions ainsi qu'à l'accroissement des bourses de 19,0 millions.

En 2011-2012, un total de 62,6 millions de dollars a aussi été alloué sous forme de subventions diverses au programme 06, Développement du loisir et du sport. Ces dépenses comptaient deux volets : 36,5 millions pour la promotion du loisir et de l'action bénévole; 26,1 millions pour la promotion du sport et de la sécurité et de la recherche. En 2011-2012, les dépenses ont diminué de 0,9 million par rapport aux dépenses faites en 2010-2011, ce qui s'explique par une diminution du budget autorisé.

Les dépenses du programme 01, Administration et consultation, ont constitué 0,9 % des dépenses du Ministère en 2011-2012 et se composaient essentiellement de 79,6 millions de dollars pour la rémunération du personnel ainsi que de 60,2 millions pour les dépenses de fonctionnement et de transfert, pour un total de 139,8 millions.

Les dépenses découlant des régimes de retraite enregistrés au programme 07, Régimes de retraite, se chiffraient à 997,6 millions de dollars en 2011-2012, soit 6,4 % des dépenses totales. Cette somme représente la contribution du gouvernement au régime de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur au régime du personnel enseignant (RRE) s'est élevé à 125,6 millions, tandis que 752,0 millions ont été appliqués à celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et 120,0 millions, à celui du personnel d'encadrement. La diminution de 7,8 millions par rapport à l'année 2010-2011 est attribuable, notamment, à une baisse de la dépense d'amortissement des gains et pertes actuariels.

Enfin, le Ministère a accordé en 2011-2012 une subvention de 23,9 millions de dollars à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie pour de la formation. En 2011-2012, les dépenses ont augmenté de 0,2 million par rapport aux dépenses faites en 2010-2011. Cet accroissement s'explique principalement par une hausse de la rémunération du personnel.

Dépenses du Ministère (M$)

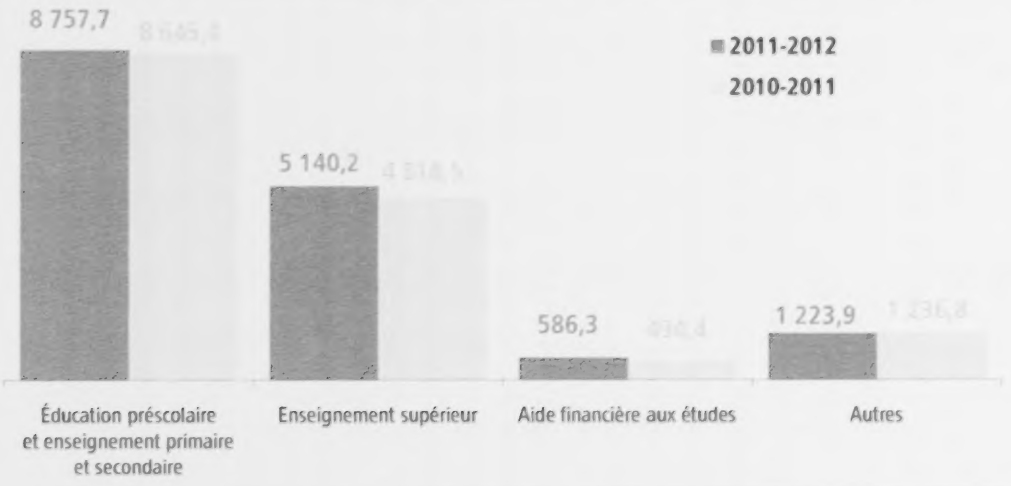

■ Les revenus

Des revenus de sources diverses sont liés à des ventes de biens et de services, à des intérêts sur des prêts aux étudiants ainsi qu'au recouvrement de bourses versées en trop. Le Ministère a également perçu des revenus de transfert du gouvernement fédéral pour différents programmes de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Le tableau qui suit présente la ventilation des revenus en 2010-2011 et 2011-2012.

Revenus du Ministère

Programme	2011-2012 (M$)[1]	2010-2011 (M$)[2]	Écart (M$)	Variation (%)
Vente de biens et de services	6,7	5,7	1,0	17,5
Intérêts (prêts aux étudiants)	14,0	12,0	2,0	16,7
Recouvrement	19,9	15,4	4,5	29,2
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones)[3]	119,2	115,9	3,3	2,8
Total des revenus	**159,8**	**149,0**	**10,8**	**7,2**
Comptes à fin déterminée				
• Langue de la minorité et langues secondes	30,9	21,0	9,9	47,1
• Pénitenciers fédéraux	4,7	4,9	(0,2)	(4,1)
• Formation et partenariat	2,2	0,8	1,4	175,0
• Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'École des Naskapis	11,9	30,7	(18,8)	(61,2)
• Entente de contribution Canada-Québec pour le Programme d'infrastructure du savoir	25,4	119,0	(93,6)	(78,7)
Total des transferts du gouvernement fédéral pour différents programmes	**75,1**	**176,4**	**(101,3)**	**(57,4)**
Total	**234,9**	**325,4**	**(90,5)**	**(27,8)**

1. Ce sont les données réelles à la fin de l'exercice 2011-2012 (données du 6 juin 2012).
2. Ce sont les données présentées aux Comptes publics 2010-2011.
3. Ce transfert s'applique aux nations conventionnées.

En 2011-2012, les revenus de sources diverses ont augmenté de 7,2 % par rapport à ceux de l'année 2010-2011, soit d'un montant de 10,8 millions de dollars. Pour les revenus de transfert du gouvernement fédéral inscrits dans les différents comptes à fin déterminée, c'est une diminution de 57,4 %, soit un montant de 101,3 millions, principalement attribuable à l'Entente de contribution Canada-Québec pour le Programme d'infrastructure du savoir. Les versements du gouvernement du Canada ont diminué de 93,6 millions pour ce programme par rapport à l'année 2010-2011, conformément au calendrier des versements prévus dans l'Entente de contribution Canada-Québec.

En 2011-2012, l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes est à sa troisième année de mise en œuvre. Le Plan d'action de quatre ans du Ministère, c'est-à-dire de 2009-2010 à 2012-2013, a pour objet d'assurer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement des langues secondes.

Le gouvernement du Québec reçoit 64,9 millions de dollars par année pour soutenir la mise en œuvre de ce plan d'action qui établit la manière dont le Québec utilisera les contributions associées à l'Entente Canada-Québec et qui définit les résultats attendus, les indicateurs et les cibles servant à la reddition de comptes, dans le respect intégral de la compétence exclusive du Québec en matière d'éducation.

Le Ministère a utilisé la totalité des contributions de l'Entente Canada-Québec. Par ailleurs, il a puisé à même son budget des montants équivalents ou supérieurs à ces contributions pour réaliser son plan d'action.

Les fonds obtenus du Programme d'infrastructure du savoir ont permis de rénover des infrastructures dans les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, plusieurs laboratoires de sciences ont pu être rénovés dans les établissements collégiaux, certaines bibliothèques ont pu être aménagées, tandis que des amphithéâtres et des salles de classe sont maintenant mieux équipés en technologies, sans oublier les nombreuses réfections quant à l'enveloppe des bâtiments des établissements. Dans les universités, des projets d'envergure ont permis notamment à l'Université de Montréal de rénover 59 salles de cours qui accueillent plus de 6 800 étudiants au pavillon Jean-Brillant; à l'Université McGill de renouveler son complexe de génie au pavillon Macdonald; et à l'Université Laval de rénover plusieurs pavillons, dont celui des sciences et de génie, le pavillon Alexandre-Vachon.

Les fonds ont également permis la construction de nouveaux bâtiments, comme le pavillon pour soins infirmiers au Cégep François-Xavier-Garneau, le bâtiment accueillant trois programmes d'enseignement des arts et des arts appliqués au Cégep de Sainte-Foy de même que des laboratoires de techniques en biopharmacologie et en soins préhospitaliers d'urgence au Cégep John Abbott. Notons aussi l'agrandissement de la bibliothèque au Cégep Édouard Montpetit.

Plus de 235 projets relevant du Ministère dans 82 établissements d'enseignement supérieur ont été réalisés en vertu du Programme d'infrastructure du savoir. L'Entente de contribution Canada-Québec signée le 31 juillet 2009 prendra fin le 31 mars 2013. Toutefois, dans le cas des établissements, la fin de l'échéance d'admissibilité des dépenses était le 31 octobre 2011 pour les projets ayant obtenu une prorogation, et le 31 mars 2011 pour les projets non prorogés.

Le montant total de la subvention du Programme d'infrastructure du savoir, selon l'Entente Canada-Québec, s'élève à 209,4 millions de dollars, ce qui inclut des frais de gestion de 1,5 million. Le Ministère a reçu, pour les périodes 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, la somme totale de 207,2 millions.

■ Les investissements

Les investissements du Ministère, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années. La baisse des investissements notée en 2011-2012 est attribuable au ralentissement des demandes de développement informatique et à une réduction des acquisitions d'équipement et de mobilier.

Investissements du Ministère

Programme	2011-2012 (M$)[1]	2010-2011 (M$)[2]	Écart (M$)	Variation (%)
01 Administration et consultation	**3,2**	**5,6**	**(2,4)**	**(42,8)**
• Mobilier et équipement	0,5	0,5	0,0	0,0
• Développement informatique	2,7	5,1	(2,4)	(47,1)
03 Aide financière aux études	**1,2**	**1,4**	**(0,2)**	**(14,3)**
• Mobilier et équipement	0,1	0,2	(0,1)	(50,0)
• Développement informatique	1,1	1,2	(0,1)	(8,3)
Total	**4,4**	**7,0**	**(2,6)**	**(37,1)**

1. Ce sont les données réelles à la fin de l'exercice 2011-2012 (données de 6 juin 2012).
2. Ce sont les données présentées aux Comptes publics 2010-2011.

4.2.2 Les mesures de réduction des dépenses

■ Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Une réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative

Dans le cas du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, les mesures de réduction prévues en 2011-2012 étaient l'élimination des dépenses pour les rencontres d'équipes et l'arrêt des cotisations de l'Institut de gestion financière. Ces mesures ont été appliquées.

Toutefois, la cible de réduction de 10 % n'a pu être atteinte, car le Fonds a dû mettre place deux nouveaux programmes de subventions en plus d'assurer la réduction de mesures et de procédés de contrôle et de vérification pour plusieurs projets d'infrastructure réalisés conformément au programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC). Ces procédés sont requis selon l'Entente Canada-Québec

Une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement

La cible de réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement n'a pu être atteinte directement puisque l'application de procédés de contrôle mentionnée précédemment dans le respect de l'Entente Canada-Québec a engendré une hausse importante des frais de déplacement pendant les exercices 2010-2011 et 2011-2012.

Une réduction annuelle de l'équivalent de 1% de la masse salariale

Il était aussi prévu que le Fonds réduise graduellement la prise en charge du salaire d'un professionnel de la Direction du sport et de l'activité physique à partir de 2010-2011 et mette fin à l'embauche d'un deuxième étudiant à sa charge pendant l'été. Toutefois, il n'a pu réaliser ces mesures, car deux nouveaux programmes se sont ajoutés à la suite des budgets de 2010 et de 2011.

Par ailleurs, la règle comptable a changé à l'égard du traitement du remboursement des dépenses par le gouvernement fédéral en vertu du PILC. Il doit désormais être comptabilisé comme un revenu plutôt qu'à titre de réduction de la dépense. L'effet de cette modification laisse des dépenses plus élevées. Cependant, le Fonds présente des revenus à cet égard dans ses états financiers.

Enfin, l'embauche de deux employés supplémentaires, pour l'application des procédés sur place conformément au PILC et pour le traitement des demandes d'aide reçues dans le contexte des deux programmes d'aide financière mentionnés précédemment, a eu pour effet d'augmenter la masse salariale du Fonds.

Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier débutant en 2011

	Cibles de réduction à terme	Réduction cumulative effectuée depuis le début de l'exercice 2011
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	1,2 k$	0,0 k$
Dépenses de publicité, formation et déplacement	0,8 k$	0,0 k$
Rémunération	14,8 k$	0,0 k$

4.3 La gestion des ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2011-2012 ont consisté :

- à assurer le maintien des actifs informationnels, sur le plan des systèmes comme sur celui des infrastructures technologiques, et à soutenir ainsi la poursuite de l'ensemble des activités associées à la mission du Ministère et des services désignés dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens;
- à donner suite aux orientations et à atteindre les objectifs énoncés dans le Plan stratégique 2009-2013 en réalisant certains projets de développement.

Globalement[33], les efforts consacrés aux ressources informationnelles durant l'année 2011-2012 sont évalués à 59 958 jours-personnes, soit 41 739 par les personnes-ressources à l'interne et 18 219 par les personnes-ressources à l'externe. Ces efforts représentent 77,9 % de l'enveloppe planifiée (76 929 jours-personnes). Cet écart est essentiellement attribuable à la progression, plus lente que prévu, des projets de développement en voie d'élaboration.

33. Les données incluent l'unité spécialisée en ressources informationnelles ainsi que celles des unités administratives utilisatrices.

Comparaison des efforts, en jours-personnes,
consacrés aux ressources informationnelles selon la catégorie des ressources

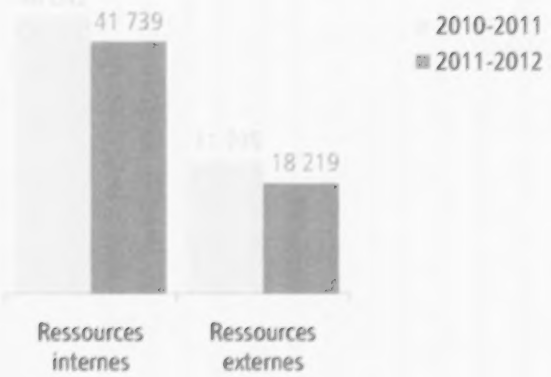

Les ressources financières engagées[34] se sont élevées à 28,2 millions de dollars, soit 23,9 millions en fonctionnement et 4,3 millions en immobilisations. Les dépenses ont représenté 66,4 % de l'enveloppe planifiée (42,6 millions). Par rapport aux résultats de l'année 2010-2011, les ressources financières ont connu une baisse de 20,8 % en 2011-2012, notamment en raison de la réduction des efforts des unités administratives utilisatrices à la suite de la consolidation des principaux systèmes soutenant la mission du Ministère et en conformité avec l'orientation gouvernementale de réduction des coûts en ressources informationnelles.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2011-2012 ($)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI	Écart
Projets de développement	14 768 534	4 333 333	10 435 201
Autres activités	27 804 002	23 919 962	3 884 040
Total	**42 572 536**	**28 253 295**	**14 319 241**

34. Les dépenses engagées correspondent au budget ministériel en ressources informationnelles, à l'exception des dépenses en matière d'amortissement.

Comparaison des dépenses (en millions de dollars) consacrées aux ressources informationnelles selon le type d'activité

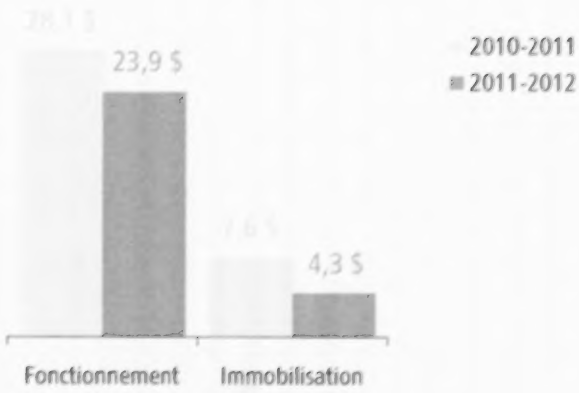

D'un point de vue des ressources humaines, les ressources financières engagées se répartissent en 12,6 millions de dollars en personnes-ressources à l'interne, 9,7 millions en personnes-ressources à l'externe, et 6,0 millions en équipement, logiciels et autres.

Pendant l'année 2011-2012 s'est finalisé le projet Préservation du Patrimoine informationnel[35]. Au cours des prochaines années, le Ministère poursuivra ses efforts pour la consolidation des investissements réalisés et pour la réalisation de projets de moindre envergure, de portée horizontale et toujours axés sur la réduction des coûts.

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012[1]

	Nombre de projets
Projets en cours au début de l'exercice	15
Projets entrepris au cours de l'exercice	9
Projets en cours à la fin de l'exercice	10
Projets terminés au cours de l'exercice	12

1. Deux projets ont été suspendus en cours d'année.

35. La progression des projets de développement inscrits au Plan stratégique est présentée à l'objectif 8.5, à la page 85 du présent rapport annuel de gestion.

Section 5

Les autres exigences législatives et gouvernementales

5.1 L'aide financière aux études accordée par dérogation en 2011-2012

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'aide financière aux études, la ministre doit rendre publique l'aide financière accordée par dérogation en vertu de son pouvoir discrétionnaire. La ministre peut, en vertu de cette loi, déroger à certaines dispositions afin d'accorder une aide financière à une personne inadmissible aux programmes d'aide financière aux études ou qui, tout en étant admissible, n'aurait pas eu droit à une aide financière suffisante, si elle estime que, sans cette aide, la poursuite de ses études serait compromise. Avant d'exercer son pouvoir discrétionnaire, la ministre doit obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce dernier, institué en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, a pour mandat d'analyser les demandes dérogatoires qui lui sont soumises et de conseiller la ministre dans sa prise de décision.

L'aide financière accordée par dérogation en 2011-2012 totalise 1 508 454 dollars, soit 1 169 574 dollars pour les demandes relatives à l'inadmissibilité aux programmes d'aide financière et 338 880 dollars pour les demandes relatives à l'aide financière insuffisante.

Le tableau ci-dessous illustre les données relatives à l'aide financière accordée par dérogation en 2011-2012.

Demandes dérogatoires analysées en 2011-2012

Sujet de la requête	Nombre de requêtes analysées	Nombre de requêtes accordées
Inadmissibilité aux programmes	308	210
Aide financière insuffisante	493	195
Total	**801**	**405**

5.2 Les déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

En 2011-2012, le Comité d'examen sur la langue d'enseignement a reçu des demandes concernant 187 enfants. Il faut ajouter à ce nombre les demandes non traitées au cours de l'année 2010-2011 concernant 29 enfants, pour un total de 216 enfants. Au 31 mars 2012, certaines demandes sont en attente de traitement, tandis que d'autres ont fait l'objet d'un désistement ou ont été déclarées irrecevables. À la fin de l'année, le Comité avait transmis 145 recommandations à la ministre : 65 positives et 80 négatives.

La ministre a accordé l'admissibilité à recevoir l'enseignement en anglais à 65 enfants pour les motifs suivants :

- 23 enfants très avancés dans leurs études;
- 19 enfants dont l'organisation familiale présente des caractéristiques exceptionnelles;
- 23 enfants qui éprouvent de graves problèmes de santé ou des traumatismes émotifs.

5.3 L'égalité entre les femmes et les hommes

5.3.1 Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 – *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, paru en juin 2011, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre des actions dans deux orientations. Les résultats pour l'année 2011-2012 sont exposés ci-dessous.

Orientation gouvernementale 1
Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a consenti des efforts pour atteindre les trois objectifs indiqués ci-dessous.

Objectif
Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

Action 6 **Soutenir l'amélioration des pratiques des établissements d'enseignement supérieur en matière d'égalité**

6.1 Des discussions en cours pourraient mener à l'octroi, en juin 2012, d'un contrat, pour la production d'un outil Web dont l'objectif est de favoriser les rapports égalitaires et de réduire les stéréotypes dans les activités d'éducation dans les établissements d'enseignement supérieur.

6.2 Un guide, qui paraîtra sur le Web, fera état des pratiques prometteuses déjà implantées dans les établissements d'enseignement supérieur, qui sont susceptibles de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des parents qui sont aux études. Par la suite, le guide pourra être diffusé auprès des établissements d'enseignement supérieur. Une partie de l'information qui servira à la conception du guide a été recueillie et traitée.

Action 7 **S'assurer que le matériel didactique diffusé dans les écoles est exempt de stéréotypes et fait la promotion des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes**

Tout le matériel didactique approuvé par la ministre (manuels scolaires et ouvrages de référence) doit être évalué sous les aspects socioculturels. Le critère retenu pour évaluer ces aspects est la représentation démocratique et pluraliste de la société.

Le cadre de référence précise, entre autres choses, qu'il doit y avoir des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes. En effet, le matériel doit présenter un nombre équivalent de personnages féminins et de personnages masculins dans chacun des champs d'observation : les illustrations, les textes suivis et les textes succincts. De plus, les personnages féminins et les personnages masculins doivent être représentés soit dans des rôles variés, équivalents, qui dépassent les tâches traditionnellement attribuées à chaque sexe, soit dans des situations variées (au travail, à l'école, dans la famille et dans les loisirs) ou bien dans des emplois variés, également rémunérés, valorisants et valorisés, et non seulement dans ceux qui sont traditionnellement réservés à chaque sexe.

Pour l'année scolaire 2011-2012, le Ministère a procédé à l'évaluation de deux ensembles didactiques en français de deuxième et de troisième cycle du primaire, de cinq dictionnaires et de deux grammaires.

⚜ Objectif
Collaborer à la promotion d'une sexualité saine, responsable et égalitaire auprès des jeunes

Action 10 Avoir mis en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire

Des travaux se poursuivent au Ministère pour définir les apprentissages qui devront être faits chaque année, de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin du secondaire. Ces apprentissages tiendront compte de l'âge et du niveau de développement des élèves.

À l'hiver 2012, 492 écoles ont répondu à un questionnaire en ligne ayant pour objet notamment d'établir le pourcentage des écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité. Les résultats sont consultables à la page 64 du présent rapport annuel de gestion.

Action 11 En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, assurer la formation du personnel scolaire et des partenaires au sujet de l'éducation à la sexualité

Des travaux sont en cours au Ministère pour bonifier le plan de formation et répondre aux besoins des milieux scolaires et des partenaires concernés par l'éducation à la sexualité à l'école. Ces travaux consistent à définir la nature, le contenu, les objectifs et les modalités de mise en œuvre du nouveau plan de formation.

En attendant la publication de ce nouveau plan, les formations régionales sur l'éducation à la sexualité, en place depuis 2004, ont continué d'être offertes au réseau scolaire et aux partenaires du réseau de la santé concernés par l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Pour l'année scolaire 2011-2012, 11 sessions ont été offertes, au secteur francophone et anglophone, ce qui a permis de joindre 248 personnes. Vingt commissions scolaires y ont délégué des participantes et des participants.

⚜ Objectif
Inciter les milieux du sport et du loisir à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

Action 18 Soutenir la participation des femmes de tous âges aux activités physiques et sportives

18.1 En 2011-2012, afin de sensibiliser les conseillères et conseillers régionaux à la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, notamment en ce qui a trait à l'organisation d'activités physiques répondant de façon particulière aux centres d'intérêt des filles, les activités suivantes ont été menées :

- des travaux ont été amorcés pour la mise à jour du document intitulé *Les filles, c'est pas pareil!*, dont la parution est prévue pour l'automne 2012;
- des dépliants axés sur la pratique sportive pour les filles sont en cours d'élaboration. Ils rendront accessible le contenu de l'avis scientifique de Kino-Québec ayant pour titre *L'activité physique, le sport et les jeunes – Savoir et agir*.

18.2 Un soutien financier de 50 000 dollars a été versé à Égale Action, organisme qui veille à promouvoir le sport et l'activité physique auprès des femmes de tous âges et qui s'assure de l'équité de leur participation au Québec; au 31 mars 2012, 100 % des objectifs de la convention d'aide financière signée avec cet organisme étaient atteints.

18.3 En 2011-2012, des projets ayant pour objet le respect et l'intégrité des personnes, notamment en matière de lutte contre le dopage, ou encore l'implantation de politiques ou de programmes en matière d'abus sexuel et de harcèlement et de prévention de la violence dans le sport, ont été soutenus.

- Une somme de 50 000 dollars a été versée à Égale Action en vertu du Programme de soutien à l'avancement de la place des femmes dans le sport, ce qui a permis de réaliser 13 interventions :
  - 2 projets de sensibilisation de la place des femmes dans le sport comme entraîneure de snowboard et de plongeon;
  - 5 projets de mentorat pour soutenir la place des femmes comme entraîneures de ringuette, de baseball, de plongeon, de waterpolo, de tennis de table et d'athlétisme;
  - 1 projet de mentorat pour soutenir les officielles dans le domaine de la nage synchronisée;
  - 1 projet de mentorat pour soutenir la place des femmes comme officielles et comme entraîneures de plongeon;
  - 1 projet pour améliorer la participation des filles au baseball;
  - 1 projet pour augmenter le sentiment d'appartenance et la rétention des athlètes féminines de basketball;
  - 2 modules élaborés sur la façon de sensibiliser les entraîneures et les entraîneurs quant au profil social, psychologique et physique de leurs athlètes féminines et relativement à la manière d'intervenir auprès d'elles :
    1) la différence entre le fait d'entraîner des filles et des garçons;
    2) la communication auprès des filles et les notions d'équité;
- Dix-neuf entraîneures certifiées de niveau 3 ou 4 ont participé au premier congrès francophone intitulé *Développement leadership*.

Orientation gouvernementale 2
Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a consenti des efforts en matière d'égalité économique pour atteindre l'objectif indiqué ci-dessous.

⚜ Objectif
Favoriser la diversification des choix de formation

Action 21 La poursuite du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science* et le soutien aux activités connexes

Les données 2011-2012 ne sont pas disponibles pour le moment, car la reddition de comptes du concours et des projets novateurs se fait une fois que le concours et que l'année scolaire sont terminés, soit à la fin de juin de chaque année. Les données fournies ci-dessous font donc état des résultats pour l'édition 2010-2011 du concours qui s'est terminé en mai 2011 et pour les projets novateurs 2010-2011 qui se sont terminés en juin 2011.

Pour ce qui est du concours *Chapeau, les filles!* et de son volet *Excelle Science* ainsi que de la Banque de cybermentorat des lauréates en 2010-2011, voici quelques données pertinentes :

- 736 participantes au concours *Chapeau, les filles!*;
- 89 participantes au volet Excelle Science;
- 20 partenaires (tous les partenaires ont maintenu leur prix et leur contribution financière au concours);
- 48 cybermentores.

En ce qui a trait aux projets novateurs pour la diversification des choix de carrière des femmes et leur insertion dans les métiers traditionnellement masculins soumis en 2010-2011, voici les données pertinentes :

- 30 projets ont été soumis par 30 écoles aux directions régionales;
- 80 % des régions ont été soumis des projets.

Concernant les journées thématiques *Les filles et les sciences : un duo électrisant!* tenues en 2011, voici les données pertinentes :

- 4 journées thématiques tenues dans différentes régions du Québec;
- 1 commandite accordée par le Ministère pour l'ensemble de l'activité.

5.3.2 Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

Dans le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, rendu public en juin 2011, le Ministère est responsable de la réalisation de deux actions.

Action 6 Poursuivre l'application de la règle de gestion relative à l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les interventions ministérielles

En 2011-2012, l'analyse différenciée selon les sexes a été utilisée dans 4 projets d'intervention ministérielle, soit 3 qui avaient trait à l'aide financière aux études et 1 qui portait sur le Règlement en vue de modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire :

- modification au Règlement sur l'aide financière aux études — Bonification de l'exemption des revenus de pensions alimentaires en fonction du nombre d'enfants;
- modification au Règlement sur l'aide financière aux études — Bonification des programmes de l'Aide financière aux études (pour tenir compte des mesures contenues dans le budget);
- modification au Règlement sur l'aide financière aux études — Indexation;
- adoption du règlement en vue de modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire — Modification concernant la matière obligatoire *Projet intégrateur*.

Action 7 Produire et diffuser des données, et mener des études et des recherches selon l'analyse différenciée selon les sexes

La variable « sexe » a été intégrée dans 100 % des publications de statistiques et dans les indicateurs de l'éducation (lorsque la donnée est disponible) et dans les appels de propositions des programmes de recherche.

Concernant l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans 100 % des appels de propositions des programmes de recherche :

- En mai 2011, un appel de propositions était lancé à la communauté scientifique dans le contexte du Programme de recherche sur l'écriture 2012-2013. Le Ministère est responsable de ce programme qu'il gère en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec — Société et culture. Dans l'appel de propositions, les chercheurs qui désiraient soumettre une demande devaient prendre en considération la dimension de l' « analyse différenciée selon les sexes ». S'ils ne le faisaient pas, ils étaient clairement invités à justifier leur choix de ne pas aborder cette dimension;
- En janvier 2012, un appel de propositions, sous la responsabilité du Ministère, était lancé à la communauté scientifique dans le contexte d'une action concertée du type « projet ciblé » s'intitulant « Besoin d'orientation professionnelle des adultes sans diplôme ». Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est également associé au projet en cours de route. Tout comme dans le cas du Programme de recherche sur l'écriture, les travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec le Fonds de recherche du Québec — Société et culture pour l'élaboration et la mise en œuvre de cet appel de propositions. Dans ce dernier, il est clairement indiqué que les chercheurs devront tenir compte de la variable « sexe » dans la présentation des résultats de la recherche;
- En 2011-2012, il n'y a pas eu de lancement d'appels de propositions pour le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires.

5.4 L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration

Depuis octobre 2006, le Ministère applique avec constance sa politique linguistique et les quatre règles de gestion qui ont trait :

- à la révision linguistique;
- aux services linguistiques en langue anglaise;
- à l'emploi et à la qualité du français dans les technologies de l'information et de la communication;
- à l'application de sa politique linguistique en matière de contrats.

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère s'est assuré du maintien de la qualité langagière des productions écrites. En effet, 2 124 documents rédigés en français (19 129 pages) ont été soumis à la révision linguistique et 35 documents (659 pages) ont été traduits de l'anglais au français. De plus, 1 190 documents (21 898 pages) ont été traduits du français à l'anglais ou encore ont été révisés s'ils étaient rédigés en anglais ou relus s'ils faisaient l'objet d'une publication imprimée ou électronique.

À la suite de l'adoption par le Conseil des ministres, en mars 2001, de la nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a procédé à la désignation de nouveaux membres pour le Comité permanent de la politique linguistique. Celui-ci a tenu une rencontre au cours de l'année 2011-2012. Il a notamment amorcé les travaux de révision de la politique linguistique du Ministère et contribué à faire la promotion du français dans l'organisation.

L'intérêt du personnel quant à l'emploi d'une langue de qualité se manifeste notamment lors du concours de dictées ministérielles, qui a lieu chaque printemps. La prochaine dictée ministérielle aura lieu au cours du mois d'avril 2012.

5.5 La protection des renseignements personnels

■ L'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels permet au Ministère d'accroître son niveau de transparence en diffusant certains documents sur son site Web. De plus, le Ministère a poursuivi cette année la mise en place de mesures pour assurer une protection des renseignements personnels accrue au regard des projets d'acquisition, de développement et de refonte de systèmes d'information ou de prestation électronique de services.

Outre les activités mentionnées ci-dessous, le responsable ministériel a analysé 31 sondages menés par le Ministère ou pour son compte et vérifié leur conformité avec la règle de gestion ministérielle, telle qu'elle a été approuvée par la Commission d'accès à l'information.

■ La formation et la sensibilisation du personnel

Le Ministère a poursuivi la formation du personnel au regard de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ainsi, 6 sessions de formation ont été données, soit 2 ateliers d'intégration pour les nouveaux membres du personnel et 4 formations sur mesure (incluant 2 autres formations offertes aux agents de liaison en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels). Au total, 123 personnes ont reçu une formation en matière d'accès et de protection des renseignements personnels. De plus, la formation en ligne offerte l'an dernier a donné lieu à 2 forums de discussion, et 11 personnes se sont jointes ensuite aux discussions afin d'approfondir les éléments abordés lors de cette formation.

■ Le soutien et l'encadrement du personnel

En matière de développement technologique, des systèmes d'information ont fait l'objet d'une analyse particulière au regard de nouvelles collectes de renseignements personnels. Des avis ont été produits par le responsable ministériel au sujet des différents projets de collectes et de prestations électroniques de services ayant trait, par exemple, à des programmes de subvention ou à des concours.

Cette année, le Ministère a réalisé plusieurs projets nécessitant la captation d'images en classe pour illustrer des productions d'élèves. Des avis ont donc été transmis aux responsables des dossiers visés.

■ Les demandes d'accès à l'information

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels stipule que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel et les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils et qu'une prolongation de 10 jours civils peut être accordée. Ce délai peut être prorogé lorsque le Ministère détient des renseignements industriels, financiers, commerciaux, scientifiques, techniques ou syndicaux de nature confidentielle fournis par un tiers.

Demandes d'accès à l'information traitées au Ministère en 2010-2011 et en 2011-2012

Obligation légale		
Répondre à une demande d'accès à l'information conformément aux prescriptions énoncées dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels		
Cible	Résultat	
	2011-2012	2010-2011
100 %	49,7 % des demandes traitées dans un délai de 20 jours	50 % des demandes traitées dans un délai de 20 jours
	50,3 % des demandes traitées ont nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours consécutifs supplémentaires	50 % des demandes traitées ont nécessité un avis du Ministère demandant 10 jours consécutifs supplémentaires

La Direction de l'accès à l'information et des plaintes a traité 195 demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel en 2011-2012, ce qui représente une baisse de 14 % par rapport à l'année précédente. À cet effet, le délai moyen de réponse à ces demandes est le même que l'an dernier, soit 22 jours.

Pour l'année 2011-2012, la Direction a reçu 170 demandes d'accès à des documents. Celles-ci provenaient de personnes du milieu des médias (35,3 %), de parlementaires (21,2 %), de citoyens (21,2 %), de conseillers juridiques (7,1 %), d'entreprises privées (4,7 %), d'organismes publics (5,3 %), d'associations ou de groupements (2,4 %), d'associations professionnelles (1,8 %) ou d'organismes communautaires (0,5 %). La rubrique « Autre » regroupait 0,5 % des demandes.

Dans l'ensemble, 72 requérants se sont vu accorder un accès partiel à des documents détenus par le Ministère; 44 requérants se sont vu accorder un accès à l'ensemble des documents visés; 24 demandes ont été refusées; et 28 requérants ont été informés que le Ministère ne détenait pas de document correspondant à leur demande. Par ailleurs, la Direction a fermé 1 dossier, puisqu'il était impossible d'y donner les suites appropriées, et 1 requérante a retiré sa demande.

Quant à l'accès à des renseignements personnels, la Direction a reçu 25 demandes. Celles-ci étaient adressées par des citoyens (88,0 %), des conseillers juridiques (8,0 %) ou un organisme public (4,0 %). Dans l'ensemble, 10 requérants se sont vu accorder un accès à l'ensemble des documents visés; 5 requérants se sont vu accorder un accès partiel aux documents détenus par le Ministère; 3 demandes ont été refusées; et 5 requérants ont été informées que le Ministère ne détenait pas de document correspondant à leur demande. Par ailleurs, la Direction a fermé 2 dossiers, puisqu'il était impossible d'y donner les suites appropriées.

Les dispositions les plus invoquées relativement aux dossiers traités dont l'accès a été partiellement accepté ou refusé sont celles qui ont une incidence sur l'économie ou encore sur les décisions administratives ou politiques. Dans chaque cas, les renseignements personnels concernant une autre personne ont été caviardés en vue d'assurer la confidentialité des données.

Enfin, 7 demandes ont fait l'objet d'une requête en révision à la Commission d'accès à l'information.

5.6 Le Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 – *La diversité : une valeur ajoutée*

Le Ministère a la responsabilité de mettre en œuvre des moyens d'action pour trois mesures du Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013. Ceux-ci ont pour objet de contrer ou de prévenir la discrimination envers des personnes des communautés culturelles. Les actions réalisées pour ces mesures sont présentées ci-après.

■ **Mesure 2.1**
Mieux faire connaître la diversité ethnoculturelle et accroître la portée des activités de rapprochement interculturel

Moyen d'action

Mobiliser le milieu scolaire en matière de rapprochement interculturel, notamment par :

- le soutien à des projets d'échanges interculturels entre écoles;
- l'inscription des événements récurrents, tels que le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine québécoise des relations interculturelles, dans le calendrier interculturel transmis aux établissements d'enseignement.

Réalisations

En 2011-2012, 46 projets mettant en contact 2 641 élèves venant de 67 écoles de 24 commissions scolaires différentes et de 2 établissements privés ont été acceptés. Le nombre de projets de jumelage se maintient depuis les trois dernières années et les jeunes de toutes origines ont la possibilité de mieux se connaître, de partager leur culture et de développer leurs habiletés à vivre ensemble dans un Québec pluraliste et inclusif. La sixième édition du calendrier interculturel a été diffusée sur le site Web du Ministère en version imprimable. Les événements récurrents mentionnés y ont tous été inscrits.

Responsable : Ministère	Échéancier : En continu
Collaboration : commissions scolaires, écoles privées	

Moyen d'action

Éditer et diffuser, notamment dans le réseau Internet, divers outils pédagogiques tel que le document *La présence des Noirs dans la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui* et du matériel audiovisuel et multimédia.

Réalisations

L'édition du livre *La contribution des Noirs au Québec – Quatre siècles d'une histoire partagée* a été réalisée en 2011-2012 par Les Publications du Québec, en collaboration avec le Ministère, et son lancement aura lieu en avril 2012. Le Ministère poursuit l'élaboration d'activités pédagogiques dans le but de faciliter l'appropriation et l'utilisation du contenu du livre par les milieux scolaires.

Responsable : Ministère	Échéancier : 2008-2013
Collaboration : éditeurs	

Moyen d'action

Encourager les directions d'école à renforcer les activités d'éducation interculturelle et antiraciste destinées aux élèves, notamment en les soutenant financièrement lorsqu'elles font appel à des organismes spécialisés en ce domaine (Caravane de la tolérance, pièce de théâtre sur le racisme, ciné-conférences sur la réalité des jeunes réfugiés, etc.).

Réalisations

Le Ministère soutient les écoles secondaires qui font appel aux services de deux organismes, La Fondation de la tolérance et Mise au jeu, reconnus pour leurs activités d'intervention (théâtre-forum, expositions mobiles) favorisant la lutte contre le racisme et la discrimination. Il soutient également les écoles secondaires des villes ciblées pour l'accueil et l'établissement des réfugiés pris en charge par l'État qui font appel à Ugo.ca, organisme reconnu pour ses activités de sensibilisation à la réalité des jeunes réfugiés (ciné-conférences). Environ 13 000 élèves ont ainsi été joints en 2011-2012.

Responsable : Ministère	Échéancier : 2008-2013
Collaboration : commissions scolaires, écoles privées, organismes communautaires	

■ **Mesure 3.1**
Accroître la représentativité des Québécois des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique

Moyen d'action

Concevoir, dans le cadre du Comité de soutien aux employeurs des réseaux des commissions scolaires et des collèges, des outils d'information et de formation visant à soutenir ces derniers dans l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes provenant des groupes cibles.

Réalisations

Une formation sur la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires des réseaux de l'éducation a été élaborée. Elle est présentement offerte aux gestionnaires des commissions scolaires et des cégeps.

Responsable : Comité de soutien aux employeurs (Ministère, FCSQ, ACSAQ et Fédération des cégeps)	Échéancier : 2008-2013
Collaboration : commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	

■ **Mesure 4.1**
Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination

Moyen d'action

Développer la compétence interculturelle chez les futurs enseignants, notamment par des stages en milieu pluriculturel.

Réalisation

La réalisation d'un inventaire des pratiques et des activités de formation en vue du développement de la compétence interculturelle dans les programmes de formation initiale des maîtres est en cours. Ces travaux sont menés par le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM).

Responsable : Ministère, universités	Échéancier : 2009-2013
Collaboration : commissions scolaires, centres d'éducation des adultes	

Moyen d'action

Mettre à la disposition du réseau de l'éducation et du personnel scolaire des outils de référence visant à soutenir l'adaptation de leurs services à la diversité, notamment :

- le *Guide d'élaboration d'une politique de gestion de la diversité*, pour inciter les milieux scolaires à adopter leur propre politique de gestion de la diversité;
- des sessions de formation au personnel scolaire permettant de cerner le rôle du racisme et de la discrimination dans les manifestations de violence;
- des études sur la persévérance scolaire et les difficultés spécifiques des jeunes Québécois des communautés culturelles;
- un guide de soutien à la réflexion sur le racisme et la discrimination en milieu scolaire adulte.

Réalisations

Le guide d'élaboration d'une politique de prise en compte de la diversité ethnoculturelle en milieu scolaire est actuellement soumis à des spécialistes et des personnes-ressources du milieu scolaire aux fins de validation. Une recherche portant sur les services d'accueil et d'intégration scolaire des élèves issus de l'immigration a été réalisée. Elle met en lumière notamment les modèles de services offerts, le financement qui y est rattaché et les interventions pédagogiques mises en œuvre auprès de ces élèves. Commencée à l'automne 2008, la recherche-action sur la persévérance et la réussite scolaires des jeunes se poursuit pour une dernière année. Les équipes de recherche continuent d'accompagner les équipes-écoles.

En 2011-2012, le Ministère a continué de soutenir les milieux scolaires en matière d'accommodement raisonnable :

- en organisant des sessions de formation sur la gestion de la diversité à l'intention des directions d'école;
- en animant un groupe d'échanges sur la prise en compte de la diversité culturelle en milieu scolaire; composé de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, ce groupe est chargé notamment de mener des réflexions sur des questions liées aux contraintes excessives dans la démarche de recherche d'accommodement;
- en achevant l'élaboration d'un guide de référence sur le traitement des demandes d'accommodement raisonnable à l'intention des milieux de l'éducation (milieu scolaire, centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, enseignement supérieur); la diffusion du guide est prévue pour 2012.

En 2011-2012, le Ministère a entrepris les travaux de rédaction du *Guide de soutien à la réflexion sur le racisme et la discrimination en milieu scolaire adulte*. Cet outil de référence a pour objet d'aider le réseau de l'éducation des adultes à adapter ses services, afin de mieux répondre à la diversité des adultes qui fréquentent les établissements d'enseignement et d'alimenter la démarche de réflexion dans les milieux. La diffusion du guide dans les centres de formation est prévue pour l'automne 2012.

Le Ministère a préparé un feuillet intitulé « La violence chez les garçons et chez les filles, ça vaut le coup d'agir ensemble! ». Ce feuillet sera consultable en 2012 sur le site Web du Ministère.

Responsable : Ministère	Échéancier : En continu
Collaboration : centres d'éducation des adultes, universités, cégeps, commissions scolaires, établissements d'enseignement	

Moyen d'action

Assurer une représentation pluraliste de la société québécoise et éliminer les stéréotypes dans les manuels scolaires et le matériel didactique.

Réalisation

La révision des critères pour l'acceptation des manuels est toujours en cours de réalisation. À la fin de ce processus, ces nouveaux critères seront présentés à la ministre pour approbation.

Responsable : Ministère	Échéancier : En continu
Collaboration : éditeurs scolaires	

Moyen d'action

Favoriser l'intégration, soutenir la persévérance et la réussite scolaire des personnes des communautés culturelles et sensibiliser les étudiants et le personnel aux réalités pluriethniques en offrant le programme *Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle au collégial.*

Réalisations

Des activités sociopédagogiques favorisant le développement de relations interculturelles harmonieuses ont été organisées dans la majorité des régions du Québec. Les établissements de la région administrative de Montréal ont reçu près de la moitié (49,8 %) des subventions accordées en vertu de ce programme.

Responsable : Ministère	Échéancier : En continu
Collaboration : Service interculturel collégial	

5.7 La politique de financement des services publics

Concernant le réseau des commissions scolaires, le Ministère n'exige aucune tarification des services éducatifs, car ceux-ci doivent être gratuits pour tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur du Québec, une tarification est exigée en vertu des règles budgétaires des commissions scolaires et les revenus provenant de celles-ci permettent de récupérer les subventions versées aux commissions scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire.

Les commissions scolaires peuvent toutefois exiger une tarification relativement à certains services non financés par le Ministère, comme les cafétérias ou le transport du midi. Les organismes des réseaux en font part dans leur propre rapport annuel. Les établissements privés agréés aux fins de subventions dispensant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère, conformément à la Loi sur l'enseignement privé. Cependant, les élèves non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

En ce qui a trait au réseau collégial, la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit la gratuité des services éducatifs pour les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à un tarif de 2 dollars par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiants non-résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Enfin, les cégeps peuvent, par règlement, exiger des étudiants des frais de toute nature, autres que des droits de scolarité. Toutefois, les droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et les autres droits afférents à de tels services sont soumis à l'approbation de la ministre.

Pour le réseau des universités, un mémoire au Conseil des ministres approuve le montant des droits de scolarité qui est exigé des étudiants résidents du Québec pour chaque unité de cours qui est créditée en vue de l'obtention d'une sanction d'études. S'ajoute aux droits de scolarité un montant forfaitaire dans le cas des étudiants non-résidents du Québec, montant qui est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des étudiants des frais institutionnels dont la hausse est balisée par les règles budgétaires.

Pour ce qui est du réseau des collèges privés agréés aux fins de subventions, les établissements exigent des étudiants des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère, conformément à la Loi sur l'enseignement privé. Cependant, les étudiants non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent exiger des étudiants une tarification pour des services non financés par le Ministère, tels que les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure non créditée.

La liste des services tarifés par le Ministère de même que la liste des services qui ne sont pas tarifés mais qui pourraient l'être sont présentées ci-dessous.

■ Services tarifés par le Ministère

Révision de la correction des épreuves uniques (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)	
Coût des biens et des services	20,00 $ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1er janvier 2012
Frais exigés	10,40 $
Revenus annuels générés par les services tarifés	706,90 $
Niveau de financement atteint	52 %
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé au correcteur en 2003
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	52 % Mesure visant à couvrir une partie des frais pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Demande de révision de la correction d'une copie de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature (enseignement collégial)	
Coût des biens et des services	14,00 $ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1er janvier 2012
Frais exigés	10,40 $
Revenus annuels générés par les services tarifés	3 080,00 $
Niveau de financement atteint	74 %
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé au correcteur en 2000
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	74 % Mesure visant à couvrir une partie des frais pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)	
Coût des biens et des services	1 260 $ par demande traitée
Date de la dernière révision tarifaire	1er janvier 2012
Frais exigés	304 $ par permis délivrés jusqu'au 31 décembre 2011 et 312 $ à partir du 1er janvier 2012
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 520 $
Niveau de financement atteint	De 24 % à 25 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	De 24 % à 25 % Toute révision exigerait la révision du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (enseignement collégial)	
Coût des biens et des services	Données non disponibles
Date de la dernière révision tarifaire	1er janvier 2012
Frais exigés	300 $ par permis délivrés jusqu'au 31 décembre 2011 et 312 $ à partir du 1er janvier 2012
Revenus annuels générés par les services tarifés	0 $
Niveau de financement atteint	Données non disponibles
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Données non disponibles
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière

■ Services tarifés dans les réseaux de l'éducation

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec – Commissions scolaires		
Coût des biens et des services	Éducation préscolaire 4 ans :	3 540 $
	Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire :	6 160 $
	Enseignement secondaire général :	7 703 $
	Élève handicapé[1] :	21 828 $
	Formation générale des adultes :	7 703 $
	Formation professionnelle[2] :	environ 11 765 $
Date de la dernière révision tarifaire	2011-2012	
Frais exigés	Éducation préscolaire 4 ans :	3 009 $
	Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire :	5 236 $
	Enseignement secondaire général :	6 548 $
	Élève handicapé[1] :	18 554 $
	Formation générale des adultes :	6 548 $
	Formation professionnelle[2] :	environ 10 000 $
Revenus annuels générés par les services tarifés	2 254 787 $	
Niveau de financement atteint	85 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même montant que le montant de base du financement par élève ordinaire et handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des commissions scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	85 % Partie financée par le Ministère; solde du financement provenant de la taxe scolaire ainsi que d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière	

1. Sont ici visés l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).
2. Le montant varie selon le programme d'études.

Droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec – Cégeps	
Coût des biens et des services	9 761 $ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009
Frais exigés	1 198 $ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	676 168 $[1]
Niveau de financement atteint	25 %
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigés dans les Colleges of Applied Arts and Technology de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun Respect de la moyenne des droits exigés dans les Colleges of Applied Arts and Technology de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador pour que les cégeps offrent des tarifs concurrentiels
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011, avant analyse

Droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et autres droits afférents	
Coût des biens et des services	Données non disponibles
Date de la dernière révision tarifaire	Données non disponibles
Frais exigés	Respectivement 30 $, 20 $ et 25 $ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	61 314 403 $[1], y compris le revenu de la formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep
Niveau de financement atteint	Données non disponibles
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011, avant analyse, au poste Droits (inscription, scolarité et droits afférents).

Formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep	
Coût des biens et des services	Données non disponibles
Date de la dernière révision tarifaire	Données non disponibles
Frais exigés	2 $ par période d'enseignement
Revenus annuels générés par les services tarifés	61 314 403 $[1], y compris le revenu des droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et les autres droits afférents
Niveau de financement atteint	Données non disponibles
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles en vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'article 24.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011, avant analyse, au poste Droits (inscription, scolarité et droits afférents).

Droits de scolarité des étudiants étrangers – Cégeps	
Coût des biens et des services	9 761 $ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 4 949 $ par session Formation technique : de 4 949 $ à 7 670 $ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	2 148 589 $[1]
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme d'étude
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des biens et des services
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011, avant analyse.

Droits d'inscription ou d'admission – Collèges privés	
Coût des biens et des services	Données non disponibles
Date de la dernière révision tarifaire	Données non disponibles
Frais exigés	Le moins élevé des montants suivants : 200 $ ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total du contrat de services éducatifs (Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial)
Revenus annuels générés par les services tarifés	3 720 342 $[1]
Niveau de financement atteint	Sans objet
Méthode de fixation des tarifs	Données non disponibles
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Sans objet
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'article 16 du Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011.

Contribution additionnelle exigée des étudiants étrangers – Collèges privés	
Coût des biens et des services	9 761 $ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 2 967 $ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges Formation technique : de 2 967 $ à 4 607 $ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 035 821 $[1]
Niveau de financement atteint	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des études dans les cégeps
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et de l'article 83.4. de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011.

Contribution additionnelle exigée des étudiants canadiens non-résidents du Québec – Collèges privés	
Coût des biens et des services	9 761 $ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009
Frais exigés	1 198 $ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	328 105 $[1]
Niveau de financement atteint	Variable d'un établissement à l'autre en fonction des droits de base exigés par les collèges.
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigés dans les Colleges of Applied Arts and Technology de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun Respect des droits habituellement exigés dans les Colleges of Applied Arts and Technology de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador pour que les collèges privés offrent des tarifs concurrentiels
Mode d'indexation des tarifs	En vertu de l'annexe 028 des Règles budgétaires des établissements privés et de l'article 83.4.de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011.

Droits de scolarité – Universités	
Coût des biens et des services	29 941 $ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009
Frais exigés	72,26 $ par unité
Revenus annuels générés par les services tarifés	460 033 527 $[1]
Niveau de financement atteint	7,2 %
Méthode de fixation des tarifs	Droits, en termes réels, équivalents à ceux de 1968
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Le gouvernement désire ramener, en 2016-2017, les droits au niveau de l'année 1968, si l'on tient compte de l'inflation
Mode d'indexation des tarifs	En vertu des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2011-2012 et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011.

Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec – Universités	
Coût des biens et des services	29 941 $ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009
Frais exigés	123,01 $ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
Revenus annuels générés par les services tarifés	42 555 037 $[1]
Niveau de financement atteint	12,3 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi en faisant la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Respect de la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes pour que les universités québécoises offrent des tarifs concurrentiels
Mode d'indexation des tarifs	En vertu des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2011-2012 et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011.

Montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers – Universités	
Coût des biens et des services	29 941 $ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2008-2009
Frais exigés	De 330,54 $ à 427,02 $ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
Revenus annuels générés par les services tarifés	115 111 432 $[1]
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme et le niveau d'étude
Méthode de fixation des tarifs	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires; pour encourager la venue d'étudiants des cycles supérieurs, le montant forfaitaire au troisième cycle est plus bas qu'au premier cycle
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût moyen subventionné pour les étudiants étrangers soumis aux montants forfaitaires
Mode d'indexation des tarifs	En vertu des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2011-2012 et de l'article 83.4 de la Loi sur l'administration financière

1. Selon le rapport financier 2010-2011.

■ Services non tarifés par le Ministère mais qui pourraient l'être

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère, mais ils pourraient l'être :

- la modification du permis d'un établissement d'enseignement privé;
- le traitement des demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais;
- la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité;
- la réimpression d'un duplicata de diplôme;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives);
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme;
- la réimpression d'un relevé des apprentissages;
- l'authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

5.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 (Partie II : Principaux facteurs responsables des pertes à l'Université du Québec à Montréal)**

  Le 7 janvier 2011, le Vérificateur général du Québec a effectué un suivi de la vérification portant sur l'Université du Québec à Montréal et a indiqué que toutes les recommandations faites au Ministère avaient enregistré des progrès satisfaisants, sauf la recommandation suivante :

  > ***Recommandation :*** *S'assurer que le processus d'attribution des subventions à l'investissement pour les projets de développement immobilier liés à l'enseignement est plus prévisible et rigoureux.*
  >
  > Afin de donner suite à cette recommandation, un cadre de gestion pour l'analyse des projets d'investissements universitaires est en cours d'élaboration. Il exposera la procédure et le cadre d'analyse utilisés pour la formulation des recommandations au ministre, relativement à la sélection des projets de construction et aux subventions qui peuvent être accordées.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 (Rapport du commissaire au développement durable, chapitre 2, « L'application de la Loi sur le développement durable »)**

  Voir la page 108 du présent rapport annuel de gestion.

- **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 (tome I, chapitre 2, « Frais d'administration des commissions scolaires »)**

  En mai 2010, le Vérificateur général du Québec a déposé son rapport à l'Assemblée nationale sur les frais d'administration des commissions scolaires. Le Ministère doit répondre aux recommandations ci-après.

  À la suite du Vingt-sixième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, déposé à l'Assemblée nationale le 9 juin 2011, la Commission sur l'administration publique demande au Ministère de lui transmettre, au plus tard le 31 décembre 2011, un état de situation sur les travaux réalisés pour donner suite au rapport du Vérificateur général du Québec sur les frais d'administration des commissions scolaires. Un rapport lui a été transmis le 20 décembre 2011.

Structure en place

Recommandation *: S'assurer que la structure actuelle quant au nombre de commissions scolaires est optimale compte tenu, entre autres, du coût associé à cette structure et à l'encadrement de celles-ci, des particularités de la clientèle, de l'évolution de l'effectif scolaire ainsi que des disparités sociales, culturelles et économiques.*

Des travaux ont été réalisés par le Ministère pour suivre l'évolution des dépenses administratives des commissions scolaires et tenir compte des tendances relativement aux prévisions démographiques.

Le Ministère procède actuellement à une refonte du Plan d'enregistrement comptable afin de déterminer les dépenses administratives qui pourraient être réduites si des modifications étaient apportées à la structure du réseau.

La Fédération des commissions scolaires du Québec a déterminé trois axes d'intervention dans le cadre d'un plan d'action visant à simplifier l'administration publique, à faire reconnaître l'école publique et à redonner un sens à la démocratie scolaire.

Elle propose la mise en place d'équipes de soutien pour accompagner les commissions scolaires dans des analyses requises visant à leurs regroupements.

Financement des activités administratives

Recommandation *: S'assurer que les commissions scolaires exercent une gestion économique relativement à leurs dépenses administratives.*

Le Ministère et les regroupements de commissions scolaires ont réalisé des travaux importants concernant la gestion économique des dépenses administratives. Cette obligation a d'abord été intégrée aux conventions de partenariat entre le Ministère et les commissions scolaires.

Des travaux ont ensuite été menés afin de bien circonscrire ce qui se fait et ce qui pourrait être fait en matière de regroupements d'achats et de services ainsi qu'en matière de recensement et de mises en commun des meilleures pratiques de gestion des commissions scolaires.

Sur le plan du financement, les commissions scolaires ont dû réduire leurs dépenses administratives en 2011-2012, car l'effort budgétaire demandé ne devait pas avoir pour effet de réduire les services aux élèves.

De plus, le financement des tableaux numériques interactifs est conditionnel à des achats effectués par un regroupement de services reconnu par le Ministère.

Information de gestion

Recommandation : *S'assurer que l'information de gestion que le Ministère utilise et celle qui est diffusée aux commissions scolaires permettent d'analyser les frais d'administration et de soutenir les commissions scolaires dans la gestion de leurs activités administratives.*

Des travaux importants ont également été entrepris en vue de revoir le Plan d'enregistrement comptable, ce qui permettra d'avoir une meilleure mesure des dépenses administratives et d'améliorer la qualité des indicateurs de gestion à fournir aux commissions scolaires. Les dépenses de l'année scolaire 2012-2013 seront déclarées en tenant compte de la révision effectuée.

Responsabilité des commissaires

Recommandation : *S'assurer, auprès de toutes les commissions scolaires, que les membres du conseil des commissaires sont sensibilisés quant à leurs responsabilités dans la gestion relative aux dépenses des commissions scolaires, particulièrement les dépenses liées à l'administration.*

Enfin, le Ministère s'est assuré auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec que les formations offertes aux membres des conseils des commissaires permettent à ces derniers de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion des dépenses liées à l'administration.

■ Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 (tome II, chapitre 4, « Transport scolaire »)

En mai 2011, le Vérificateur général du Québec déposait à l'Assemblée nationale son rapport sur le transport scolaire dans lequel il formulait des recommandations au Ministère sur les points suivants : l'équité dans le financement du transport scolaire; la gestion des surplus générés par cette activité; le marché du transport scolaire; de l'information de gestion publiée par le Ministère; et la gestion économique des dépenses liées au transport scolaire.

Dans les jours qui ont suivi le dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec, le Ministère a mis sur pied un comité mixte, composé de ses propres représentants et de représentants de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de l'Association des commissions scolaires anglophones afin d'élaborer un plan d'action pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général. Le plan d'action a été transmis à ce dernier le 3 novembre 2011.

Financement du transport scolaire et surplus générés par le transport scolaire

Recommandation : *S'assurer que le financement du transport scolaire est réparti équitablement entre les commissions scolaires, qu'il prend en compte l'ensemble des revenus perçus par les commissions scolaires pour cette activité (sauf ceux liés au transport du midi) et qu'il ne considère pas les dépenses relatives au transport du midi.*

Recommandation : *Analyser, en collaboration avec les regroupements de commissions scolaires, la pertinence d'exiger des commissions scolaires la totalité des surplus générés par le transport scolaire.*

Les suites aux recommandations du Vérificateur général portant sur le financement du transport scolaire et sur la gestion des surplus générés par le transport scolaire ont été traitées par le Ministère dans le cadre des travaux du Comité MELS-Réseau sur les ressources matérielles et financières.

En effet, ce Comité a inscrit ces deux recommandations à l'intérieur des mandats qu'il s'est donnés pour l'année scolaire 2011-2012.

À la suite des analyses réalisées au cours de la dernière année, le projet de règles budgétaires du transport scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2016-2017 proposera des bonifications qui prendront en considération les recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général du Québec.

Marché du transport scolaire

Recommandation : *Effectuer, en collaboration avec les regroupements de commissions scolaires, une analyse du marché du transport scolaire.*

Le Ministère a effectué les premières analyses relatives au marché du transport scolaire. Un portrait de la propriété dans le marché du transport scolaire québécois a été entrepris, et ce, pour les différentes régions du Québec. Les années scolaires 2001-2002 à 2010-2011 ont été utilisées.

Information de gestion

Recommandation : *S'assurer que l'information de gestion que le Ministère produit permet d'analyser les dépenses liées au transport scolaire et de soutenir les commissions scolaires dans la gestion de ces dépenses.*

Afin que les indicateurs de gestion soient plus précis, le projet de règles budgétaires sur le transport scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2016-2017 contient une mesure obligeant les commissions scolaires à transmettre annuellement des renseignements concernant les coûts de contrats pour chacun des autobus et des minibus.

Gestion économique des dépenses de transport scolaire

Recommandation : *S'assurer que les commissions scolaires exercent une gestion économique relativement à leurs dépenses liées au transport scolaire.*

Dans le cadre des conventions de partenariat convenues avec le Ministère, les commissions scolaires s'engagent à assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics. Le Ministère compte examiner les moyens retenus par les commissions scolaires pour atteindre cet objectif.

L'analyse de cette recommandation sera effectuée en 2012-2013 sur la base des contrats qui seront négociés entre les commissions scolaires et les transporteurs.

■ **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 (Automne 2011, chapitre 7, Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources « Aide financière aux études »)**

De mars à juin 2011, le Vérificateur général du Québec a effectué un suivi de la vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'Aide financière aux études qu'il avait effectuée en 2007-2008.

Le Vérificateur général a fait un suivi allégé pour 6 des 16 recommandations. Les mesures prises en réponse à 4 de ces 6 recommandations ont été jugées satisfaisantes.

Par ailleurs, un suivi approfondi a été effectué pour les 10 autres recommandations, soit celles qui, de l'avis du Vérificateur général, contribueraient le plus à améliorer la gestion du régime d'aide financière aux études. De son côté, le Vérificateur général a déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2011 un rapport de suivi dans lequel il fait état de progrès satisfaisants pour 7 de ces 10 recommandations et mentionne que le Ministère a apporté des améliorations significatives à la gestion de son régime d'aide financière aux études.

Sont décrites ci-dessous les actions que le Ministère a réalisées au cours de l'année pour répondre aux recommandations dont le degré d'avancement n'était pas jugé entièrement satisfaisant en 2011 par le Vérificateur général.

Service téléphonique

Recommandation : *Poursuivre ses efforts afin d'améliorer la performance de son service téléphonique.*

Les mesures prises pour améliorer l'accessibilité aux études supérieures ont fait en sorte que la publication annuelle *Une aide à votre portée* a été entièrement refaite. La nouvelle mouture de cette publication a été l'objet de travaux préparatoires par les représentants ministériels. Elle devrait paraître en juin 2012. Cette publication traite en détail des règles utilisées par l'Aide financière aux études pour déterminer le montant de l'aide à attribuer aux personnes qui en font la demande.

Reddition de comptes

Recommandation : *Mettre à jour son entente de gestion, s'assurer que l'Aide financière aux études respecte les engagements contenus dans celle-ci et améliore sa reddition de comptes.*

Cette mise à jour n'est plus requise. L'Aide financière aux études avait avisé le Vérificateur général des démarches entreprises auprès du Conseil du trésor pour ne plus être considérée comme une unité autonome de services. Ces démarches sont maintenant terminées, et l'Aide financière aux études fait désormais partie du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à part entière. La reddition de comptes de l'Aide financière aux études se trouve donc dans le rapport annuel de gestion du Ministère.

Établissements d'enseignement

Recommandation : *S'assurer que les établissements d'enseignement s'acquittent adéquatement de leurs responsabilités quant à la vérification et à la confirmation des renseignements scolaires requis au sujet des étudiants.*

Le processus d'assurance qualité concernant la confirmation des renseignements scolaires effectuée par les établissements d'enseignement est vérifié de façon continue :

- un rapport informatique est en cours d'élaboration. Celui-ci permettra notamment de déceler les incohérences dans l'information transmise pour la confirmation des renseignements scolaires;
- une nouvelle formation est donnée depuis l'automne 2011 aux établissements d'enseignement. Il s'agit d'un atelier de perfectionnement qui traite exclusivement de la confirmation des renseignements scolaires;
- des interventions sont faites auprès des établissements qui ont de la difficulté à effectuer la confirmation des renseignements scolaires;
- des communications sont envoyées aux établissements qui n'ont pas confirmé les renseignements scolaires concernant certaines personnes.

Aide financière versée

Recommandation : *Prendre les mesures nécessaires afin de réduire les coûts liés aux versements d'aide excédentaires.*

Des opérations de contrôle et de vérification sont effectuées annuellement par le Ministère, notamment auprès de Revenu Québec, pour s'assurer de l'exactitude de l'information fournie par tout étudiant qui soumet une demande à l'Aide financière aux études.

En 2011-2012, l'Aide financière aux études a poursuivi ses activités de vérification massives ou ciblées, tant auprès de Revenu Québec qu'auprès des étudiants.

Les activités de vérification ciblées ne sont généralement pas annoncées. Une communication personnalisée est envoyée à chaque étudiant ciblé, lui demandant de préciser des renseignements ou de fournir des documents. Un délai de réponse lui est accordé. À la suite de la réception de l'information ou une fois le délai écoulé, l'Aide financière aux études modifie ou non le calcul en fonction des renseignements fournis ou non.

En 2011-2012, une série d'actions ont été accomplies pour sensibiliser et sanctionner les étudiants dont le revenu présente un écart important entre le montant déclaré à l'Aide financière aux études et celui qui est déclaré à Revenu Québec.

Divulgation d'information

Recommandation : *S'assurer que les institutions financières renseignent les bureaux de crédit sur les prêts étudiants lorsque l'autorisation à cet égard a été signée.*

Comme le Vérificateur général l'a mentionné dans son rapport, une clause portant sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels est incluse dans la convention de prêt de chacun des établissements financiers. Dans certains cas, la clause est optionnelle, c'est-à-dire que l'étudiant doit apposer sa signature afin de confirmer son consentement, alors que, dans d'autres cas, le fait de signer la convention de prêt implique que l'étudiant consent à la clause de divulgation.

La gestion de la divulgation de renseignements personnels aux bureaux de crédit est à la discrétion de chaque établissement financier. La Loi sur l'aide financière aux études ne fait nullement du consentement à la collecte et à la communication de renseignements personnels une condition pour la conclusion d'une convention de prêt.

Depuis la parution du rapport du Vérificateur général, le Ministère sensibilise les établissements financiers relativement à la recommandation portant sur la divulgation d'information aux bureaux de crédit. En novembre 2011, ce point figurait à l'ordre du jour de la rencontre avec les partenaires.

■ **Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013**
(Printemps 2012, chapitre 6, Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources « *Relations d'affaires des cégeps avec des partenaires* »)

Le Vérificateur général du Québec a produit un rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 concernant, notamment, les relations d'affaires des cégeps avec des partenaires. Six cégeps ainsi que le Ministère ont fait l'objet de la vérification qui avait pour but de s'assurer que les cégeps, lorsqu'ils ont des activités avec des partenaires, contrôlent les implications financières des partenariats. La vérification avait également pour objet de veiller à ce que le Ministère encadre de manière appropriée les cégeps à l'égard de ces activités.

En juin 2009, le Ministère a exposé, devant les membres de la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale, les grandes lignes de son plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

En mars 2012, le Vérificateur général écrivait au Ministère pour lui soumettre un projet de rapport sur le suivi des recommandations, projet intégré par la suite dans le *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013*.

Dans son suivi, le Vérificateur général notait des progrès notables pour deux recommandations, soit celle qui concerne l'exigence pour les partenaires des cégeps d'effectuer une reddition de comptes et celle selon laquelle les cégeps doivent obtenir l'approbation du Ministère avant de s'engager dans la réalisation d'un projet pouvant avoir un impact significatif sur leur situation financière. Le Vérificateur général estimait par contre que le Ministère devait déployer des efforts additionnels pour

terminer le portrait des activités que les cégeps effectuent avec des partenaires et pour établir une stratégie globale quant à un processus d'achats regroupés.

Le portrait des activités des partenaires

Recommandation : *Dresser un portrait complet des activités que les cégeps effectuent avec des partenaires afin d'assurer un encadrement adéquat de ces activités.*

Le Ministère a reconnu que le portrait qu'il a établi des activités que les cégeps effectuent avec des partenaires d'affaires est incomplet. Il avait toutefois déjà prévu compléter ce portrait et en assurer concurremment la mise à jour au moyen des rapports financiers annuels que produisent les établissements d'enseignement collégial.

En juillet 2012, lorsqu'il transmettra aux cégeps ses outils et directives pour la production de leur rapport financier annuel 2011-2012, le Ministère leur demandera au même moment de confirmer et d'actualiser l'information déjà transmise au regard de leurs relations d'affaires avec des partenaires et d'y ajouter toute nouvelle donnée, le cas échéant, selon des prescriptions précises.

Dans son état actuel, le portrait permet de connaître le statut légal, la mission et le champ d'activité de chacun des partenaires des 48 cégeps et de leurs partenaires communs; de saisir la nature et l'ampleur des transactions effectuées entre eux; et d'évaluer la présence ou non de risques financiers que courent les cégeps dans ces relations d'affaires.

Une stratégie globale en matière d'achats regroupés

Recommandation : *Établir une stratégie globale quant au processus d'achats regroupés.*

Le plan d'action du Ministère précisait qu'une stratégie concernant les achats regroupés allait être élaborée s'il le jugeait opportun à la suite de son analyse des propositions et des pistes d'action que devait proposer la Fédération des cégeps. Or, les travaux menés dans cette perspective par le Centre collégial des services regroupés permettent de croire que les préoccupations du Ministère pourraient être satisfaites sans qu'il soit absolument nécessaire qu'il élabore lui-même une stratégie globale à cet égard.

Des travaux seront menés avec la Fédération et le Centre au cours de l'année 2012-2013 pour évaluer la pertinence et la nécessité de pousser plus loin les pistes d'action déjà mises en évidence par le Centre et d'en concevoir de nouvelles dans le but d'assurer la conformité au plan d'action du Ministère en ce qui a trait aux achats regroupés.

Section

Les rapports d'activité 2011-2012 des fonds spéciaux

6.1 Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

■ Préambule

Ce rapport d'activité rend compte des résultats atteints par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pendant l'année 2011-2012.

Depuis sa création en 2006, le Fonds a délivré 559 autorisations de soutien financier en vertu des quatre programmes qu'il gère :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR);
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II (PSISR – Phase II);
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling;
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP).

De plus, le Fonds administre le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC) depuis sa mise en œuvre, en 2009-2010. L'engagement du personnel du Fonds au cours de l'année a permis d'atteindre les résultats attendus dans tous ces programmes.

■ Le mandat et l'organisation du Fonds

Le Fonds a comme mandat de mettre en œuvre quatre programmes de soutien. En vertu de ce mandat, il assume :

- la mise en œuvre de ses propres modalités ainsi que les modalités des quatre programmes de soutien;
- sa propre gestion et la gestion des quatre programmes de soutien.

Une équipe composée d'un cadre, de six professionnels, d'un technicien en administration et d'une agente de secrétariat exécute ce mandat. Le Fonds a également recours à l'expertise d'autres directions du Ministère.

■ Contexte

L'Assemblée nationale a adopté, en juin 2006, la Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique afin de faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Les revenus du Fonds, qui sont une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2), sont affectés au soutien financier pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives; pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22; et pour l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens.

Le tableau suivant présente les revenus annuels du Fonds servant à verser des subventions de contrepartie, notamment à des municipalités, à des organismes scolaires et à des organismes à but non lucratif, par l'entremise du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR), du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II, du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling ainsi que du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP).

Revenus annuels du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Année	REVENUS ANNUELS (M$)		
	Installations sportives et récréatives	Événements sportifs	Total
2006-2007[1]	12,0	3,0	15,0
2007-2008	24,0	6,0	30,0
2008-2009[2]	26,0	4,0	30,0
2009-2010	26,0	4,0	30,0
2010-2011[3]	45,0	4,0	49,0
2011-2012[4]	48,0	4,0	52,0

1. Selon la loi instituant le Fonds, une somme de 30 millions de dollars (15 millions en 2006-2007) devait y être versée annuellement.
2. En octobre 2008, le gouvernement du Québec a autorisé la modification de la proportion d'attribution des subventions imputées au Fonds qui permet d'allouer au PSISR 26 millions par an, au lieu de 24 millions, et une somme de 4 millions par an au PSESIP, au lieu de 6 millions.
3. À la suite de l'annonce de la mesure du ministre des Finances en 2010-2011 au sujet du financement du remplacement ou de la modification des systèmes de réfrigération dans les arénas et les centres de curling, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 30 à 49 millions, et ce, jusqu'en mars 2024.
4. À la suite de l'annonce de la mesure du ministre des Finances en 2011-2012 au sujet de l'enveloppe additionnelle injectée conformément au PSISR – Phase II pour permettre le financement de nouveaux projets, les sommes annuelles attribuées au Fonds sont passées de 49 à 52 millions, et ce, jusqu'en mars 2024.

L'enveloppe initiale permettant à la ministre d'accorder des subventions en vertu du PSISR totalisait 325 millions de dollars.

Le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC) a été mis en œuvre en 2009-2010 et s'est poursuivi en 2010-2011 ainsi qu'en 2011-2012. Grâce aux efforts fournis par le personnel du Fonds, le gouvernement fédéral a contribué à hauteur de 37,03 millions de dollars aux 111 projets subventionnés.

Par ailleurs, en vertu du Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des gaz appauvrissant la couche d'ozone, les arénas et les centres de curling du Québec devront remplacer, d'ici 2020, les gaz R-12 ou R-22 encore utilisés dans la majorité des systèmes de réfrigération de ces installations. En 2010-2011, une enveloppe additionnelle de 209 millions de dollars a été allouée au Fonds, dont 160 millions pour le financement du remplacement ou de la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22. Le plan s'échelonnait sur 10 ans à compter de 2011-2012 et la première phase d'investissement se réalisera au cours des deux prochaines années.

Globalement, il s'agit d'un effort sans précédent pour favoriser l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.

■ Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires grâce à des investissements qui permettent :

- de répondre aux besoins émergents liés à la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- de faciliter l'accueil et l'organisation d'événements sportifs;
- d'améliorer les sites d'entraînement des athlètes québécois.

En 2011-2012, le Ministère a accordé une aide financière globale de 2,1 millions de dollars à 3 projets, tous déposés avant le 31 mars 2010.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère. S'y trouve également la liste des projets annoncés depuis la création du Fonds[36].

36. Voir le site Web suivant : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondsDeveloppement/index.asp?page=installation.

■ Le Programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC)

Le 11 août 2009 a été signée une entente Canada-Québec qui prévoyait une contribution du gouvernement du Canada de 37,3 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du PILC. Le 29 janvier 2010, la Modification 1 à l'Entente Canada-Québec a été signée. Cette dernière prévoyait une contribution supplémentaire du Canada de 38,7 millions, toujours pour la mise en œuvre du PILC, portant la contribution du gouvernement fédéral à 76,0 millions, y compris les frais de gestion de 3 %. Dans cette entente, la contribution provinciale devait être au moins égale à celle du Canada.

Ces sommes sont partagées en parts égales entre le Ministère ainsi que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Depuis la signature de l'Entente Canada-Québec en 2009, 111 projets ont été inscrits. Les requérants bénéficient de près de 81,07 millions de dollars de subventions : 44,04 millions provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et 37,03 millions, du gouvernement fédéral. Les coûts totaux des projets autorisés atteignent près de 168,4 millions répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

L'Entente Canada-Québec initiale exigeait que le bénéficiaire d'une subvention termine son projet et produise sa réclamation avant le 31 mars 2011. Cependant, le gouvernement fédéral a annoncé, le 2 décembre 2010, la possibilité de reporter l'échéance de la fin des projets du PILC selon certaines conditions. Pour 35 des 111 projets du PILC, la date de fin des travaux a été reportée au 31 octobre 2011. Ces projets représentent des contributions du gouvernement fédéral de 17,7 millions de dollars.

L'analyse des réclamations produites par les bénéficiaires à la suite de la réalisation de leur projet a permis au Ministère de confirmer une participation financière de 32,6 millions de dollars sur les 37 millions autorisés par Développement économique Canada. L'écart entre l'aide autorisée et l'aide versée s'explique notamment par des travaux prévus et non réalisés et par des estimations de coûts plus élevés que ceux qui ont été réellement engagés.

Bilan des résultats du PSISR en 2011-2012[1]

	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues				
2009-2010[2]	238	793,0	357,4	45
2008-2009	160	456,9	166,8	37
2007-2008	255	512,5	223,2	44
2006-2007	268	667,8	287,2	43
Total	**921**	**2 430,2**	**1 034,6**	**43**
Demandes autorisées				
2011-2012	3	4,6	2,1	46
2010-2011	16	68,1	34,9	51
2009-2010	122	198,1	92,6	47
2008-2009	66	192,8	82,0	43
2007-2008	167	303,2	129,3	43
2006-2007	40	87,2	39,2	45
Total	**414**	**854,0**	**380,1**	**45**
Demandes refusées	261	703,3	281,3	40
Demandes autorisées dont les projets ont été abandonnés par les bénéficiaires	23	21,4	7,6	
Demandes en attente d'analyse[3]	222	851,5	365,7	43

1. Le bilan fait état des projets autorisés depuis 2006 en vertu du PSISR au 31 mars 2012. À noter que les projets autorisés depuis 2009 conformément au PILC (Entente Canada-Québec) figurent également dans ce bilan puisqu'une partie de l'aide financière provient du PSISR. La répartition des résultats a été actualisée par année financière pour tenir compte du fait que certains projets autorisés ont été abandonnés par les bénéficiaires ou retirés par le Fonds au cours des années.
2. La date limite à respecter pour déposer un projet était le 31 mars 2010.
3. Les données financières présentées pour les demandes en attente d'analyse n'ont pas fait l'objet d'analyses détaillées. Elles figurent ici à titre indicatif.

Aide octroyée par région administrative en rapport avec la population[37]
pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

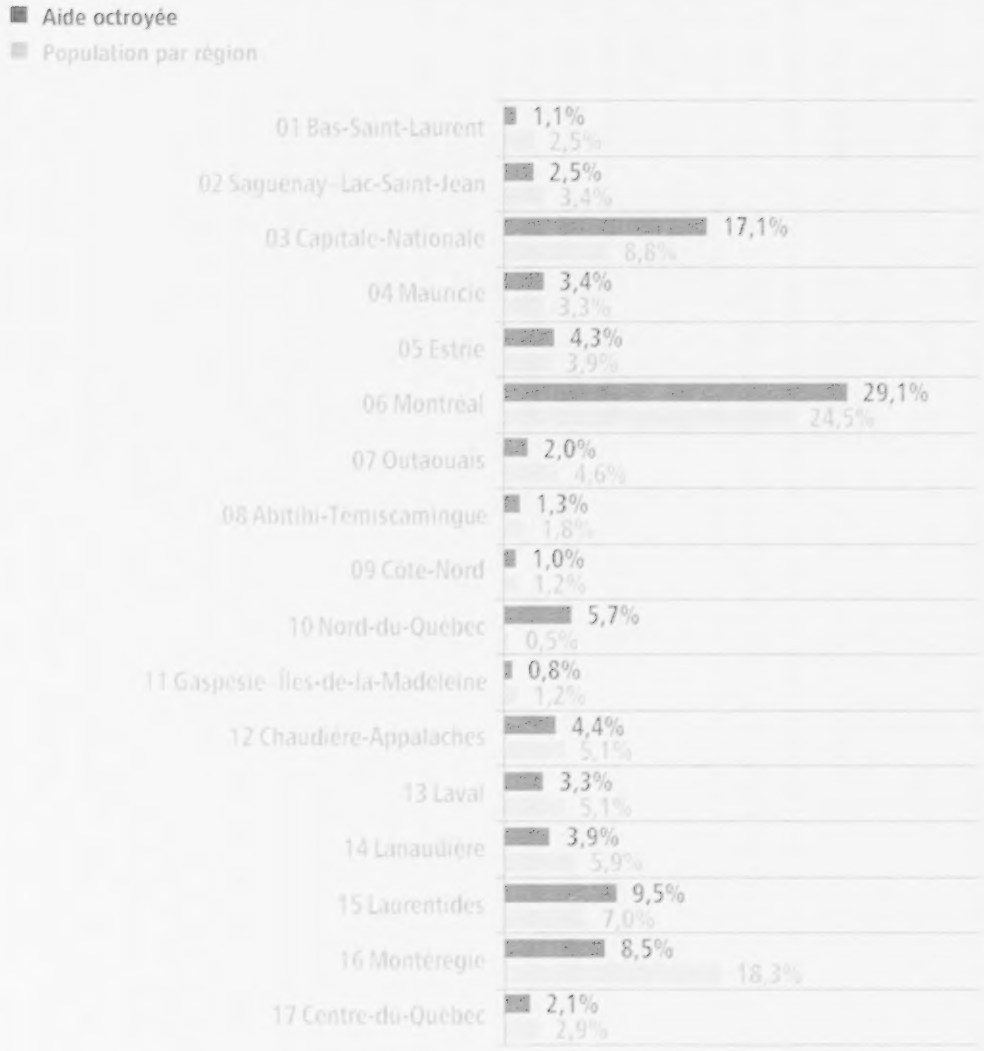

37. Voir le site Web suivant : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm.

■ Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II

Le PSISR – Phase II a pour objet de permettre, à la faveur d'une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. Grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire. Le PSISR a comme objectif :

- de répondre aux besoins émergents en ce qui concerne la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- d'assurer le maintien du patrimoine sportif du Québec.

En 2011-2012, 14 projets, tous déposés avant le 30 septembre 2011, ont été autorisés, totalisant une aide financière de 9,7 millions de dollars.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère.

Bilan des résultats du PSISR – Phase II en 2011-2012

	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes totales reçues	386	1 013,4	478,1	47
Demandes retenues	**137**	**129,3**	**55,8**	**43**
Demandes autorisées	14	29,4	9,7	33
Demandes refusées – non admissibles	**154**	**552,9**	**276,5**	**50**
Demandes refusées – admissibles[1]	**87**	**326,5**	**142,0**	**43**

1. Ces projets n'ont pas retenus dans le cadre du programme, car l'enveloppe budgétaire ne permettait pas d'y donner suite.

Aide octroyée par région administrative en rapport avec la population[38]
pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II

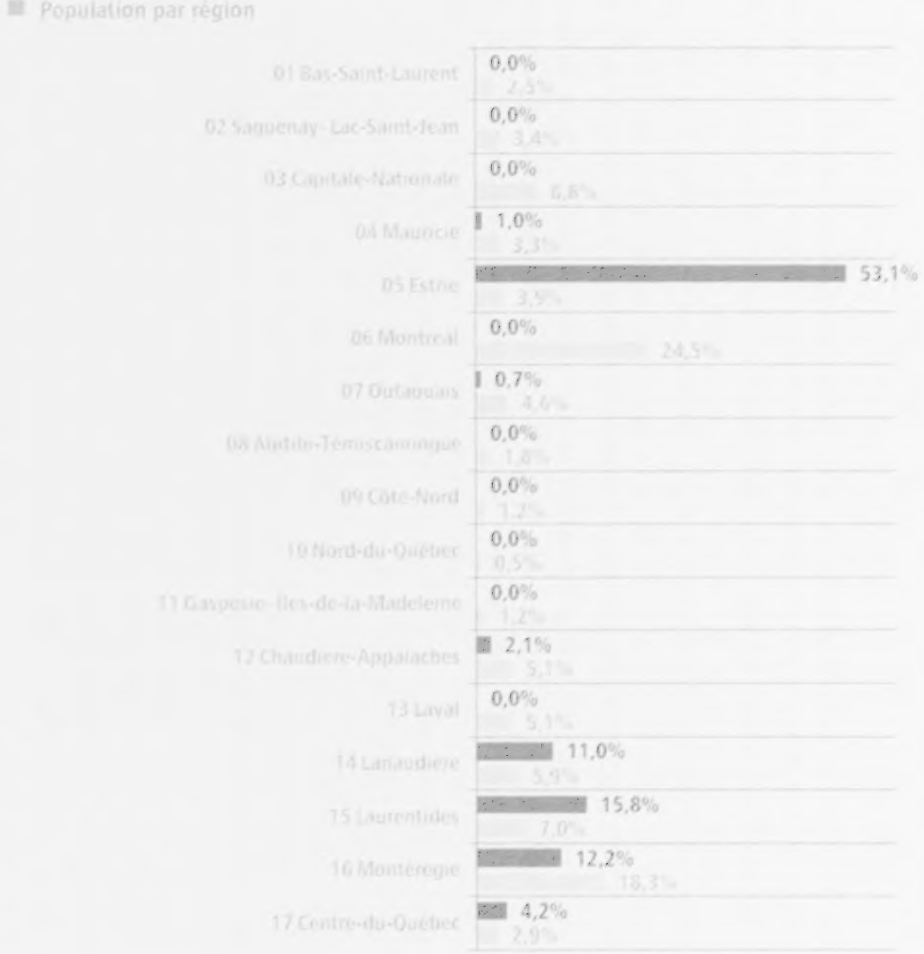

■ Le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling

Les règles et les normes du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 – arénas et centres de curling ont été approuvées en novembre 2011.

La mise en ligne des règles et des normes était prévue pour le printemps 2012.

38. Voir le site Web suivant : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm.

■ Le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSEIP)

Le PSESIP a pour objet de permettre, à la faveur d'une aide financière du gouvernement du Québec, la tenue au Québec d'événements sportifs d'envergure afin de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population québécoise. Les clientèles admissibles à ce programme sont les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif, ou encore un regroupement de tels organismes.

Conformément à ce programme, en 2011-2012, le Fonds a soutenu 31 événements, l'aide financière totalisant près de 13,4 millions de dollars.

Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère. S'y trouve également la liste des événements annoncés depuis la création du Fonds[39].

Bilan des résultats du PSESIP en 2011-2012[1]

	Nombre	Investissement (M$)	Montant d'aide (M$)	Taux d'aide moyen (%)
Demandes reçues				
2011-2012	31	89,0	7,9	9
2010-2011	35	35,2	5,7	16
2009-2010	30	80,7	13,9	17
2008-2009	28	28,4	3,5	12
2007-2008	32	50,5	5,2	10
2006-2007	25	23,7	2,8	12
Total	**181**	**307,5**	**39,0**	**13**
Demandes autorisées				
2011-2012	31	91,9	13,4	15
2010-2011	27	16,3	3,3	20
2009-2010	25	29,4	4,2	14
2008-2009	15	18,4	2,9	16
2007-2008	27	45,6	3,9	9
2006-2007	6	11,5	1,4	12
Total	**131**	**213,1**	**29,1**	**14**
Demandes refusées	31	23,4	3,8	16
Demandes en attente d'analyse	19	71,0	6,1	9

1. La répartition des résultats a été actualisée par année financière.

39. Voir le site Web suivant : www.mels.gouv.qc.ca/sections/fondDeveloppement.

Aide octroyée par région administrative en rapport avec la population[40]
pour le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens

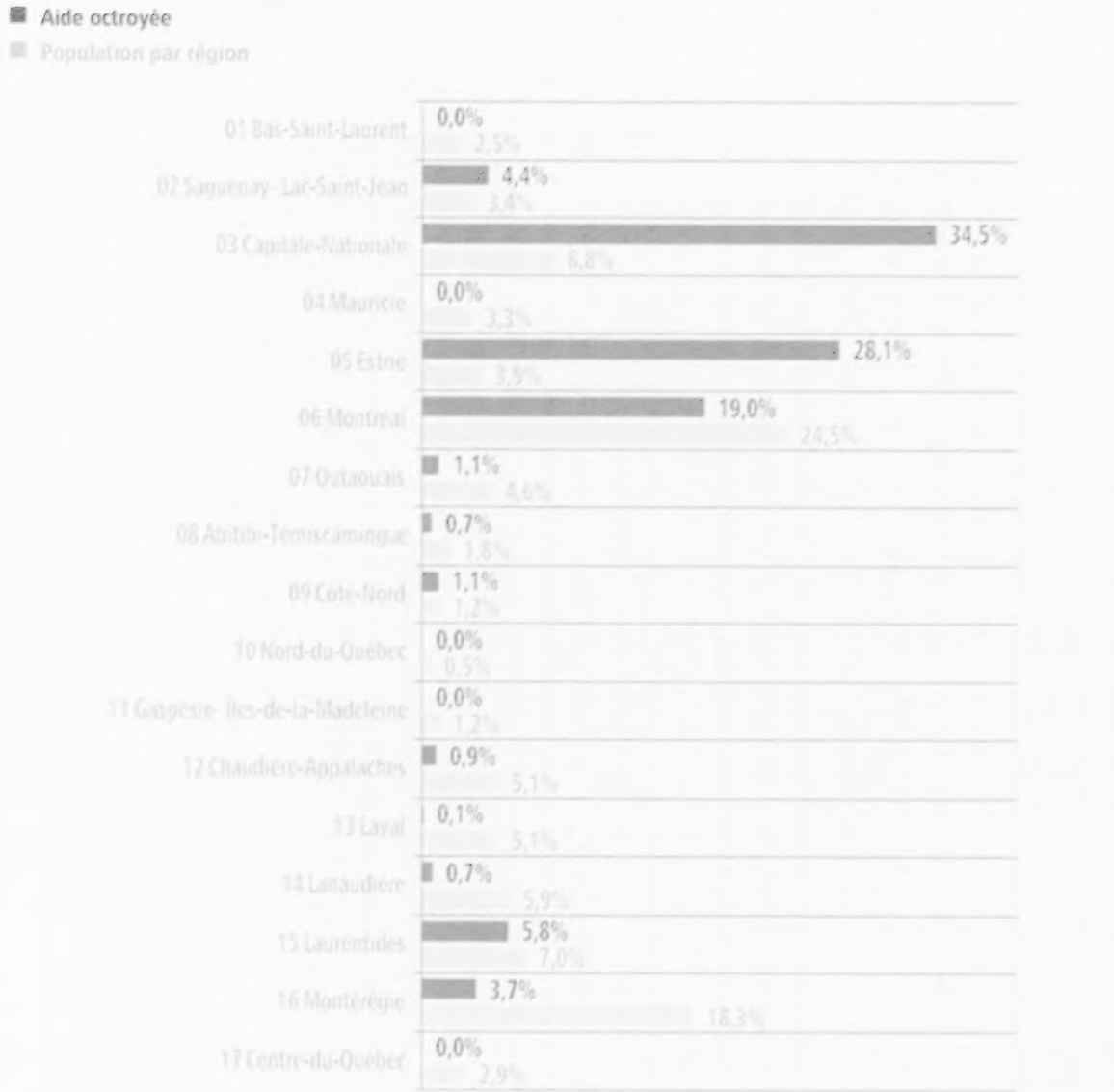

40. Voir le site Web suivant : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm

Les résultats financiers du Fonds pour le développement du sport et de l'activité sportive pour l'exercice 2011-2012

	Revenus (M$)	Dépenses (M$)	Surplus (Déficit) (M$)
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives	48,0	41,1	6,9
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens	4,0	12,2	(8,2)
Revenus d'intérêts	1,4	–	1,4
Revenus fédéraux	17,1	–	17,1
Frais administratifs		0,9	(0,9)
Total	**70,5**	**54,2**	
Surplus du Fonds pour 2011-2012	–	–	16,3
Surplus accumulé au 31 mars 2011	–	–	120,2
Surplus accumulé au 31 mars 2012	–	–	136,5

Les principales réalisations du Fonds en 2011-2012

■ La fin de l'Entente Canada-Québec concernant le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC)

Au cours de l'été 2009, le programme Infrastructures de loisirs Canada (PILC) a été mis en œuvre; il s'est terminé le 31 janvier 2012. Au total, 111 projets ont été inscrits à l'Entente Canada-Québec. Le Ministère a autorisé plus de 81 millions de dollars d'aide financière, soit 44 millions de sa part et 37 millions provenant de Développement économique Canada.

En mars 2012, la firme de vérificateurs externes mandatée par Développement économique Canada pour s'assurer que les mécanismes et la procédure en place au Ministère respectent les conditions de l'Entente Canada-Québec a conclu, dans son rapport final, que le Ministère a appliqué de façon constante et continue les contrôles clés établis.

■ L'application des procédés de contrôle sur place

Dans la gestion des programmes, le Fonds a accordé, depuis 2006, 559 subventions pour la rénovation, la construction ou la mise aux normes de différents projets ainsi que pour la réalisation d'événements variés. Les bénéficiaires de ces subventions ont signé ou devront signer une convention d'aide financière dans laquelle sont précisées les exigences à respecter.

En 2011-2012, les projets et les événements subventionnés depuis 2006 ont fait l'objet d'un suivi particulier par le Fonds, suivi qui se continuera au cours des prochaines années. De plus, l'application des procédés de contrôle sur place s'est amorcée. Ce processus inclut notamment des interventions chez les bénéficiaires en vue de s'assurer du respect des règles et des normes des programmes ainsi que du respect des obligations prévues dans la convention d'aide financière.

■ Des investissements et des retombées

La sixième année d'existence du Fonds a permis au Québec de continuer d'augmenter son parc d'installations sportives et récréatives en partenariat avec les municipalités, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité.

À ce jour, le Fonds a généré des investissements de près de 1 097 millions de dollars dans toute la province grâce aux quatre programmes qu'il administre. Ces résultats seront accrus par la mise en place d'une nouvelle mesure, soit celle qui porte sur l'enveloppe de 160 millions pour le remplacement des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22.

En définitive, ces initiatives permettent d'implanter un réseau d'installations appropriées non seulement pour la population qui s'adonne à l'activité physique, mais aussi pour les jeunes et les athlètes qui font de la compétition à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

6.2 Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Ce rapport d'activité rend compte des résultats atteints par le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires lors de son premier exercice. Le Fonds a été constitué le 14 décembre 2011.

■ Le mandat et l'organisation du Fonds

Le fonds a pour mandat de financer certaines priorités faisant l'objet d'un réinvestissement du gouvernement dans les universités, soit la philanthropie, la recherche et l'amélioration de la santé financière des établissements ainsi que l'excellence en recherche. Pour l'année 2011-2012, seul le volet relatif à la philanthropie est en vigueur à la suite de la création de Placements Universités.

■ Résultats financiers pour l'exercice 2011-2012

	Revenus (M$)	Dépenses (M$)	Surplus (M$)
Placements Universités	13,0	0,0	13,0
Résorption du déficit cumulé	0,0	0,0	0,0
Soutien de l'excellence en recherche	0,0	0,0	0,0
Revenus d'intérêts	0,0	0,0	0,0
Frais administratifs	0,0	0,0	0,0
Total	**13,0**	**0,0**	**13,0**
Surplus du Fonds pour 2011-2012	–	–	13,0

ANNEXES

Annexe
Les lois et règlements

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01)

- Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire (c. A-3.01, r. 1)

Loi sur l'aide financière aux études (L.R.Q., c. A-13.3)

- Règlement sur l'aide financière aux études (c. A-13.3, r. 1)

Charte de la langue française – Chapitre VIII – La langue d'enseignement (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions (c. C-11, r. 2.1)
- Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais (c. C-11, r. 5)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (c. C-11, r. 6)
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (c. C-11, r. 7)
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (c. C-11, r. 8)

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29)

- Règlement sur la définition de résident du Québec (c. C-29, r. 1)
- Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (c. C-29, r. 2)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel (c. C-29, r. 3)
- Règlement sur le régime des études collégiales (c. C-29, r. 4)

Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (L.R.Q., c. C-32.2)

Loi sur la Commission scolaire du Littoral (S.R. 1966-67, c. 125)[1]

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., c. C-60)

---

1. Loi d'intérêt privé.

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (L.R.Q., c. E-1)

Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3)

- Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires (c. E-2.3, r. 1)

Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1)

- Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (c. E-9.1, r. 1)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (c. E-9.1, r. 2)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire (c. E-9.1, r. 3)
- Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial (c. E-9.1, r. 4)

Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1)

Loi sur les fondations universitaires (L.R.Q., c. F-3.2.0.1)

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (L.R.Q., c. F-4.003)

Loi sur l'Institut national des mines (L.R.Q., c. I-13.1.2)

Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (L.R.Q., c. I-13.02)

- Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (c. I-13.02, r. 1)

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)

- Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (c. I-13.3, r. 1)
- Règlement sur les autorisations d'enseigner (c. I-13.3, r. 2)
- Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2011-2012 (c. I-13.3, r. 3.2)
- Règlement sur la définition de résident du Québec (c. I-13.3, r. 4)
- Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (c. I-13.3, r. 5)
- Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire (c. I-13.3, r. 6)
- Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (c. I-13.3, r. 7)
- Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (c. I-13.3, r. 7.1)

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (c. I-13.3, r. 8)
- Régime pédagogique de la formation générale des adultes (c. I-13.3, r. 9)
- Régime pédagogique de la formation professionnelle (c. I-13.3, r. 10)
- Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (c. I-13.3, r. 11)
- Règlement sur le transport des élèves (c. I-13.3, r. 12)

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c. I-14)

- Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (c. I-14, r. 1)
- Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (c. I-14, r. 2)
- Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire Crie (c. I-14, r. 3)

Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., c. I-17)

- Règlement sur les investissements universitaires (c. I-17, r. 1)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (L.R.Q., c. M-15)

- Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (c. M-15, r. 1)

Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1)

- Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (c. S-3.1, r. 1)
- Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (c. S-3.1, r. 2)
- Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (c. S-3.1, r. 3)
- Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (c. S-3.1, r. 4)
- Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (c. S-3.1, r. 5)
- Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative (c. S-3.1, r. 8)
- Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (c. S-3.1, r. 10)

Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1)

Lois et règlements édictés entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012 dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport

■ Lois

Aucune loi n'a été édictée dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport en 2011-2012.

■ Règlements

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	Décret 607-2011 du 15 juin 2011 G.O. 2, 29 juin 2011, p. 2387
Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Décret 855-2011 du 17 août 2011 G.O. 2, 31 août 2011, p. 3911
Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études	Décret 1009-2011 du 28 septembre 2011 G.O. 2, 26 octobre 2011, p. 4697
Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2011-2012	Décret 696-2011 du 22 juin 2011 G.O. 2, 29 juin 2011, p. 2388
Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel	A.M., 2011 du 6 juin 2011 G.O. 2, 29 juin 2011, p. 2400
Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	A.M., 2011 du 6 juin 2011 G.O. 2, 29 juin 2011, p. 2401
Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel	A.M., 2011 du 6 juin 2011 G.O. 2, 29 juin 2011, p. 2402
Règlement modifiant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	A.M., 2011 du 6 juin 2011 G.O. 2, 29 juin 2011, p. 2403
Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin	A.M., 2011 du 15 juin 2011 G.O. 2, 6 juillet 2011, p. 2690

Relève du ministère de la Justice – ou du ministère du Conseil exécutif

p. i. : par intérim

Les numéros d'étage sont indiqués uniquement lorsque les unités sont localisées dans l'édifice Marie-Guyart.

Direction des communications
N° de dossier : 1000

Original signé par la sous-ministre
Louise Pagé, le 8 mars 2012

Ministre
Line Beauchamp

Cabinet de la ministre
Philippe Cannon

Sous-ministre
Louise Pagé

Communications
Mireille Dubé

Affaires juridiques
Yves D. Dussault

Direction du Bureau de la sous-ministre
Carmen Bellemare

Secrétariat général
Stéphanie Vachon

Condition féminine
Raymonde Villemure

Secrétariat aux affaires religieuses
Roger Boisvert

Vérification interne
Christian Boivin

Accès à l'information et plaintes
Manon Boisvert

Service des publications multimédias et de la documentation
Véronique Auger

Service conseil
Nathalie L'Italien

Services à la communauté anglophone, affaires autochtones et Plan Nord
Léo La France
sous-ministre adjoint

Services à la communauté anglophone
Paul Rémillard

Affaires autochtones et Plan Nord
Francis Paradis

Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire et responsable des régions
Alain Veilleux
sous-ministre adjoint

Services de soutien aux élèves
Denise Gosselin

Services aux communautés culturelles
Christian Rousseau

Services éducatifs complémentaires et interventions en milieu défavorisé
Liette Picard

Adaptation scolaire
Denise Gosselin, p. i.

Services à l'enseignement
Guy Dumais

Sanction des études
Jean-Guy Hamel

Ressources didactiques
Lise Gagnon

Formation et titularisation du personnel scolaire
Anne Paradis

Évaluation
Linda Drouin

Programmes
Catherine Dupont

Réseaux et dirigeante Réseau de l'information
Manuelle Oudar
sous-ministre adjointe

Enseignement privé
Maryse Malenfant, p. i.

Admissibilité à l'enseignement en anglais
Fu Sun

Relations du travail
Éric Bergeron

Relations du travail - personnel enseignant
Pascal Poulin

Relations du travail - personnel professionnel et de soutien
Richard Bernier

Conditions de travail du personnel d'encadrement
Françoise Dion

Greffe des tribunaux d'arbitrage
Marc Pelletier

Gouvernance et gestion des ressources informationnelles dans les réseaux
Bernard Chartier

Financement et équipement
René Lepage

Équipement scolaire
Gilles Marchand

Opérations financières aux réseaux
Catherine Tremblay

Politiques et opérations budgétaires
Serge Dupéré

Formation professionnelle et technique et formation continue
Brigitte Guay
sous-ministre adjointe

Éducation des adultes et action communautaire
Carl Bergeron

Direction adjointe
Laurence Mosseray

Planification et coordination sectorielles
Julie Lévesque

Gestion sectorielle des ressources
Brigitte Guay, p. i.

Formation professionnelle et technique
Daniel Desbiens

Gestion stratégique de l'offre de formation
Éric Vignola

Programmes et veille sectorielle
Nora Desrochers

Formation continue et soutien
Sonia Léveillé

Enseignement supérieur
Christiane Piché
sous-ministre adjointe

Financement et équipement
Pierre Boutet

Équipement
Hélène Guenette

Systèmes et contrôle
Pierre Larochelle

Programmation budgétaire et financement
Jean Leroux

Affaires universitaires et collégiales
Robert Poulin

Enseignement privé - collégial
Jean-François Noël

Enseignement collégial
Joanne Murin, p. i.

Enseignement et recherche universitaires
Robert Poulin, p. i.

Affaires étudiantes
Jean-François Noel

Soutien aux établissements
Ginette Dion

Administration et aide financière aux études
Raymond Lesage
sous-ministre adjoint

Technologies de l'information
Gilles Bélanger

Planification, architecture et soutien aux projets
Suzie Dion

Infrastructures technologiques
Stéphane Lehoux

Service de la gestion des environnements technologiques
Daniel Beaumier

Service de l'exploitation et des applications en production
Jean Lemieux

Systèmes d'information
Mario Pellerin

Service des systèmes du préscolaire, du primaire et du secondaire
Marie-Claire Moreau

Service des systèmes de l'enseignement supérieur et administratifs
Hélène Doyon

Projets de l'Aide financière aux études
Sonia Savard

Affaires internationales et canadiennes
Francis Gauthier

Bureau de recrutement des étudiantes et étudiants étrangers
Francis Gauthier

Ressources humaines
Yola Dubé

Services-conseils
Louise Bergeron

Ressources financières
Joelle Jobin

Ressources matérielles
Kaitlyn Langlais

Pilotage des systèmes ministériels
Anne-Marie Carpentier

Service du pilotage des systèmes administratifs
Hélène Fournier

Service du pilotage des systèmes de l'Aide financière aux études
Nicole Martel

Planification et programmes
Robert Sasseville

Services à la clientèle et de l'attribution
Nathalie Surprenant

Service des renseignements
Christian Riverin

Service du traitement
Marc Huot

Service du soutien aux opérations
Christian Tremblay

Gestion des prêts
Suzanne Gingras

Service de la gestion des programmes et des comptes
Lise Simard

Service du recouvrement
France Giroux

Loisir et sport
Jean-Guy Ouellette
sous-ministre adjoint

Bureau des grands projets
Robert Bédard

Sport, loisir et activité physique
France Vigneault

Promotion de la sécurité
Michel Fafard

Gestion administrative et contrôles des programmes
Normand Fauchon

Politiques, recherche et statistiques
Léo La France, p. i.
sous-ministre adjoint

Politiques
Josée Bourdages

Statistiques et information décisionnelle
Myriam Proulx

Service des indicateurs et des statistiques
Kouadio Antoine N'Zué, p. i.

Service de l'information décisionnelle et de la géomatique
Julie Gauvin

Recherche et évaluation de programme
Valérie Saysset, p. i.

Régions
Guylaine Larose

Saguenay—Lac-Saint-Jean
Vacant

Mauricie et Centre-du-Québec
Carole Gaudet

Montérégie
Lise Langlois

Laval, Laurentides et Lanaudière
Josée Desjardins, p. i.

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Louise Bilodeau

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie Îles-de-la-Madeleine
Gérard Bédard

Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
Guy Larose

Estrie
Roger Tremblay

Outaouais
Louise Lafontaine

Côte-Nord
Suzanne Côté

Montréal
Francis Culée

Direction régionale adjointe de Montréal
Lucie Beauregard

Éducation, Loisir et Sport
Québec

Mission

De par sa loi constitutive, les fonctions du Ministère s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- *de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;*
- *de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;*
- *de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;*
- *de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.*

Vision

Dans une société qui valorise le savoir et la qualification, assurer la réussite et l'épanouissement de tous les Québécois et Québécoises tout au long de la vie grâce à un système d'éducation qui compte parmi les meilleurs

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif tout en soutenant le développement d'une élite sportive qui atteint des performances de haut niveau

Plan stratégique 2009-2013

Enjeu 1

L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans

Enjeu 2

Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir

Enjeu 3

Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux

Enjeu 4

L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation

Enjeu 5

L'engagement de la population dans un mode de vie actif

Enjeu 6

Une prestation de services de qualité

Orientation 1

Améliorer la persévérance et la réussite scolaires

Orientation 2

Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre

Orientation 3

Contribuer au rehaussement des savoirs

Orientation 4

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études

Orientation 5

Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés

Orientation 6

Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation

Orientation 7

Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

Orientation 8

Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

Axes d'intervention & objectifs

■ L'enseignement primaire et secondaire

1.1 Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique.

1.2 Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire.

1.3 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires.

1.4 Réduire la taille des groupes.

1.5 Valoriser la profession enseignante.

1.6 Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans.

■ Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers

1.7 Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

1.8 Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risques issus de l'immigration.

■ La formation professionnelle et l'éducation des adultes

1.9 Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées.

■ La maîtrise du français

1.10 Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde.

■ L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue

2.1 Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue.

2.2 Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle.

2.3 Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base.

2.4 Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences.

■ L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

2.5 Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique.

2.6 Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés

■ La mobilité de la main-d'œuvre

2.7 Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

■ La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir

3.1 Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés.

3.2 Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat.

■ La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur

3.3 Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite.

3.4 Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial.

3.5 Mieux soutenir la recherche.

3.6 Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements.

■ L'école, milieu de vie

4.1 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention.

4.2 S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel.

4.3 Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire.

■ La qualité des infrastructures

4.4 Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives.

■ L'aide financière aux études

4.5 Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec.

4.6 Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études.

■ Le développement de la concertation régionale

5.1 Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires.

■ L'adaptation des programmes et des mesures

5.2 Soutenir la formation à distance.

5.3 Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone.

5.4 Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration.

5.5 Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales.

5.6 Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions.

5.7 Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions.

5.8 Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents.

5.9 Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

■ La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur

6.1 Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics.

6.2 Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement.

■ L'activité physique, le loisir et le sport

7.1 Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport.

7.2 Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité.

7.3 Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale.

7.4 Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport.

■ Les services

8.1 S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère.

8.2 Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère.

8.3 Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats.

■ Le personnel et les outils de travail

8.4 Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail.

8.5 Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques au Ministère.

Éducation, Loisir et Sport
Québec

Éducation,
Loisir et Sport
Québec